



Douzième séance

Vendredi 11 juin 2004, 10 heures

Présidence de M. Ray Guevara et de M. Maatough

Original espagnol: Le PRÉSIDENT (M. RAY GUEVARA)

Avant de poursuivre nos travaux, j'aimerais donner la parole au Greffier de la Conférence pour qu'il nous fasse une communication.

RATIFICATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE DU TRAVAIL PAR MAURICE

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

J'ai le plaisir d'annoncer à la Conférence que, le 9 juin 2004, Maurice a déposé l'instrument de ratification de la convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983.

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (*SUITE*)

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Avant de reprendre notre discussion, j'aimerais faire une synthèse de la discussion sur le rapport global qui a eu lieu hier, lors de deux entières séances plénières.

La Conférence a ainsi examiné le rapport global présenté en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail. Ces séances avaient pour objectif d'engager un débat interactif afin de collecter des informations et des idées pour orienter l'élaboration d'un plan d'action. Plus de 60 orateurs se sont exprimés et ont souligné, à l'unanimité, l'importance que revêtent les principes de la liberté syndicale, ainsi que la reconnaissance effective de la négociation collective afin de garantir la justice sociale.

Ces principes jettent les bases de la primauté du droit. Il est vrai qu'il reste un long chemin à parcourir pour garantir l'application pleine et entière de ces droits. Les délégués ont fourni des informations relatives aux progrès réalisés, qui donnent à penser qu'il est fondamental de lier la croissance économique et la garantie des droits sociaux.

Les zones franches d'exportation, l'agriculture, les travailleurs domestiques, les travailleurs migrants et ceux qui travaillent dans le secteur public sont les secteurs et les groupes pour lesquels il est capital de redoubler d'efforts. Ce sont dans ces secteurs que les lacunes dans l'application des principes mentionnés sont les plus manifestes.

La négociation collective et le dialogue social sont considérés comme l'expression principale de la liberté syndicale et du droit d'association. Leurs contenus doivent donc s'adapter aux besoins du

progrès économique et de la réalité sociale et tenir compte, également, outre les thèmes habituels, de l'égalité, de la productivité et de l'application de nouvelles technologies.

Les efforts consentis par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs sont conséquents mais il ne fait aucun doute que nous ne sommes pas arrivés au bout de notre peine. Il est essentiel que la solidarité internationale s'inscrive dans le cadre nécessaire à l'instauration de la justice sociale.

Outre le respect des engagements souscrits au titre de la Déclaration, il est manifeste que les pays les plus riches devront soutenir ceux qui demandent leur collaboration pour diffuser les droits et les expériences permettant d'assurer le respect des principes de la liberté d'association et de la reconnaissance effective de la négociation collective. Voilà en quelques mots la synthèse du Président sur la discussion relative au rapport global qui a eu lieu hier.

Nous reprenons à présent la discussion sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général du BIT.

Original espagnol: M. MARIUS (*représentant, Centrale latino-américaine des travailleurs*)

Nous nous allions aux félicitations qui ont été adressées à M. Ray Guevara pour son accession à la présidence de la 92^e session de cette Conférence internationale du Travail et vous souhaitons plein succès.

La Centrale latino-américaine des travailleurs (CLAT), qui fête ses cinquante années d'existence et se prépare également à tenir son douzième congrès à Brasilia, souhaite présenter de nouveau ses vues sur la mission, le processus normatif et le rôle de l'OIT du point de vue des travailleurs latino-américains.

D'abord, il faut constater, comme l'a fait notre Commission latino-américaine responsable des droits et libertés des travailleurs, la CLADEHLT, dans son douzième rapport annuel, que notre région assiste à une détérioration de plus en plus grande des conditions de travail et des conditions de vie de sa population: un marché de l'emploi précaire, caractérisé par un chômage structurel déséquilibré; une distribution injuste des richesses, conjuguée à une détérioration progressive; des systèmes de prévision et de sécurité sociale, et une violation généralisée et systématique des droits et libertés consacrés par la Constitution nationale; des accords internationaux et les conventions de l'OIT.

Pourtant, l'Amérique latine avec son patrimoine de biodiversité et de ressources naturelles ne devrait

pas être considérée comme le continent le plus pauvre. Mais la gestion sans contenu social du pouvoir politique, économique et des grandes multinationales en a fait le continent le plus injuste de la planète, où le fossé se creuse chaque jour davantage entre les riches et les pauvres. Le Directeur général a donc eu raison de préparer un rapport qui recherche des solutions concertées.

Deuxièmement, la civilisation d'aujourd'hui pose des défis immenses au système des Nations Unies. L'OIT a un rôle fondamental à jouer pour garantir une couverture sociale universelle, que demandent les travailleurs et les travailleuses du monde entier. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation constitue non seulement une initiative très importante, mais aussi, malgré certaines lacunes, une contribution intéressante. L'Amérique latine pense que la seule voie possible vers la consolidation de la démocratie et la justice sociale passe par un modèle nouveau de développement débarrassé de la pensée unique.

L'OIT doit influencer sur le système multilatéral, et plus particulièrement les instances financières économiques et commerciales dont les politiques et les décisions continuent d'appauvrir des millions d'êtres humains en Amérique latine.

L'OIT ne peut accepter de se voir réduite à une enceinte où l'on vient présenter ses doléances, parler de la misère, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Au contraire, elle doit devenir une forteresse institutionnelle de premier plan, dotée d'un programme stratégique mondial, afin de participer aux instances dans lesquelles les décisions importantes sont prises. L'OIT doit devenir un instrument de lutte contre les incohérences anachroniques sociales et un monde dans lequel, les personnes et les peuples sont à la merci de la géopolitique financière et des nouveaux mécanismes des marchés libéralisés imposés par des secteurs minoritaires pour servir leurs intérêts.

Troisièmement, cette nouvelle conception de l'OIT suppose d'analyser l'efficacité de notre système normatif et les asymétries, et de comparer le niveau des résultats concrets avec les autres organismes du système des Nations Unies. Il ne s'agit pas d'analyser uniquement le contenu des normes, mais aussi d'examiner comment ces conventions sont appliquées, développées et suivies sur une base tripartite.

Lorsque je parle d'asymétrie et d'inégalités, je parle par exemple du cas d'un chef d'entreprise qui licencie un responsable syndical, violant ainsi la convention n° 87, alors que c'est au travailleur de payer le prix du temps qui passe en attendant que les instances judiciaires nationales se prononcent ou que la plainte déposée soit traitée au niveau international.

Pour ce qui est des pratiques normatives, les décisions du Conseil d'administration de l'OIT se contentent d'exprimer des préoccupations et de formuler des recommandations alors que l'OMC, applique des sanctions draconiennes à tous ceux qui violent les accords commerciaux.

Rigoberto Dueñas, du Guatemala, vient de passer un an en prison pour avoir dénoncé la corruption qui règne dans le système de sécurité sociale guatémaltèque. Le pays continue de le priver de liberté alors, que depuis 1992, aucun responsable présumé du meurtre de 15 dirigeants syndicaux n'a fait l'objet d'enquêtes. A Cuba, neuf dirigeants syndicaux ont été condamnés à des peines de prison al-

lant de vingt à vingt cinq ans en raison de leur appartenance à notre centrale syndicale. La violence se poursuit aussi en Colombie contre les syndicalistes: plus de 100 ont été assassinés en 2003.

Or la Commission de l'application des normes n'a même pas été en mesure de se mettre d'accord pour envoyer une mission d'observation et de conciliation en Colombie.

L'Organisation doit se doter d'une stratégie mondiale pour répondre de manière plus énergique aux problèmes qui se posent aujourd'hui en Amérique latine.

Le drame social international exige que l'on brise une bonne fois pour toutes les modèles traditionnels et que nous parlions de manière institutionnelle aux organes multilatéraux, et la CLAT est prête à appuyer les activités qui seront menées pour relever ce défi.

Original russe: M. KOZIK (délégué des travailleurs, Bélarus)

La délégation des travailleurs du Bélarus a étudié attentivement le rapport présenté pour examen à la Conférence internationale du Travail, rapport qui traduit de façon juste et claire le rôle de l'OIT dans la défense et la réalisation des principes fondamentaux et des droits dans la sphère du travail.

Un grand travail a été accompli pour atteindre les objectifs stratégiques définis dans le programme de l'OIT. Nous partageons le point de vue du Directeur général et les propositions que contient le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, sur la nécessité de concentrer les efforts de l'Organisation internationale du Travail sur les aspects sociaux de la mondialisation.

Nous devons impérativement faire en sorte que le processus de mondialisation soit juste, gérable selon des règles démocratiques et qu'il assure l'égalité des chances pour tous les pays et tous les peuples.

Il est très important que la commission ait préparé ce rapport en temps voulu, quand il est encore possible d'accompagner les processus de mondialisation en créant des institutions politiques et sociales, qui, comme le note bien le rapport, soient à caractère national ou local ou, mieux encore, régional.

L'OIT doit continuer à analyser les processus en cours et à définir des règles de comportement pour les Etats comme pour les associations de travailleurs. Je voulais pourtant m'arrêter sur un aspect important.

Le mouvement international des travailleurs n'a pas actuellement de centre international unique. Les syndicats forment des centrales, des confédérations, des fédérations qui jouent un rôle important et positif mais, en même temps, chacun recherche ses propres objectifs, et l'information en provenance de ces entreprises est souvent déformée.

J'estime que le groupe des travailleurs pourrait, à l'avenir, examiner cette question. Un premier pas dans cette voie pourrait être la décision des associations internationales, des fédérations internationales de s'ouvrir à tous ceux qui souhaitent y adhérer, sans exception.

Avec la mondialisation qui se développe rapidement, les travailleurs risquent de se retrouver sans véritable centre. Cette thèse a déjà été reflétée dans l'un des rapports, qui fait état d'une tendance positive dans la bataille syndicale, à savoir un accroissement de leurs effectifs, qui résulte de fusions entre syndicats, ainsi qu'un renforcement de la coopération syndicale aux niveaux national et international.

Il est difficile de ne pas être d'accord. En effet, les conditions nécessaires au dialogue et à l'égalité entre partenaires sociaux sont un facteur important. Seuls des syndicats forts, avec des structures organisationnelles bien développées et jouissant de l'indépendance financière, pourront réellement défendre et représenter les droits des travailleurs dans les négociations avec leurs partenaires sociaux.

Nous soutenons aussi l'initiative de l'OIT concernant la nécessité d'adopter une approche globale pour la mise en œuvre des programmes fondés sur les objectifs stratégiques et visant à un même but: le travail décent.

L'approche ciblée et consensuelle requise pour leur mise en œuvre efficace nous permet d'examiner tous les aspects afin de parvenir aux meilleurs résultats.

La fédération des syndicats est toujours en faveur d'un respect strict des normes internationales, qui est une garantie de leur application dans le domaine du travail.

La République de Bélarus a maintenant ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT. Cela dit, nous avons encore quelques problèmes: un taux de chômage de 3 pour cent, et le niveau des salaires des travailleurs demeure insuffisant. Nous sommes obligés de défendre constamment les garanties sociales des travailleurs et de rappeler régulièrement au gouvernement et aux employeurs que seule une société socialement saine peut accomplir des progrès économiques.

Cependant, ces deux dernières années, le Bélarus a opéré un certain nombre d'avancées. Nous pouvons déjà parler d'un dialogue social réel fondé sur les principes du tripartisme.

L'OIT a également apporté son assistance technique au développement de la coopération tripartite en République de Bélarus et nous estimons absolument indispensable que l'OIT accorde une plus grande attention aux problèmes de notre région, compte tenu de ses particularités.

J'en profite pour vous remercier tous pour ces rapports remarquables que vous nous avez présentés pour examen au cours de la présente session.

Original arabe: M. AL ANSARI (délégué des employeurs, Qatar)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux.

Nous souhaitons vous féliciter le Président à l'occasion de son élection à la présidence de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Nous lui formulons nos vœux de plein succès.

C'est pour moi un honneur que d'avoir l'occasion de participer à ces rencontres sans cesse renouvelées par l'OIT, l'OIT qui saisit cette occasion pour se pencher sur les sujets qui intéressent les mandants, gouvernements, travailleurs et employeurs. En effet, ces rencontres sont la raison d'être de cette organisation et prennent toute leur importance grâce aux sujets soumis à discussion et qui aboutissent à des recommandations et des décisions permettant de renforcer la relation entre les partenaires sociaux.

C'est pour moi un honneur que de pouvoir exprimer mon estime et mes remerciements à l'OIT qui n'a de cesse de renforcer les relations complémentaires entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs. Je souhaite également, à cette occasion, exprimer toute ma conviction que l'élément humain est au cœur de nos travaux. En effet, l'élément humain représente 60 pour cent de la production. C'est cette conviction qui doit nous inciter à créer un cli-

mat propice, un climat qui puisse renforcer la productivité et l'innovation du travailleur.

Le Qatar, qui se conforme à ces engagements internationaux, fournit aux travailleurs, qu'il s'agisse des nationaux ou des résidents, un climat propice au travail grâce à la législation qui régit les relations entre les employeurs et les travailleurs, et à la coordination entre les employeurs et le ministère des Affaires de la Fonction publique. Ce ministère, dans le cadre de l'Administration du travail, veille à fournir des logements salubres et des services médicaux adéquats à tous les travailleurs, sans aucune discrimination.

Par ailleurs, un décret princier portant nouveau Code du travail a été récemment promulgué et accorde aux travailleurs de nouveaux droits et avantages. C'est ainsi que le travailleur bénéficie désormais de droits garantis par la législation et dont le respect est contrôlé par les différentes organisations et syndicats. Ledit Code régit le dialogue entre les employeurs et les travailleurs, par l'intermédiaire de négociations et conventions collectives et commissions paritaires, renforçant par là même les relations entre les deux parties. Tout cela est de nature à améliorer les conditions de travail et la production, et à développer l'économie nationale.

Au moment où nous parlons des droits des travailleurs et de l'amélioration des conditions du travail, nous ne pouvons fermer les yeux sur la situation en Palestine et dans les territoires arabes occupés et les mesures prises par les autorités de l'occupation israélienne. C'est la raison pour laquelle nous vous prions instamment d'aider les travailleurs et les employeurs palestiniens en Palestine et dans les territoires arabes occupés.

Original russe: M. NAGHIYEV (Ministre du Travail et de la Protection sociale, Azerbaïdjan)

Permettez-moi tout d'abord de dire que j'apprécie le rapport qui nous est présenté et que nous pouvons examiner en cette enceinte des questions qui confirment que l'OIT a non seulement un secteur de compétences, mais aussi un idéal concret qui est de contribuer au développement de la justice sociale dans le monde.

Le rapport du Directeur général montre, une fois de plus, que la situation socio-économique est si critique qu'il nous faut trouver de nouvelles voies et prendre de nouvelles décisions en vue de mettre en œuvre les principes et droits fondamentaux au travail.

Au cours de la période écoulée depuis la 91^e session de la Conférence internationale du Travail, la République azerbaïdjanaise a encore approfondi ses réformes institutionnelles.

Nous avons mieux compris que les questions sociales doivent être un élément des processus de transformation. Cette prise de conscience a trouvé son expression dans toute une série de décrets du Président du pays ainsi que dans les programmes d'Etat visant à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement économique et social des régions. Ceci a permis de renforcer encore le respect des droits de l'homme dans le domaine du travail et de l'organisation sociale, favoriser le progrès social dans notre pays. Dans la façon de résoudre ses problèmes, la République azerbaïdjanaise participe de plus en plus aux activités d'institutions internationales telles que le programme de développement des Nations Unies, l'OIT, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, etc. Cette coopération est

un mécanisme qui nous permet de conjuguer et d'adopter des approches intégrées pour l'élaboration des politiques sociales.

Je profite de l'occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'OIT en particulier pour les consultations dont nous avons bénéficié, et pour les séminaires qu'elle a organisés en vue de préparer la stratégie nationale de l'emploi, de développer la protection et la sécurité du travail, d'éliminer les pires formes de travail des enfants, de développer le rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration de la politique de l'emploi.

L'Azerbaïdjan, qui est l'un des dix pays champions pour le développement du réseau d'emplois pour les jeunes, a commencé à mettre au point, avec le concours de l'OIT, un plan d'action pour l'emploi des jeunes qui deviendra une composante du programme national d'action pour la réalisation de la stratégie d'emploi.

Procédant à des réformes législatives, la République azerbaïdjanaise s'efforce de prendre en compte les normes internationales. Il faut souligner que la République azerbaïdjanaise a ratifié 55 conventions, y compris toutes les conventions concernant le dialogue social et les huit conventions fondamentales de cette prestigieuse Organisation.

En même temps, l'agression et l'occupation par l'Arménie de plus de 20 pour cent de notre territoire et la présence d'une importante population de réfugiés et de personnes déplacées, sans parler des problèmes liés à la phase de transition, ne facilitent pas – au contraire – l'application des conventions ratifiées. Il est également évident que la mondialisation de l'économie influe de manière notable sur la capacité des différents pays de mettre en œuvre une politique socio-économique.

Les buts fondamentaux de cette Conférence, au vu du rapport qui nous a été présenté, consistent à surmonter les tensions au sujet du dialogue social, dont le développement permet de réaliser les droits fondamentaux dans le domaine du travail. Aucun pays ne peut mener avec succès une politique socio-économique sans développer le tripartisme. Le développement et la démocratisation des relations sociales du travail dans notre pays supposent une participation active de tous les partenaires sociaux: l'Etat, les syndicats et les employeurs. Une étape importante dans cette direction a été l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 1999, du nouveau code du travail de la République azerbaïdjanaise.

Depuis 2001, le dialogue social est tripartite au niveau de la République lors de la conclusion du contrat collectif général. Nous assistons également à une progression de l'Azerbaïdjan sur la voie de la démocratisation, et les partenaires sociaux ont chacun leur place dans ce processus. Chaque participant se rend de mieux en mieux compte de la nécessité de coopérer pour régler les problèmes sociaux du travail. Forts des résultats obtenus au présent forum dans le cadre de la coopération entre la République azerbaïdjanaise et l'OIT, nous estimons approprié de promouvoir, sur la base du dialogue social, la mise en œuvre, au niveau national, de projets communs répondant aux orientations suivantes: la mise en œuvre dans la République azerbaïdjanaise de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT, en accordant une attention particulière à la sécurité et à la santé au travail, à la protection du travail, à la mise en place, dans ces domaines, de systèmes nationaux de gestion conformes aux normes internationales, ainsi qu'au perfectionnement des méca-

nismes de rémunération du travail dans le secteur public.

Compte tenu de la ratification par la République azerbaïdjanaise de la convention n° 182 de l'OIT, la mise en œuvre dans notre pays du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), qui prévoirait également des activités de contrôle du travail des enfants et l'élaboration d'un plan national d'action. Conformément à l'initiative conjointe de l'OIT, de l'ONU et de la Banque mondiale pour la création d'un réseau de l'emploi pour les jeunes, un centre national de contribution à l'emploi des jeunes serait créé, en Azerbaïdjan, dont la mission consisterait en priorité à accorder le droit au travail aux réfugiés, aux personnes déplacées, aux femmes et aux autres groupes vulnérables de la population.

Je pense que le consensus qui s'est dégagé au sujet des actions futures nous permettra d'obtenir des résultats encore plus probants dans le développement de la justice sociale.

Original anglais: M. BARIMAH (Ministre du Développement de la Main-d'œuvre et de l'Emploi, Ghana)

Le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme OIT en 2002-03 ainsi que le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation reflètent en détermination de l'Organisation à mobiliser son immense potentiel et à chercher à faire face aux problèmes complexes du monde du travail en créant des normes internationales.

Etat riverain, le Ghana est satisfait que le premier débat de cette Conférence relatif au secteur de la pêche porte sur la révision des sept normes applicables à ce secteur.

Cela devrait aboutir à des mesures efficaces destinées à promouvoir, entre autres, des normes sanitaires et des normes de sécurité qui seront bénéfiques pour cette industrie, pour les personnes qu'elle emploie et pour les consommateurs.

De la même manière, nous sommes extrêmement satisfaits de voir que la Conférence travaille sur la question des travailleurs migrants qui est devenue d'une importance capitale à échelle internationale. Elle est abordée dans différentes enceintes internationales pour que tous les Etats intéressés, les travailleurs migrants et leurs familles tirent parti de ce phénomène.

Si nous avons reçu à peu près un milliard de dollars en remise de fonds de nos émigrés en 2003, notre système de santé a été sérieusement mis à mal par l'exode des agents de santé qualifiés essentiellement vers l'Europe et l'Amérique en particulier.

Cela montre qu'il est nécessaire de bien gérer le problème des migrations afin que ce processus profite aussi bien aux pays qu'aux migrants.

La question des migrations relève de la mondialisation. A l'heure de la mondialisation, il ne peut y avoir de libre circulation des biens, services et capitaux sans libre circulation des personnes.

Par conséquent, nous partageons les préoccupations de la Commission mondiale pour laquelle ce phénomène de grande ampleur qu'est la mondialisation n'a pas profité à tous les pays. Nous devons tout mettre en œuvre pour arrêter les effets négatifs de ce processus sur les économies des pays en développement, pays qui sont les grands perdants de la mondialisation.

Nous espérons que les recommandations de la commission donneront lieu à des programmes

concrets et à des mesures de portée générale visant à améliorer le niveau de vie de tous les travailleurs grâce à des conventions fixant des normes appropriées.

Le Ghana remercie l'OIT et les donateurs pour les différentes interventions de renforcement des capacités dont ils ont fait bénéficier le pays. Ces interventions ont notamment pris la forme de l'Agenda global pour l'emploi, de l'Agenda pour le travail décent, du Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants et de la création récente d'une unité du travail des enfants au Ministère du travail. Cette unité œuvre pour lutter contre le travail des enfants et les pires formes de travail des enfants.

Je suis très heureux de vous faire savoir que les victimes ont été libérées, sont réinsérées dans leurs familles et ont la possibilité d'être scolarisées. Leurs parents reçoivent une somme d'argent pour pouvoir investir dans d'autres moyens de subsistance.

Pour nous mettre en conformité avec les normes relatives aux principes fondamentaux de l'OIT, nous avons promulgué une nouvelle loi du travail.

Le gouvernement est déterminé à veiller à la bonne application de cette loi, élaborée avec la collaboration de l'OIT, à atteindre les objectifs du pays en matière de développement, à améliorer les conditions d'emploi des travailleurs et à attirer davantage d'investissements pour créer des emplois. Nous espérons continuer à bénéficier d'un soutien pour mettre en place la nouvelle commission du travail créée par la loi et pour sensibiliser les partenaires sociaux à ses activités.

L'OIT a contribué à notre programme conjoint sur l'emploi et le placement; il vise à réduire la pauvreté en proposant une formation en matière d'emploi et d'emploi indépendant dans les différentes communautés du pays.

Notre gouvernement et les partenaires sociaux remercient l'OIT pour les autres interventions qu'elle a, en particulier dans le domaine de la sécurité sociale, de la protection des travailleurs, des mesures relatives au VIH/SIDA s'adressant aux travailleurs, des investissements à haute intensité de main-d'œuvre, du développement des entreprises et du dialogue social. Ces activités ont largement contribué à renforcer la coopération tripartite et à assurer la paix sociale.

Nous nous engageons à continuer de collaborer avec l'OIT en vue d'élaborer des politiques sociales appropriées qui garantissent l'équité et améliorent le niveau de vie de notre population.

Original anglais: M^{me} NGINDINWA (Vice-Ministre du Travail, Namibie)

C'est un honneur et un privilège pour moi que de prendre la parole à cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail au nom du gouvernement et du peuple de Namibie.

Je remercie le Directeur général, le Président du Conseil d'administration et le Bureau de l'OIT pour le rapport et les documents complets qui nous ont été distribués pour les discussions des commissions et les débats sur la politique à mener. Je concentrerai mon attention sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation: *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*, et sur le rapport du Directeur général: *Une mondialisation juste. Le rôle de l'OIT*.

Je tiens aussi à féliciter l'OIT pour avoir fait preuve de courage et de vision lorsqu'elle a établi la

Commission mondiale et qu'elle a veillé à assurer une composition équilibrée des membres de cette commission entre pays développés et pays en développement.

La commission a analysé l'incidence de la mondialisation sur nos travailleurs, nos employeurs, nos gouvernements et nos sociétés dans leur ensemble. Mais, plus important encore, c'est que la commission a proposé de faire des efforts concertés pour une gestion et une orientation de la mondialisation qui ne soit pas uniquement à l'avantage de quelques-uns mais aussi à celui de pays, de sociétés et de personnes qui, jusqu'ici, ont été marginalisées dans le processus.

La mondialisation n'est pas une fin en soi. C'est plutôt un processus, un phénomène ou une institution. Elle nous touche tous, que l'on soit employé ou sans emploi, jeune ou vieux, riche ou pauvre.

La mondialisation ne va pas s'arrêter et nous n'avons pas d'autre option que de décider si nous souhaitons faire partie des mécanismes institutionnels qui gèrent le processus et le changement. C'est la raison pour laquelle je suis heureuse et enthousiaste de voir que l'OIT s'est donné pour rôle – et entend mener à bien cette tâche – de faire en sorte que la mondialisation ne profite pas uniquement à quelques privilégiés mais à un plus grand nombre de personnes.

Ma délégation soutient, par conséquent, l'opinion exprimée par la Commission mondiale qui en appelle à une action centrée sur les personnes, au respect des droits de chacun, de son identité culturelle, à un travail décent et à la capacité des communautés locales de se prendre en charge. Elle prône un Etat démocratique et efficace capable de gérer l'intégration dans l'économie mondiale, un développement durable et une protection de l'environnement, des marchés productifs et équitables pour promouvoir les chances et l'esprit d'entreprise, des règles équitables pour l'économie mondiale afin d'offrir des chances et un accès équitable à tous les pays, tout en reconnaissant la diversité des capacités et des besoins de développement de chacun.

Elle préconise également une mondialisation solidaire, pour surmonter les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays et contribuer à l'élimination de la pauvreté; une plus grande prise de responsabilité des acteurs publics et privés pour les politiques qu'ils appliquent et les mesures qu'ils prennent; un système des Nations Unies efficace pour donner à la mondialisation un cadre démocratique, légitime et cohérent.

Voilà les objectifs très larges et ambitieux auxquels nous devrions aspirer. Il est évident que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs doivent s'engager en faveur d'une mondialisation juste.

Tout en reconnaissant le bien-fondé de cette démarche, nous donnons bien évidemment à l'OIT le rôle de chef de file. Et je suis heureuse de constater dans le rapport du Directeur général que l'OIT aspire à relever les défis qui lui ont été posés dans les propositions du rapport de la Commission mondiale.

Nous tenons à assurer le Directeur général de notre soutien tout au long de la mise en œuvre par l'OIT des recommandations du rapport. L'OIT bénéficie d'une base internationale unique et conséquente, et elle devrait en tirer profit lorsqu'elle fait participer d'autres institutions internationales à la

discussion relative à la dimension sociale de la mondialisation et lorsqu'elle œuvre à un développement social juste et équitable.

Il y a deux éléments précis dans le rapport de la Commission mondiale dont j'aimerais parler.

Le premier élément concerne l'autonomie accordée au niveau local et aux communautés. Force est de constater, tout particulièrement dans les pays en développement, que le secteur de l'économie informelle est en croissance continue. C'est ce secteur qui emploie la plus grande partie de la main-d'œuvre. Les raisons de l'essor de cette économie informelle ne sont pas bien connues, mais cet essor est peut-être une conséquence inattendue de la mondialisation. Ce secteur manque toujours de la reconnaissance et du soutien dont bénéficie le secteur structuré de l'économie. La plupart des travailleurs de ce secteur n'ont pas de protection sociale et connaissent des niveaux de productivité faibles, contraints de plus d'évoluer dans des marchés restreints. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs, de même que l'OIT, doivent donc s'attaquer sans tarder à ces problèmes persistants que connaît ce secteur de l'économie en pleine expansion;

Le deuxième élément du rapport c'est le mouvement transfrontalier des personnes. Le rapport reconnaît, à juste titre, que la migration des travailleurs est un phénomène en pleine croissance dont les causes peuvent être attribuées, en partie, à la mondialisation. La Commission mondiale propose d'établir un cadre multilatéral pour réglementer la migration internationale. De même, elle recommande la mise en place d'un forum mondial pour un échange régulier de points de vue sur la question. Le cadre multilatéral envisagé aurait notamment pour objectif de trouver des moyens réciproquement avantageux d'accroître les possibilités de migration. Je pense qu'il faudrait toutefois mettre l'accent sur les points suivants: éliminer la traite et la maltraitance des groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants; faire en sorte que ce processus soit prévisible et juridique; garantir une protection totale des droits des travailleurs migrants et faciliter leur intégration locale, comme prévu dans l'Agenda pour le travail décent.

J'ai le sentiment que, lorsque l'on examine la question de la reconnaissance des droits des travailleurs migrants et de leurs familles, on doit également prendre en compte le revers de la médaille. C'est un principe juridique bien connu que tout droit s'accompagne d'une obligation et, à cet égard, j'aimerais que les obligations des travailleurs migrants soient reconnues dans les pays d'accueil. Les plus importantes sont le respect des lois et pratiques du pays d'accueil et l'adhésion à ces lois et pratiques.

Dans les deux rapports, un message central est exprimé, à propos de la communication consultative. La Namibie utilise des ressources considérables pour mettre en place ou renforcer des institutions sociales, économiques et du travail.

Original anglais: M. TABANI (délégué des employeurs, Pakistan)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux.

Permettez-moi tout d'abord de transmettre les salutations des employeurs du Pakistan au Président et de le féliciter pour son élection à l'unanimité. Nous avons l'intime conviction que, grâce à son expé-

rience et sa sagesse, il saura guider cette Conférence vers la réussite.

Le rapport du Directeur général rend compte dans le détail du travail accompli par l'OIT pour promouvoir le travail décent. L'assistance de l'OIT aux travailleurs des territoires occupés de Palestine est également louable.

Le bureau régional de l'OIT au Pakistan nous a aidés à incorporer la question de l'emploi dans le programme de réduction de la pauvreté du gouvernement. En outre, il a récemment mené des consultations tripartites nationales sur le programme du Pakistan pour le travail décent.

La Commission mondiale est constituée d'intellectuels et d'experts qui représentent un large éventail d'opinions et de perspectives. Aboutir à un ensemble homogène de conclusions et de recommandations n'a certainement pas été chose facile. Je souhaite à ce propos remercier et saluer les deux coprésidents, M. Mkapa et M^{me} Halonen, tous les membres de la commission, le Directeur général et le secrétariat pour le résultat obtenu.

Les recommandations et propositions qui figurent dans ce rapport sont d'une vaste portée. Certes, toutes les idées ne sont pas nouvelles, nombre d'entre elles avaient été débattues dans le passé, mais c'est un rapport tout à fait crédible dans la mesure où il émane d'acteurs d'horizons divers et d'un vaste processus de consultations. Sa caractéristique principale est sans doute la reconnaissance par des individus et des groupes si différents que, contrairement à une opinion répandue, la mondialisation a apporté de nombreux avantages au monde et, surtout, qu'elle peut libérer les gens de la pauvreté. C'est une conclusion nouvelle et très satisfaisante.

Le rapport a bien séparé les faits concrets des sentiments qu'inspire la mondialisation, ce qui est une bonne chose. Il nous appartient maintenant de réfléchir au rôle particulier que doit jouer l'OIT dans son suivi. A l'évidence, elle est actuellement très bien placée pour donner effet à nombre de recommandations qu'il contient. L'OIT est une organisation unique en son genre, dont le mode de fonctionnement est lui aussi unique depuis plus de 85 ans, ce qui lui donne un avantage comparatif et lui confère un rôle et une position qui lui sont propres au sein des institutions internationales, et je pense que nul ne désire changer cet état de fait. C'est la raison pour laquelle toutes les recommandations formulées dans le rapport devraient compléter les activités existantes et ne devraient pas changer l'orientation de l'Organisation ni de ses travaux.

Le rapport braque les projecteurs sur le système multilatéral actuel et contient des recommandations à ce propos. A noter que tout en mettant l'accent sur la nécessité de réduire sensiblement les barrières injustes qui freinent l'accès au marché des biens par lesquels les pays en développement ont un avantage comparatif, il insiste sur la notion de responsabilité et sur le fait que la mondialisation commence au niveau local. Chaque gouvernement doit assumer ses responsabilités et créer les conditions nécessaires pour tirer profit de la mondialisation.

L'une des principales recommandations du rapport porte sur la nécessité de renforcer la coordination et la cohérence des politiques des organisations internationales. Les employeurs approuvent cette recommandation et pensent que, dans l'exercice de son mandat et avec le Conseil d'administration, l'OIT peut jouer un rôle dans cette coordination.

Toutes les institutions doivent s'engager dans cette voie, en tenant compte du mandat et des obligations de chacune.

Les employeurs souhaitent que l'action actuelle de l'OIT soit renforcée et soutenue, sans entrer en concurrence avec celle d'autres institutions, dans le domaine, par exemple, des politiques macroéconomiques.

L'OIT concentre également son action sur la promotion de l'emploi comme moyen privilégié d'éliminer la pauvreté. C'est une démarche très constructive à laquelle les employeurs souscrivent. La création d'emplois est en effet un élément décisif de la lutte contre la pauvreté. Les employeurs voudraient une plus grande cohérence des politiques en ce qui concerne le rôle du secteur privé dans ce domaine. Le PNUD pourrait être à cet égard un partenaire de poids et le récent rapport de la Commission mondiale sur le rôle du secteur privé dans la politique de développement devrait être utilisé à cet effet.

La feuille de route proposée par le Directeur général, sous la forme de quatre défis, mérite d'être rappelée; premièrement, faire du travail décent un objectif mondial; deuxièmement, faire de l'OIT un acteur mondial; troisièmement, placer le tripartisme au cœur de l'action mondiale; et quatrièmement, agir avec l'OIT, l'organisation tout entière devenant une équipe mondiale avec ses mandants – les employeurs et les travailleurs.

Enfin, je voudrais dire que, s'ils sont correctement mis en œuvre en faisant appel au dialogue social et au tripartisme, ce rapport et certaines de ses recommandations contribueront à délivrer beaucoup de monde de la pauvreté. C'est ce à quoi nous aspirons tous.

Original anglais: M^{me} STO. TOMAS (Secrétaire d'Etat au Travail et à l'Emploi, Philippines)

Dans le débat de cette année, deux questions intéressent les pays en développement y compris les Philippines: la mondialisation et les migrations.

D'une certaine manière, ce sont deux aspects d'un même phénomène. Elles n'ont peut-être pas de lien de cause à effet, mais elles participent du même instinct primaire et remontent à l'époque où ne nous constituions qu'un seul monde. Parce que c'était comme cela au départ, même si les océans et les montagnes nous séparaient. Nous n'étions pas des pays ou des états séparés, nous étions un monde unique.

Il y avait bien sûr des différences entre nous, certains étaient plus rapides, plus petits, plus riches, moins riches. En raison de ces différences, nous avons décidé de faire du commerce. C'est comme cela que nous avons appris comment les autres vivaient. Certains voulaient des tissus en échange d'épices, d'autres voulaient de l'or, en échange de marchandises, d'armes, de poteries ou d'êtres humains. Le surplus des uns répondait aux besoins des autres: On appellera plus tard cela l'avantage comparatif ou plus simplement la complémentarité.

Les règles sont nées de la multiplicité des transactions. Pour progresser, il faut des règles de civilités, et le civisme exige l'équité. C'est ainsi qu'ont évolué nos institutions, et c'est pour cela que nous sommes réunis dans le cadre de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. En effet, même si certains d'entre nous sont plus gros, plus beaux, plus rapides, les règles et l'esprit civique doivent prévaloir. Un avantage comparatif ne doit pas servir à obtenir des avantages indus.

La mondialisation a pour objectif le mouvement, sans entrave, des biens, des capitaux, des services. On présuppose que, si ces flux sont libérés, nous en profiterons tous. C'est la vague qui doit faire avancer tous les bateaux. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Ce n'est pas le cas quand les règles ne sont pas source de civisme et d'équité. La mondialisation a récemment pris un visage plus humain. Ces vingt dernières années, nous avons vu des mouvements sociaux sans précédent, qui se sont amplifiés plus vite que le taux de croissance démographique. Les gens vont chercher de meilleures conditions de vie, loin de la guerre, des persécutions ou de la pauvreté. Les transports sont plus faciles et plus rapides, les gens voyagent par voies aériennes, maritimes ou terrestres, en quête de conditions de vie meilleures. Bref, les gens émigrent.

Je pense que le monde est uni par des lois et des règles. C'est cet élément de cohérence qui permet à tout le monde de survivre, et pas seulement au plus rapide ou au plus fort. Ce que la nature et la génétique ne nous ont pas donné, la bonté de l'homme peut y remédier grâce aux normes qu'il est capable d'établir. Je ne vous accablerai pas de statistiques, vous et moi les connaissons. C'est notre quotidien en tant que ministres, travailleurs et employeurs.

Je me limiterai à vous dire que le 23 avril dernier, nous avons signé un accord avec la Corée du Sud, proposant d'employer les Philippins sur pied d'égalité avec les Coréens. Pendant la crise du SRAS, Singapour s'est occupé de nos travailleurs, et nous nous sommes occupés des leurs de la même manière. En Israël et en Arabie saoudite, lorsque nos ressortissants sont pris sous des feux croisés dont ils ne comprennent pas la raison ils reçoivent des soins qui, il y a peu, étaient réservés aux seuls citoyens de ces pays. Nos droits ne découlent pas de notre citoyenneté. Ces pays assument la responsabilité des étrangers qui sont sur leur territoire. Ils nous donnent des raisons d'espérer et le monde en est meilleur.

Je regarde autour de moi et je me dis qu'il n'y a pas un seul pays représenté dans cette salle qui n'accueille, au moins l'un de mes compatriotes. Il existe une diaspora philippine, mais nous n'allons pas entamer ici une négociation pour ses droits sur votre territoire. Je ne veux pas parler de droits ici, je veux plutôt parler de responsabilités.

Nous avons une responsabilité pour et à l'endroit des personnes qui quittent nos côtes, même si elles ont quitté les Philippines de façon clandestine. Nous en assurons la responsabilité et nous les rapatrierons, si nécessaire. Nous veillerons à ce qu'elles soient en bonne santé, reçoivent une formation professionnelle et soient correctement orientées. C'est notre responsabilité, quelle que soit leur situation. Nous espérons que vous faites de même pour les Philippins qui sont sur vos territoires pour de courtes périodes.

Elles ne sont pas des marchandises, pommes, charbon, blé ou pétrole. Elles ne représentent peut-être pas des assurances ou des banques, mais ce sont des êtres humains et, à ce titre, nous en sommes responsables. Nous leur demandons d'assumer la responsabilité de leurs propres décisions, mais les pays d'origine et d'accueil des migrants qui profitent de leur force de travail physique ou intellectuelle doivent, eux aussi, assumer leur part de responsabilité.

La communauté internationale, garante du respect des règles de civisme, est elle aussi responsable de leur sort.

Nous tenons à féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection combien méritée à la tête de cette Conférence. Nous félicitons l'OIT pour l'organisation des travaux et toute la documentation fournie sur les migrants, qui décrit si bien leur situation. Nous sommes convaincus que sous votre égide nous mériterons un jour le monde auquel nous avons droit et qui est notre responsabilité à tous.

Original espagnol: M. SOLARI SAAVEDRA (Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Chili)

En premier lieu, je souhaite saluer toutes les délégations présentes et féliciter mon ami, Milton Ray Guevara, pour son élection à la présidence. Cette assemblée se tient à un moment clé pour l'humanité. En effet, la capacité des organisations internationales de promouvoir la paix et la coopération est une fois de plus mise à l'épreuve.

Pour les démocraties latino-américaines, cette nouvelle situation mondiale est synonyme de nouveaux efforts pour garantir la paix, l'exercice de tous les droits et la non-discrimination. Ainsi, de nouveaux défis sont lancés au monde du travail, à l'économie, à l'emploi et à la sécurité sociale.

L'OIT est la seule organisation mondiale à représentation tripartite. Par conséquent, elle a beaucoup à apporter dans la recherche de voies d'entente.

Quatre-vingt-cinq années se sont écoulées depuis sa création et 35 depuis qu'elle a reçu le prix Nobel de la paix. Sa capacité de réunir les volontés et de concilier les positions en vue de l'égalité de chances s'est avérée. Cette année, le rapport sur la mondialisation est une nouvelle contribution de l'OIT à l'avènement d'un monde plus juste à la cohésion plus forte et à un avenir meilleur pour ses habitants.

Comme l'a dit le Directeur général dans son discours d'ouverture de la Conférence, une mondialisation plus juste est essentielle pour la stabilité mondiale. Promouvoir une nouvelle forme de mondialisation est un défi pour les nations et l'OIT. Nous devons promouvoir des politiques du travail qui favorisent, conformément aux conditions réelles de chaque pays, des règles individuelles et collectives qui garantissent le respect des droits fondamentaux au travail consacrés par l'OIT. Ces droits font partie intégrante du concept de travail décent qui a été élaboré ces dernières années à l'échelle internationale. Ce concept a inspiré mon pays pour négocier des traités bilatéraux de commerce qui nous permettent de renforcer nos liens avec nos principaux partenaires, et pour créer de nouveaux débouchés économiques et en matière d'emploi pour nos citoyens.

Ainsi, les traités de libre échange que nous avons conclu avec le Canada, les Etats-Unis et surtout l'Union européenne obligent les parties à s'engager à garantir le plein respect des droits au travail reconnus internationalement. Ces droits ne peuvent pas être remis en question sous prétexte d'améliorer une position commerciale.

De même, dans les réunions régionales, nous avons toujours cherché à promouvoir l'inclusion des questions sociales et du travail, en particulier celles qui ont trait au respect de la loi et aux normes qui consacrent les droits fondamentaux au travail.

Nous avons adopté cette conduite parce que nous souhaitons un commerce libre et sans protections, à

la dimension sociale fondée sur les valeurs universelles communes que l'OIT défend.

Incorporer la dimension socioprofessionnelle dans les processus d'intégration commerciale garantit une mondialisation plus intégrante, régie de façon démocratique et offrant des débouchés et des bénéfices concrets aux personnes.

La Conférence traite cette année une question étroitement liée à la mondialisation: la situation des travailleurs migrants et la nécessité d'une plus grande protection sociale pour ceux qui, aspirant à un meilleur salaire et à une meilleure qualité de vie, abandonnent leur pays d'origine pour trouver un emploi à l'étranger. Bien évidemment, la mobilité des travailleurs d'un pays à l'autre augmente avec l'essor du commerce et des investissements, la baisse des coûts du transport, les écarts salariaux qui se creusent entre les pays en développement et les pays développés et la segmentation des marchés du travail.

Au Chili, l'immigration a quasiment sextuplé dans les quinze dernières années. Il est important de renforcer nos politiques internes pour que les travailleurs étrangers, quel que soit leur statut juridique, puissent bénéficier des mêmes droits au travail que les Chiliens.

Aussi, il est impératif de créer des formules novatrices pour garantir la protection sociale de ces travailleurs, afin que leur apport au pays n'entraîne pas pour eux une perte de droits prévisionnels s'ils souhaitent retourner dans leur pays d'origine.

A cette fin, dans le cadre de notre politique liée aux conventions internationales de sécurité sociale, nous avons lancé une nouvelle phase afin que les travailleurs puissent transférer les cotisations prévisionnelles qu'ils ont versées lorsqu'ils retournent dans leur pays. Nous mettons en application cette initiative avec le Pérou, pays dont sont originaires la plupart des étrangers qui vivent au Chili.

La Conférence doit examiner de près la question des droits prévisionnels des travailleurs migrants, et la nécessité de prévoir des garanties plus importantes pour les travailleurs frontaliers.

Pour finir, j'aimerais faire référence à l'action qui a été menée au Chili sur les questions sociales et du travail, en particulier en matière de formation et de développement des ressources humaines, question qui a également été débattue au cours de la Conférence. Nous nous sommes efforcés d'accroître le niveau d'instruction et de qualification de nos travailleurs. Ce n'est qu'ainsi qu'ils peuvent aspirer à des emplois de qualité et à de meilleures rémunérations. C'est ainsi que le pays pourra être plus compétitif au niveau mondial.

Ces progrès réalisés cette année nous permettent d'envisager l'avenir avec beaucoup plus de confiance. Nous sommes convaincus que, avec la contribution de tous les participants à cette Conférence, nous pourrions tirer des conclusions et définir des lignes d'action qui se traduiront par des progrès visibles pour le monde du travail.

Original anglais: M. TROGEN (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Suède)

Je ne vais pas m'exprimer seulement en ma qualité de délégué des employeurs de Suède, mais également au nom des employeurs des autres pays nordiques – le Danemark, la Finlande, l'Islande et la Norvège.

L'OIT a un rôle spécifique et important à jouer dans les futurs débats sur les défis que la société

mondiale doit relever dans le monde du travail. Les employeurs des pays nordiques considèrent que les recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation devraient permettre à l'OIT d'accroître sa visibilité et son importance au sein du système multilatéral. Les pays qui sont aujourd'hui exclus de la mondialisation pourront également en retirer des avantages. Les employeurs nordiques sont convaincus que l'OIT a un rôle très important à jouer au sein du système multilatéral et que la spécificité de sa structure lui confère un véritable atout.

Nous tenons également à rappeler que les recommandations de la Commission mondiale ne constituent pas la politique de l'OIT et que son rapport n'est pas uniquement destiné à l'Organisation. Il incombe à la présente Conférence et au Conseil d'administration de sélectionner les aspects des recommandations considérés comme relevant du mandat de l'OIT et de formuler des propositions sur l'action à suivre.

Il est très important que les mandants de l'OIT puissent participer aux activités de suivi. De même, tout engagement de l'OIT au sein de la société civile doit se faire dans la plus grande transparence et reposer sur un étroit consensus entre le Conseil d'administration et le Bureau.

Notre message est donc le suivant: il importe que l'OIT ne dévie pas de sa ligne d'action, qu'elle continue de mettre en œuvre ses stratégies les plus efficaces, qu'elle coopère, mais sans que son action empiète sur le mandat d'autres institutions multilatérales. Il ne serait guère souhaitable, selon nous, que l'OIT se spécialise dans les analyses et les opérations macroéconomiques et cesse pour cela de s'intéresser de manière prioritaire aux besoins de ses mandants et aux questions relatives au monde du travail.

Le rapport de la commission considère qu'il convient de faire de la création d'emplois un objectif prioritaire et préconise une cohérence accrue des politiques de l'emploi au sein du système multilatéral. Nous souscrivons à ce point de vue, car c'est dans ce domaine que l'OIT possède un net avantage. L'Agenda global pour l'emploi et la Stratégie de réduction de la pauvreté élaborés par l'Organisation offrent la possibilité de collaborer avec les Nations Unies. Nous nous réjouissons de pouvoir engager une réflexion sur cette question fondamentale qu'est l'emploi avec le Directeur général, car c'est au Bureau que se trouvent les véritables acteurs et spécialistes du monde du travail. C'est dans ce domaine que l'OIT peut le mieux contribuer à la mise en place de ce qui s'appelle désormais «une mondialisation juste».

Le rapport appuie la demande que nous adressons à l'OIT à propos de la mise en place d'un suivi du débat de la Conférence sur l'économie informelle. Il rappelle également qu'il est nécessaire de promouvoir l'emploi des jeunes ainsi que les activités des petites et moyennes entreprises, comme nous en avons exprimé le souhait. Le rapport du PNUD intitulé «Libérer l'entrepreneuriat: mettre le monde des affaires au service des pauvres» offre un bon exemple de la manière dont l'OIT pourrait collaborer avec une autre institution des Nations Unies.

En ce qui concerne les politiques nationales axées sur les problèmes de la mondialisation, les employeurs des pays nordiques souhaitent que l'on se consacre en priorité aux thèmes suivants: la bonne gouvernance, le respect de l'Etat de droit, la recon-

naissance des droits de propriété, la lutte contre la corruption, etc. En l'absence de bonne gouvernance au niveau national, les entreprises ne peuvent pas, en effet, jouer correctement leur rôle et contribuer au développement économique et social.

Nous estimons que l'OIT devrait s'efforcer de remédier aux lacunes nationales en s'appuyant davantage sur le dialogue social que sur ses activités normatives – tout en reconnaissant les différences existantes au niveau du développement économique et social. Cela va également dans le sens du soutien que les employeurs apportent à la réforme du système normatif de l'Organisation – réforme nécessaire pour que ce système soit adapté aux réalités actuelles du monde du travail.

Je conclurai en disant que, dans la poursuite du processus en cours, il faut conserver ce que l'OIT fait bien, corriger ou supprimer ce qui ne donne pas de bons résultats, et examiner soigneusement les questions qui devraient figurer parmi les priorités de l'Organisation. Le monde du travail évolue et ne présente pas le même visage selon les pays. Il convient d'examiner les changements en cours et leurs répercussions. Le débat doit mobiliser pleinement les mandants et continuer de porter principalement sur les questions à propos desquelles l'OIT est le mieux à même de faire la preuve de son savoir-faire, c'est-à-dire celles qui concernent le monde du travail.

Original anglais: M^{me} MENKERIOS (Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Erythrée)

D'abord, je souhaite saisir cette occasion pour féliciter M. Somavia, le Directeur général du BIT, pour son exposé complet qui a porté sur l'exécution du programme et des activités de l'OIT en 2002-03 et sur le rapport global intitulé *S'organiser pour plus de justice sociale* pour la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent.

Ce rapport est présenté comme une base pour l'élaboration des stratégies futures de l'OIT en vue d'intégrer les problèmes essentiels et la situation pénible des travailleurs et de leur famille dans sa stratégie globale à long terme.

Le gouvernement de l'Erythrée s'est engagé à mettre en œuvre les sept conventions fondamentales sur les droits de l'homme qu'il a déjà ratifiées et il est sur le point de ratifier la convention n° 182.

Les consultations tripartites ainsi que le dialogue social sont nos principes directeurs qui permet d'établir des relations de travail saines entre les partenaires sociaux en Erythrée. La protection des femmes et des personnes handicapées est clairement énoncée dans notre législation du travail. En ce qui concerne la protection sociale et le bien-être de l'homme, le gouvernement s'emploie à garantir à chaque citoyen tous les services socio-économiques de base et à répondre à ses besoins fondamentaux.

Nous veillons tout d'abord à garantir une sécurité alimentaire pour tous, ce qui requiert une action pour enrayer la faim, la pauvreté et la dépendance à l'égard de la distribution d'aliments. A cet effet, les différents ministères concernés s'emploient à mettre en œuvre ces programmes d'une façon conjointe. Pour l'exécution de ces tâches, la main-d'œuvre est un élément décisif qui demande une formation appropriée afin d'accroître la productivité et d'assurer l'émancipation économique de tous les secteurs.

La lutte contre le chômage par l'amélioration des connaissances et des compétences, la gestion de la protection sociale et de la sécurité et de la santé au

travail, ainsi que l'application de l'emploi productif constituent les défis les plus importants de l'Erythrée, et le gouvernement les a placés au premier rang dans son programme de développement. Un outil essentiel pour réaliser ces priorités réside dans des politiques commerciales concrètes conçues sur la base d'informations actualisées sur le marché du travail, dont nous sommes dépourvus.

A cet effet, le gouvernement a entrepris la première enquête globale sur la population active qui servira d'informations de référence. Les résultats de cette enquête devraient permettre de répondre aux questions de base sur le marché du travail. Grâce aux données recueillies, nous pourrions concevoir ou revoir des politiques en matière d'emploi, l'établissement de cible, le suivi et l'évaluation du plan de développement et du plan global sur l'emploi.

Malgré ses moyens limités, le gouvernement de l'Erythrée est déterminé à renforcer la capacité productive des travailleurs en leur assurant un meilleur accès à une éducation de qualité, à la formation et aux services de santé. En fait, une éducation de qualité et une bonne santé vont non seulement permettre à la population de participer pleinement à la vie économique mais également enrichir la vie politique, culturelle et sociale de nos citoyens.

C'est pourquoi une volonté inébranlable de développer nos ressources humaines caractérise notre planification du développement. Il est aussi admis que, pour une nation nouvelle comme l'Erythrée, la mise en valeur des ressources humaines constitue un défi majeur. Nous devons donc appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques modernes en matière de formation et d'éducation pour renforcer la croissance économique et le développement.

Pour réduire au minimum les accidents au travail, les maladies professionnelles et les cas de VIH/SIDA sur le lieu du travail, un programme d'information, d'éducation et de communication a été mis en route pour provoquer une prise de conscience, y compris parmi les partenaires sociaux.

Pour assurer la sécurité et la santé sur le lieu de travail, le gouvernement a entrepris de former des inspecteurs et de les familiariser avec le matériel de santé et de sécurité au travail.

En outre, une réglementation nationale en matière de santé et de sécurité est rédigée avec nos partenaires sociaux, les ministères concernés et certaines institutions et sera soumise au ministère de la Justice pour approbation. Pour améliorer les conditions de travail des gens de mer et pour protéger leurs droits, y compris dans le secteur de la pêche, une nouvelle loi a été rédigée et elle est en cours de discussion. Pour assurer aux travailleurs le versement d'une pension de vieillesse, d'une indemnité d'invalidité ou d'une prestation de survivant, nous avons mis en place un plan national de pension, qui a commencé à fonctionner en janvier 2004.

La paix est essentielle pour le développement et pour appliquer l'Agenda pour le travail décent. Le gouvernement de l'Erythrée met tout en œuvre pour résoudre de façon pacifique les problèmes qui se posent à nous; il incombe cependant à la communauté internationale d'exercer une pression sur le gouvernement de l'Éthiopie pour qu'il applique le jugement de la commission du tracé de la frontière entre l'Erythrée et l'Éthiopie.

En conclusion, je voudrais demander une mission consultative de l'OIT concernant les enquêtes sur la

population active, qui nous apporterait un appui technique en vue d'entreprendre une enquête de ce type et mettre en valeur les ressources humaines au moyen d'une formation à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

Original espagnol: M. TOMADA (Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Argentine)

Je souhaite féliciter le Président, en tant que représentant de notre région, pour son élection à la tête de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Je remercie le Directeur général de son rapport. Son analyse du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation stimule la réflexion. Il explique qu'il faut partir d'une «intégration cohérente des politiques économiques et sociales axées sur le bien-être et la qualité de vie des gens». Nous adhérons à cette nouvelle logique de la formulation des politiques. Le social n'est pas un plus qui dépendrait des résultats économiques mais la condition nécessaire et un nouveau modèle de croissance.

Notre pays se remet de la crise politique, économique et sociale la plus sévère de son histoire. Il a entamé une nouvelle étape en se fondant sur la responsabilité sociale, institutionnelle, budgétaire et internationale.

En décembre 2001, plus de la moitié de la population subissait des niveaux de pauvreté inacceptables, jusque là inconnus. Le gouvernement a donné la priorité aux foyers les plus démunis, en créant des emplois et en réactivant l'économie nationale. Mais nous ne voulons pas nous contenter de croître, l'Argentine veut la croissance avec l'emploi. Aujourd'hui, chaque point de croissance du produit national, crée deux fois plus d'emplois qu'il y a dix ans. L'Argentine, a été capable, ces derniers temps, de créer plus d'un million de nouveaux postes de travail.

Qu'il me soit permis ici de remercier l'OIT et tous les pays bailleurs de fonds qui ont apporté leur contribution à des programmes particuliers.

En deuxième lieu, la responsabilité institutionnelle signifie qu'il faut améliorer la sécurité et la confiance juridiques dans le pays, en donnant la priorité à la lutte contre la corruption et l'impunité. De même il faut créer un climat propice aux investissements directs nationaux et étrangers. A cet égard, l'action du Président Kirchner vise à réformer, entre autres politiques publiques, le système de nomination des juges.

En troisième lieu, le gouvernement a adopté une position basée sur la responsabilité budgétaire, car ce sont des politiques macroéconomiques erronées et une gestion de mauvaise qualité qui ont provoqué l'accroissement de la dette publique, faisant de celle-ci l'un des détonateurs de la débâcle.

Pour finir, l'Argentine assume ses responsabilités internationales en accordant la priorité à la solidarité régionale et en s'acquittant pleinement de ses obligations. Notre pays respectera ses engagements financiers en cherchant une solution durable sur le plan économique, institutionnel et social.

Pour payer, l'Argentine doit d'abord connaître la croissance. C'est la raison pour laquelle nous déployons de grands efforts pour promouvoir la création d'emplois, conçue comme la cheville ouvrière de la croissance économique et sociale. Il s'agit là d'un infléchissement des politiques nationales suivies ces trente dernières années.

Chômage, sous-emploi, croissance incontrôlée de l'économie informelle c'est le problème principal de l'Argentine. L'Agenda pour le travail décent, proposé par le Directeur général, est une source constante d'inspiration pour le gouvernement. Les recettes fondées sur l'assouplissement des règles, la déréglementation et la précarisation des travailleurs ont lamentablement échoué et provoqué la détérioration des structures professionnelles des pays de la région.

Pour remettre la situation en ordre, il faudra beaucoup de créativité, d'efforts, de courage et surtout une volonté politique inébranlable. Pour le gouvernement actuel, l'emploi des Argentins et des Argentines n'est pas le sous-produit de décisions économiques fondées. Les décisions économiques sont fondées si elles contribuent à la création d'emplois de qualité, d'emplois productifs.

Nous sommes convaincus – car l'expérience l'a montré – que ce n'est pas n'importe quel type de croissance qui favorise l'emploi et l'intégration sociale.

La croissance associée à l'emploi va de pair avec une juste répartition des revenus. Pour la première fois depuis plus de dix ans, le salaire minimum a été relevé. Le gouvernement respecte les conventions internationales du travail qu'il a ratifiées, il encourage la négociation collective; une loi du travail équilibrée et protectrice a été sanctionnée avec un appui social et parlementaire inédit. On cherche à développer de façon simultanée le marché interne, l'exportation et les travaux publics. On se propose de saisir le Congrès de la nation d'une loi sur la formation professionnelle. Ces bases de la gestion gouvernementale, axées sur la croissance avec emploi, sont aussi importantes que la promotion des investissements. Je dirais plus, elles sont la condition préalable à un processus de développement durable, équilibré et intégrateur.

Nous sommes convaincus qu'avec une société juste, orientée vers le développement économique, et respectueuse des droits de l'homme, avec des politiques industrielles et technologiques qui stimulent la productivité de tous les facteurs, et avec la participation responsable et représentative d'employeurs et de travailleurs qui contribuent à une meilleure répartition des résultats, nous pourrions créer cet environnement amical propice à l'investissement.

L'autre voie, celle de la réduction des coûts du travail, de la déréglementation et du démantèlement de l'Etat, nous l'avons déjà essayée: elle a débouché sur cette dette sociale que nous avons aujourd'hui à l'égard de nos concitoyens. Nous ne sommes pas pour un Etat qui se substituerait au libre jeu des acteurs sociaux, mais pour un Etat qui garantisse la solidarité, en défense de l'intérêt général.

En résumé, la stabilité démocratique implique que s'établisse une croissance économique propre à éradiquer la pauvreté et que les droits sociaux et les droits du travail s'appliquent pleinement. L'Argentine souhaite construire une société du travail et, pour ce faire, elle sait qu'elle peut compter sur l'appui tripartite et sur l'OIT. Conformément au message de l'OIT qui prône un effort de cohérence entre les politiques économiques et les politiques sociales, nous affirmons que construire des sociétés fondées sur le travail est une des conditions préalables au rétablissement de la cohésion sociale fondamentale sur laquelle s'appuient les démocraties ouvertes et pluralistes. Nous promouvons les mê-

mes principes pour forger la dimension sociale de notre processus d'intégration régionale, le MERCOSUR, à travers un effort coordonné des ministères du Travail, de l'Economie, du Plan et de l'Education.

Nous avons retrouvé notre dignité en tant qu'Argentins et nous allons à présent rétablir la dignité du travail et de la production.

Original espagnol: M. ROSS LEAL (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Cuba)

Promouvoir le travail décent pour que l'emploi permette de sortir de la pauvreté est de parvenir à ce que le Directeur général appelle une mondialisation juste, voilà l'appel qu'a lancé le Directeur général.

Le chômage croissant et galopant, qui n'épargne même pas les pays les plus développés, constitue l'un des problèmes les plus graves auxquels l'OIT est confronté. Presque un milliard de personnes en âge de travailler n'ont pas d'emploi stable. Le caractère néolibéral de la mondialisation, conçue dans les grands centres du pouvoir mondial, a amené aux peuples davantage de pauvreté, un chômage chronique et l'exclusion sociale. Il est nécessaire de lutter pour changer radicalement les règles de l'ordre économique, politique et financier actuel qui ne servent que les intérêts de ceux qui contrôlent les institutions financières et du commerce international comme le FMI, la Banque mondiale ou l'OMC.

Dans cinquante ans seulement, la population mondiale sera de dix milliards. Si l'on ne répond pas à ce problème et à d'autres, quel avenir dans quarante ou cinquante ans pour nos enfants et petits-enfants? La faim reste un fléau pour des milliards de personnes. Le VIH/SIDA continue de croître à un rythme incalculable, et de nombreux peuples africains sont menacés de disparition. Il n'y a pas de volonté politique pour rechercher une solution à un problème aussi grave. Il y a déjà quatre ans, Cuba a dit aux Nations Unies qu'elle était disposée à envoyer jusqu'à 5 000 médecins et professionnels de la santé, pour mettre en œuvre un programme de prévention et de traitement du VIH/SIDA si les pays riches finançaient dans la mesure nécessaire les médicaments et les infrastructures. Personne ne nous a répondu. Nous exigeons du groupe des 8 de trouver des solutions concrètes à ce problème, en Afrique notamment.

A propos de Cuba, le Président de la première puissance mondiale, la plus grande de tous les temps, a annoncé le 6 mai dernier un nouveau programme. Il vise à faire mourir de faim notre peuple, à le tuer par des maladies. Ce programme renforce l'embargo criminel en place depuis plus de quarante ans. Il prévoit des mesures nouvelles et cruelles pour nous étrangler financièrement et exercer d'énormes pressions sur les gouvernements et les entreprises étrangères, pour qu'ils n'investissent pas à Cuba et qu'ils ne commercent pas avec Cuba. Ce programme vise aussi à discréditer Cuba devant l'opinion publique internationale et à justifier ainsi une agression directe contre notre pays. Nous savons parfaitement comment on forge ce type d'arguments. La guerre en Iraq en est un bon exemple. Permettez-moi de manifester notre solidarité avec le peuple iraquien et avec tous les peuples victimes de guerres, de menaces, d'occupations et de génocides – je pense au peuple palestinien, aux peuples arabes et africains. Avec un profond mépris pour les organismes des Nations Unies et la communauté internationale, cette puissance se propose

d'utiliser par exemple l'OIT et les organisations syndicales qui œuvrent ici pour détruire la révolution cubaine. Cette puissance consacre des millions de dollars pour créer des syndicats virtuels à Cuba, en dehors des centres de travail et sous l'aile protectrice du bureau qui représente ses intérêts à La Havane, bureau auquel ces syndicats servent de véritables mercenaires. Nous espérons que les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs ne se rallieront jamais à ce programme impérial qui vise à détruire une justice sociale aussi généreuse.

Nous remercions ceux qui nous ont appuyés devant autant de solidarité. Nous le répétons, nous sommes prêts à continuer de collaborer avec l'OIT et avec les organisations syndicales pour partager la noble aspiration qui est d'instaurer un monde de paix, de solidarité et de justice pour tous. Comme l'a dit José Martí, l'apôtre de notre indépendance, «jamais la nuit n'est aussi noire qu'avant l'aurore. Jusqu'à la victoire, nous vaincrons toujours.»

Original japonais: M. TOGARI (Vice-ministre de la Coordination des politiques, de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale, Japon)

C'est pour moi un grand honneur d'intervenir à cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail au nom du gouvernement japonais.

Je voudrais accorder mon soutien à cette politique fondamentale de l'OIT, à savoir promouvoir le travail décent pour tous, et je souhaite vous faire part de mon profond respect pour tous les efforts qui ont été consentis à cet égard par l'OIT, par les employeurs, les travailleurs et les Etats Membres.

Le Japon apprécie grandement les activités menées par l'OIT au cours de ces deux dernières années et qui sont décrites dans le rapport du Directeur général, intitulé *Exécution du programme de l'OIT en 2002-03*, et tout particulièrement ses programmes basés sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT pour un travail décent. Par ailleurs, compte tenu du volume de travail que doit accomplir l'OIT et de la situation financière difficile du Japon, je voudrais demander au secrétariat de l'OIT de travailler plus efficacement et de réduire ses dépenses en personnel.

L'un des points les plus importants inscrits à l'ordre du jour de la session actuelle sera la discussion au sujet du rapport final de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ainsi que le rapport du Directeur général, *Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT*.

Je salue les efforts de la Commission mondiale qui étudie avec sérieux la difficile question de la dimension sociale de la mondialisation. Je partage le point de vue des auteurs de ce rapport lorsqu'ils affirment: «Nous sommes en quête d'un processus plus intégrateur, qui soit équitable, qui apporte des avantages et des opportunités réelles à un plus grand nombre de personnes.» Je suis convaincu qu'il est absolument indispensable aujourd'hui d'aborder la question de la mondialisation en inscrivant les hommes et les femmes dans un processus de développement équitable et respectueux de chacun.

A cet égard, la stratégie évoquée au début du rapport du Directeur général, à savoir *Faire du travail décent un but global*, est cruciale. Jusqu'à présent, les effets de la mondialisation se mesuraient à l'aune de valeurs économiques comme l'efficacité ou une valeur ajoutée élevée. Cette stratégie propose au contraire le travail décent comme objectif

concret et recommande d'intégrer cette valeur dans la politique économique et sociale.

Deux points doivent être pris en considération. Il importe d'abord de respecter l'autonomie de chacun en fonction de la situation du pays. Ensuite, il convient d'accorder une importance toute particulière au rôle économique et social que le secteur privé et les entreprises jouent et joueront à l'avenir.

Le Japon veut mener des activités concrètes en coopération avec l'OIT. Nous aimerions apporter notre contribution notamment dans le domaine de la création d'emplois, du développement des ressources humaines, de la sécurité et de la santé au travail. Nous sommes très impliqués dans le développement de l'Asie et de la région du Pacifique que nous continuons de soutenir. Nous souhaiterions promouvoir le travail décent dans cette partie du monde, où les gens sont très affectés par les effets de la mondialisation.

A cet effet, nous prévoyons d'organiser, en décembre 2004, avec la participation de l'OIT un colloque international sur l'emploi des jeunes et le développement des ressources humaines, thèmes qui mobilisent de plus en plus l'attention internationale. Nous aimerions y discuter d'initiatives et de politiques nouvelles pour que les jeunes puissent voir s'ouvrir devant eux un avenir plein d'espoir dans le cadre de cette nouvelle donne. Nous espérons que des personnalités de très haut niveau venues des pays asiatiques participeront à cette manifestation.

En ce qui concerne la réforme des services publics au Japon, le gouvernement japonais reconnaît qu'il est important d'entamer d'emblée des négociations et des consultations sérieuses entre le gouvernement et les différentes parties. Des rencontres entre le gouvernement et les travailleurs ont été organisées à divers niveaux depuis la Conférence de l'an dernier. Le 13 mai 2004, les ministres compétents ont rencontré à ce sujet les représentants des travailleurs.

J'invite l'OIT à suivre avec attention et patience la tournure que prendra ce dialogue.

La mondialisation va toucher toutes les régions du monde et les institutions internationales telle que l'OIT vont devoir s'investir davantage dans ce contexte de mondialisation. Le Japon attend beaucoup de l'OIT et souhaite prendre une part active à ses activités, en collaboration avec les pays Membres, les travailleurs et les employeurs

(M. Maatough prend place au fauteuil présidentiel.)

Original arabe: M. HACHED (vice-secrétaire général, Ligue des Etats arabes)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux.

Permettez-moi de féliciter le Président et les membres du bureau pour leur élection à la tête de cette Conférence. C'est pour moi un honneur de parler aujourd'hui à cette tribune au nom de la Ligue des Etats arabes et de vous transmettre les salutations de M. Amr Moussa, secrétaire général de la Ligue arabe, qui vous présente ses vœux de plein succès. J'ai déjà eu l'insigne honneur de prendre la parole à cette tribune au cours de la session de 1985 de cette même Conférence internationale du Travail.

La Ligue des Etats arabes apprécie, à sa juste valeur, la coopération constante entre l'Organisation internationale du Travail et la Ligue des Etats arabes. Elle apprécie également le rôle assumé par les

gouvernements, les organisations d'employeurs et les syndicats pour renforcer l'action de l'OIT.

Cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail revêt une importance toute particulière. Elle traite en effet de sujets complexes, importants et qui s'inscrivent dans le cadre du mandat du Bureau international du Travail, soucieux d'améliorer la situation des travailleurs et des citoyens en général; ces valeurs consacrées par la Déclaration de Philadelphie, selon laquelle la pauvreté, où qu'elle soit, menace le bien-être partout dans le monde. Nous souhaiterions nous concentrer sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Nous avons lu attentivement le rapport sur cette question. Il suffit de le lire pour comprendre que le véritable problème n'est pas un problème économique, mais qu'il s'agit bien des visées expansionnistes qui détruisent les arbres, les maisons et les terres arabes. Les autorités israéliennes n'ont pas arrêté la construction de ce mur qui paralyse la libre circulation des Palestiniens. Vous avez été témoins des actions récentes des autorités israéliennes à Rafah dans les camps; c'est là une violation flagrante du droit international et du droit humanitaire, et la communauté internationale se doit de condamner fermement ces agissements. Il est nécessaire d'enrayer le mal à sa racine. Il faut mettre un terme à l'occupation israélienne. Le seul remède au drame que vivent les Palestiniens est de mettre un terme à l'occupation de leurs territoires.

Il est nécessaire également de mentionner ici l'Iraq. La situation en Iraq est grave. Il ne peut y avoir de prospérité économique qui bénéficie à tous les travailleurs et à tous les employeurs sans transfert du pouvoir aux Iraquiens. C'est ce transfert de pouvoir qui sera garant de la stabilité et de la sécurité dans ce pays, qui nous est cher à tous, et qui doit s'engager dans la voie de la reconstruction.

La situation des travailleurs migrants est un sujet traité par cette session de la Conférence internationale du Travail, et il est nécessaire de trouver des solutions pour améliorer leur sort. Nous avons pris connaissance, avec attention, du rapport concernant les travailleurs migrants et leur rôle dans l'économie mondiale, et nous approuvons l'affirmation du Directeur général selon laquelle le problème des migrations doit être au centre de nos débats.

L'émigration donne aux gens l'occasion de se rencontrer, de mieux se connaître et de renforcer la solidarité entre tous les êtres humains. Nous avons de notre part accordé une attention toute particulière aux migrants arabes. Nous avons ainsi créé une commission présidée par une éminente personnalité arabe et qui débat de la situation économique et sociale des émigrés.

Il est nécessaire que l'OIT puisse atteindre ses objectifs dans ce domaine. Nous avons lu avec attention le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et nous souscrivons à ses recommandations. Il est nécessaire que la mondialisation soit juste, intégrative et qu'elle repose sur la démocratie et sur l'égalité des chances.

Le Sommet arabe de Tunis a, quant à lui, décidé de mettre en place une stratégie arabe de lutte contre la pauvreté, en se basant sur des études fournies par le Conseil des ministres des Affaires sociales arabes. Il est nécessaire d'améliorer la situation de tous les pauvres, de tous les démunis. Nous essayons pour cela de coordonner nos efforts avec

toutes les parties intéressées. Il est essentiel en effet que le monde entier puisse bénéficier de la justice, de la fraternité, de la solidarité, de l'égalité, afin de construire un avenir meilleur pour tous. Je vous remercie.

Original anglais: M^{me} SINJELA (conseillère technique et déléguée suppléante gouvernementale, Zambie)

Au nom du ministre du Travail et de la Sécurité sociale, qui ne pouvait pas être avec nous, de la délégation de Zambie, et en mon propre nom, je voudrais adresser mes félicitations au Président pour son élection à cette Conférence. La délégation zambienne à cette Conférence souhaite également féliciter le Directeur général pour son rapport détaillé et clair sur les activités de l'Organisation internationale du Travail au cours de la période concernée, la période 2000-03.

J'aimerais souligner que mon pays se félicite des progrès réalisés en vue de la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent. Nous notons avec satisfaction que le cadre stratégique pour la période 2002-2005 est en cours de réalisation et porte ses fruits.

Nous sommes heureux de noter que ce rapport fait état de progrès encourageants et satisfaisants en ce qui concerne les objectifs stratégiques par rapport aux objectifs de rendement fixés dans le budget 2002-03.

Mon gouvernement est impressionné par les efforts pratiques de l'OIT visant à l'application intégrale du programme mentionné au rapport du Directeur général.

La Zambie admire et soutient fermement les efforts de promotion et de réalisation des objectifs stratégiques figurant dans le rapport du Directeur général. En ratifiant toutes les conventions de l'OIT relatives aux droits fondamentaux et en révisant sa législation du travail, la Zambie montre qu'elle est tout à fait déterminée à mettre en œuvre l'Agenda pour le travail décent. Nous affirmons que nous sommes très déterminés à combattre toutes les formes d'injustice sociale, notamment celles qui concernent les jeunes et les femmes au travail. A cette fin, le gouvernement zambien a élaboré une politique nationale relative à l'égalité entre hommes et femmes; cette politique est un instrument efficace pour réduire les inégalités entre les sexes et pour assurer l'égalité des chances sur le plan professionnel et dans d'autres domaines. La liberté d'association est inscrite dans la Constitution de la République et dans les lois sur les relations professionnelles.

Le peuple de Zambie est très reconnaissant à l'OIT pour le soutien matériel et technique accordé par le biais du Bureau régional à Lusaka. Ce soutien a facilité le succès de la mise en œuvre de différents programmes et projets entrepris dans notre pays.

Actuellement, la Zambie reçoit une aide financière et technique pour lutter contre les pires formes de travail des enfants, améliorer le fonctionnement de l'administration du travail en renforçant les capacités des institutions intéressées et promouvoir la création d'entreprises.

J'espère que notre pays pourra continuer à bénéficier du soutien de l'OIT pour les programmes et projets à venir. Le VIH/SIDA est une menace pour le travail, élément clé du développement économique; la lutte contre cette maladie s'est intensifiée dans le pays en général et sur le lieu de travail en

particulier, nous saluons les efforts de l'OIT qui participe à ce combat.

Le gouvernement, les organisations non gouvernementales et la société civile s'efforcent d'agir conjointement pour faire reculer l'épidémie dans les communautés.

Nous estimons que le choix des points de l'ordre du jour est judicieux et sommes heureux de participer activement aux délibérations.

Je voudrais, au nom de ma délégation, signaler au Directeur général que la Zambie continuera à se montrer coopérative et à l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions.

Original arabe: M. LOUH (Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Algérie)

Vu que le temps qui m'est imparti est assez restreint, je me contenterai de réduire le nombre d'idées que je voulais vous soumettre, mais je vous ai distribué dans les trois langues le texte en entier, dont vous serez saisi.

Permettez-moi tout d'abord de présenter au Président, au nom de la délégation algérienne et en mon nom mes sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de cette Conférence. Nous souhaiterions également remercier le Directeur général pour la qualité du rapport qu'il a soumis.

Les pays dans lesquels les syndicalistes sont devenus ministres du Travail, se comptent sur les doigts d'une main. Je fus moi-même syndicaliste.

L'OIT poursuit une réflexion opportune sur les grandes questions de notre temps et sur la stratégie à adopter actuellement. Mon pays veut apporter sa contribution à cette réflexion. La mondialisation est un fait, mais le courant réactif à celle-ci est lui aussi une réalité. Ces deux courants sont concomitants, souvent contradictoires, mais interactifs en permanence. La réflexion positive sur le développement peut faire rencontrer ces deux courants sans approche «dilemmique» et sans confrontation. Le développement c'est l'homme, et les activités de développement se réalisent dans le travail.

Il est nécessaire et forcé de reconnaître que l'Etat dont les institutions fonctionnent démocratiquement dans la concertation avec les partenaires sociaux, restera le garant le plus sûr d'une réalité de la solidarité nationale, de la justice sociale, de la santé et de la sécurité publique.

En effet, nous nous devons d'adapter les réponses aux exigences de la globalisation, aux réalités nationales; à défaut, elles sont rejetées par ceux-là même qui vivent les problèmes auxquels la mondialisation prétend apporter des solutions.

J'attire l'attention sur la réaction des défenseurs des cultures locales, de l'environnement, des droits de l'homme en général. Des déséquilibres existants sont en effet accentués.

Le titre du rapport global invite à la synthèse, à l'harmonisation des programmes et à l'action des institutions des Nations Unies. Dans mon pays, la condition politique de la démocratie pour une justice sociale a été remplie. En effet, tous les observateurs, experts ou non, Algériens et étrangers, les syndicalistes, les employeurs, les travailleurs, tous les partenaires sociaux ont reconnu que les élections récentes se sont déroulées dans la transparence et conformément au droit international.

L'Algérie a pris à cœur la mise en œuvre des recommandations de la Commission mondiale, notamment celle de la responsabilisation de tous les acteurs, et de l'Etat en particulier.

Le programme quinquennal du gouvernement algérien, qui vient d'être adopté, prévoit la poursuite de la réforme de la justice par le parachèvement de la révision du dispositif législatif pour l'adapter aux exigences contemporaines et aux normes internationales.

Ce sont les missions et l'organisation de l'Etat qui sont aussi en train d'être réformées. En outre, les ressources humaines de la justice sont valorisées. La qualification et le statut des agents de l'Etat sont améliorés.

La Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi continuera de recevoir toute l'attention requise pour son application effective.

Mon pays est fortement attaché au principe de la négociation collective qu'il considère comme mode privilégié de régulation des relations de travail. Les droits fondamentaux, reconnus par les Conventions de l'OIT sont consacrés dans la Constitution algérienne et la législation nationale. Depuis 1990, l'Algérie a fait une grande avancée dans l'exercice du droit syndical et de la négociation collective. La législation algérienne n'intervient que pour fixer les règles de fonctionnement démocratique, de représentativité et de transparence dans les activités des organisations syndicales et du contrôle interne de leurs organes.

Le secteur de la pêche est considéré comme stratégique et occupe, à cet égard, une place prépondérante dans le programme d'action de notre gouvernement. Il fait l'objet, depuis quelques années, d'une politique de restructuration et de développement qui se poursuit actuellement à travers des formes d'encouragement de l'investissement, particulièrement dans les domaines d'appui à la pêche au profit des opérateurs économiques et des jeunes.

La question relative à la situation des travailleurs migrants revêt toute son importance dans le monde d'aujourd'hui marqué par une forte tendance à la mondialisation et à la globalisation.

Les travailleurs migrants qui constituaient, il n'y a pas si longtemps, une source de richesse et de travail dans notre monde sont devenus aujourd'hui sujet de difficultés et de problèmes économiques et sociaux. Les problèmes invoqués sont souvent liés aux limites de l'emploi et à l'accroissement du chômage dans le pays d'accueil.

Cette situation les expose fréquemment à des traitements discriminatoires contraires aux principes de notre Organisation qui d'ailleurs devrait approfondir le débat déjà ouvert sur une stratégie globale et une adaptation ou révision des instruments en vigueur à l'OIT, qui apporteraient des modifications et des correctifs notables, qui offriraient des protections adéquates aux travailleurs migrants et à leurs familles et développeraient de nouveaux mécanismes de solidarité internationale entre les pays d'accueil et les pays d'émigration.

S'il est de par le monde des situations de travailleurs qui préoccupent les membres de l'OIT, il en est une qui doit être condamnée avec grande fermeté et sans ambages. Les travailleurs palestiniens et dans les territoires arabes occupés sont empêchés dans leurs déplacements pour aller travailler. Ils sont empêchés d'écouler le produit de leur labeur. Les résultats en sont la pauvreté et la misère c'est la vie qui est empêchée. Les conséquences de cette situation seront plus que déplorables. Monsieur le Directeur général a très justement écrit et je cite: «qu'il est du devoir de l'OIT de tout faire, dans le

cadre de son mandat, pour contribuer à un règlement en vue de la paix».

Original anglais: M. VALERIO (délégué des travailleurs, Philippines)

Le monde bouge, mais la situation des travailleurs et de leurs familles reste la même dans la plupart des pays du monde. Cette Conférence offre une nouvelle occasion à l'OIT et à ses mandants tripartites de renforcer l'action pour améliorer le sort des travailleurs du monde entier.

Nous allons faire un bilan de ce qui a été fait et de ce qui va devoir être fait dans certains domaines, toujours au nom de l'amélioration des conditions de vie et de travail, des normes du travail et pour réduire ou éliminer la pauvreté.

Avec sa structure tripartite l'OIT montre au monde l'importance de la participation de tous les secteurs pour parvenir à la justice sociale et à l'équité. Le rapport mondial sur le suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail montre qu'un nombre très important de travailleurs dans le monde ne sont pas protégés au titre des conventions n^{os} 87 et 98 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, et sur le droit d'organisation et de négociation collective. Ces deux conventions fondamentales n'ont pas été ratifiées, par un grand nombre de pays, tandis que ceux qui les ont ratifiées ne les ont pas appliquées.

Les travailleurs qui cherchent à exercer leurs droits syndicaux continuent de subir des menaces.

Notre organisation mère, la CISL, a maintes fois attiré l'attention de la communauté internationale sur les pays qui menacent le plus l'activité syndicale, la Colombie en particulier. Dans d'autres pays, les violations ne sont peut-être pas aussi flagrantes, mais elles sont parfois mortelles. Le syndicalisme est devenu l'une des activités les plus dangereuses au monde.

Aux Philippines, la violence et les meurtres ont diminué, mais il y en a encore. Des menaces, l'intimidation et le harcèlement continuent d'exister.

Les Philippines ont beaucoup avancé en matière de droit du travail y compris dans la pratique, et particulièrement durant la présidence de M^{me} Gloria Macapagal-Arroyo, mais il reste beaucoup à faire.

Beaucoup d'employeurs, dans les sociétés multinationales notamment, à l'intérieur ou à l'extérieur des zones franches d'exportation et des zones industrielles, ont adopté des mesures de répression contre tous ceux qui tentent de créer des syndicats.

L'application des principes des conventions de l'OIT reste un défi terrible pour les employeurs, les travailleurs et les gouvernements.

Le rôle majeur joué par l'OIT pour promouvoir le travail décent pour tous nous a impressionné, mais cela doit devenir un objectif mondial. Le travail décent est la demande fondamentale de toutes les personnes qui travaillent, et nous encourageons une coopération plus efficace entre les gouvernements et les employeurs.

Les partenaires tripartites aux Philippines ont bien avancé sur cette voie. Un agenda pour le travail décent, quoique imparfait, a été promulgué, mais sa mise en œuvre doit être accélérée, afin de contrer les forces qui cherchent à déstabiliser plus encore l'économie et la société philippine, tout en se servant du processus parlementaire à des fins personnelles.

Le travail décent est nécessaire pour parvenir à une mondialisation juste.

Ces questions sont abordées dans le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, mais il faut maintenant les mettre en œuvre.

L'OIT doit évidemment jouer un rôle de premier plan pour une mondialisation juste, mais la réforme du système permettrait de faciliter l'avènement d'une gouvernance plus juste de l'économie mondiale.

Le deuxième débat et une nouvelle recommandation portant sur la mise en valeur des ressources humaines et de la formation devraient mettre l'accent sur l'acquisition des connaissances tout au long de la vie. Dans le monde, et dans le monde du travail, les qualifications requises ont changé. Des millions d'emplois ont disparu ou ont été remplacés par d'autres, sans que ceux qui ont perdu leur emploi aient retrouvé un emploi décent.

Original espagnol: M. MARTÍNEZ MOLINA (délégué des travailleurs, Chili)

Je vous transmets les salutations cordiales des travailleurs de mon pays.

Le Directeur général nous invite à réfléchir à la dimension sociale de la mondialisation. En d'autres termes, il s'agit de donner un visage humain à un phénomène qui, jusqu'ici, n'a eu qu'une dimension économique. Force est de constater qu'une certaine valeur éthique fait défaut à la mondialisation actuelle. Certains gardent toutes les parts du gâteau confectionné par tous. A présent, il faut permettre à l'OIT de participer au débat sur les grandes politiques qui visent à assurer un ordre nouveau dans lequel les bénéfices soient répartis entre tous.

La plupart des pays ont ratifié les conventions de l'OIT, notamment les conventions n^{os} 87 et 98. De nombreux pays les ont traduites dans leur législation nationale. Mais cela ne garantit pas pour autant leur application. La réalité au Chili montre qu'il y a un fort déficit en matière de liberté syndicale et de négociation collective.

Le désir implicite de la nouvelle classe d'entrepreneurs de l'économie de services se fonde sur la désarticulation de l'organisation syndicale et la négation du droit de négociation collective, qui est pourtant un droit fondamental.

En Amérique latine, on observe de faibles taux de syndicalisation; c'est le cas, en particulier, au Chili, et cela s'explique par la forte persécution syndicale exercée par les employeurs et par la faible capacité des Etats de contrôler l'application de la législation en vigueur. Alors que la négociation collective est un mécanisme qui permet la distribution de la richesse, dans des pays comme le Chili, qui a connu une croissance économique soutenue pendant près de trois décennies, ce droit n'est pas réellement reconnu.

Sur 3,6 millions de travailleurs qui pourraient exercer leur droit de négociation collective, seuls 160 000 sont en mesure de le faire. La qualité de la négociation collective est affectée par la législation nationale, qui établit des groupes de négociation parallèles aux syndicats, ce qui relève d'une pratique antisyndicale flagrante. De même, le droit de négociation collective est restreint lorsque la législation prévoit le remplacement des travailleurs en grève.

Les fonctionnaires du pouvoir judiciaire du Congrès national et les travailleurs des entreprises

publiques et privées dans lesquelles l'Etat a une participation sont exclus de la négociation collective. La convention n° 151, ratifiée par le Chili il y a plus de trois ans, n'a pas encore été appliquée aux travailleurs publics de l'administration de l'Etat. Dans le cas particulier des travailleurs municipaux, on essaie de leur appliquer un projet de loi qui affaiblit leur droit de négociation collective en les obligeant à négocier de façon décentralisée dans plus de 300 municipalités différentes.

Le Chili a connu une croissance soutenue au cours des trente dernières années. Toutefois, c'est l'un des pays où les richesses sont le moins bien réparties. Nous sommes le deuxième pays exportateur de saumon. Nos produits, tels que le cuivre, le vin et les fruits se trouvent sur presque tous les marchés du monde. Mais ce sont justement dans ces domaines de production que le droit d'organisation et de négociation collective est le plus affecté. C'est le cas également dans les grandes chaînes commerciales, dans presque toutes les entreprises transnationales, où les droits des travailleurs et le travail décent tel que le conçoit l'OIT sont mis à mal. Des contrôles et des enquêtes ont été effectués dans ces secteurs, et il est apparu que dans un seul local d'une chaîne de magasins, 152 raisons sociales différentes étaient inscrites. Bien des travailleurs qui y étaient employés ne savaient pas qui était leur employeur.

Le moment est venu d'agir de façon responsable et de faire en sorte que la mondialisation soit synonyme d'une vie meilleure pour tous, sinon nous regretterons demain l'affaiblissement de la démocratie formelle, parce que la démocratie est également synonyme de droits et non pas seulement de l'existence d'élections. La paix des peuples se construit avec la justice sociale et le travail décent. Pour préparer la paix, il faut préparer la justice.

Original anglais: M. OKUDA (délégué des employeurs, Japon)

La mondialisation économique porte en soi toutes sortes de questions. Le rapport de la Commission mondiale a jeté une lumière très appréciable sur l'importance de la dimension sociale et, en particulier, a réaffirmé l'importance de l'emploi dans tous les pays du monde, et d'un emploi digne de ce nom. Je veux profiter de cette occasion pour féliciter les membres du comité et les remercier de leur effort.

Maintenant, la priorité est de traduire en actes les propositions et recommandations du rapport de la commission. Dans cet esprit, le Directeur général a fait des propositions ambitieuses et très concrètes, en particulier pour les efforts pour promouvoir la croissance de l'entreprise et la création d'emplois. Nous avons appris que l'interface avec les entreprises est devenue quelque chose d'extrêmement important pour partager les avantages de la mondialisation.

Sur les questions d'emploi, l'OIT s'est concentrée jusqu'ici sur les modalités de création d'emplois. Maintenant, il est important que l'OIT assure une meilleure compréhension de l'activité de l'entreprise, qui est une source d'emplois.

L'activité des entreprises, qu'elles soient grandes ou petites, tourne autour de la création d'une valeur ajoutée, de la création de richesses. Les salariés, comme d'autres au sein de l'entreprise, participent à la création de richesses; et partagent, par le biais des salaires, des dividendes, des primes et des impôts, ils ont leur part de cette richesse. Les multinationales contribuent aussi à renforcer l'économie locale par le développement des ressources humaines, les

transferts de technologies, en développant des industries de soutien, et par d'autres moyens. Pour que les compagnies puissent engendrer davantage de richesses et de travail, elles ont besoin de déployer au mieux les ressources dont elles disposent. Elles doivent faire des travaux appropriés de recherche et de développement et organiser leurs dépenses de capital à long terme.

Pour arriver au travail décent, il est très important de suivre de près ce travail qui devrait mener à produire davantage de biens et de richesses, et ceci devrait constituer une partie très importante du futur rôle de l'OIT.

En décembre dernier, les associations d'employeurs se sont réunies dans la région Asie et Pacifique sous l'égide de l'OIT. Nous avons parlé de toute une série de questions mondiales. La mondialisation fait ressortir les faiblesses des nations et des entreprises, mais nous sommes tombés d'accord sur le fait que les défis qu'elle nous lance ainsi sont une occasion rêvée d'opérer un changement positif.

Nous sommes aussi tombés d'accord sur le fait que l'entreprise fait partie intégrante de la société, que la principale responsabilité de l'entreprise est de bien fonctionner pour être la principale source de prospérité et de bien-être et qu'elle doit assumer ses responsabilités tant sociales qu'environnementales.

Bien sûr, la responsabilité sociale est du ressort de toutes les entreprises, où qu'elles soient et quelle que soit leur dimension. Les PME sont spécialement proches de la communauté qui les héberge et constituent des acteurs très importants en matière sociale.

Partant de cette idée, la Confédération des employeurs d'Asie et du Pacifique, la CAPE, souhaite devenir une plate-forme pour la création d'un environnement à l'entreprise et pour promouvoir un bon équilibre entre croissance économique et progrès social.

Chez Nippon Keidanren, nous encourageons aussi nos membres, qui sont des entreprises, à donner un nouvel élan à leur initiative volontaire en matière de responsabilité sociale en fournissant une nouvelle charte du comportement des sociétés, dont les principes permettraient de relier la croissance de l'entreprise au développement social.

Assumer cette responsabilité sociale c'est être à la hauteur des attentes du consommateur, de l'actionnaire, de l'employé, du client, des partenaires commerciaux et de la communauté tout entière. Notre approche de la responsabilité sociale doit donc savoir évoluer conformément à l'évolution des valeurs de nos partenaires.

Une meilleure mondialisation dépend de la mise en valeur des valeurs sociales et de la sensibilité des membres de la société et l'OIT peut jouer un grand rôle dans la configuration de ces valeurs et de cette sensibilité.

Dans la gestion des entreprises, l'optimisation de la répartition des ressources est une question centrale. Les entreprises doivent identifier leurs forces et allouer des ressources pour les renforcer en premier.

Le Directeur général a proposé des activités extrêmement prometteuses dans le cadre de l'OIT. Toutes ces propositions sont importantes, mais dans l'idée d'une utilisation optimale des ressources et pour répondre aux besoins actuels, je propose que nous nous concentrons sur des questions absolument prioritaires, en particulier l'aide aux gouvernements pour qu'ils puissent renforcer leur capacité

à promouvoir la création d'emplois, renforcer l'entreprise et développer les ressources humaines.

Je considère que l'heure est venue de donner un tour nouveau à la mondialisation, et je compte sur le Conseil d'administration pour étudier toutes les possibilités qui s'offrent et pour faire le choix le plus juste.

Original arabe: M. DJILANI (délégué des employeurs, Tunisie)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux.

En mon propre nom et au nom des employeurs de Tunisie, je souhaite adresser au Président ma plus haute estime et mes remerciements les plus sincères pour son élection à la présidence de cette session, et nous lui formulons nos vœux de plein succès. Je souhaite également adresser toutes mes félicitations à M. Juan Somavia et le remercier pour le rapport qu'il a produit et dont nous sommes saisis à l'occasion de cette Conférence.

La promotion des ressources humaines est un sujet essentiel. En effet, il est important de mettre l'accent sur les ressources humaines car cela permet de renforcer la capacité concurrentielle de toutes les entreprises. En effet, la réussite d'une entreprise est étroitement liée à la capacité des ressources humaines à s'adapter aux exigences, à la révolution technologique que nous connaissons.

Depuis des années, la Tunisie fournit beaucoup d'efforts dans ce sens. C'est pourquoi notre Président, M. Ben Ali, a inscrit l'emploi au cœur de ses priorités. Nous, en tant qu'employeurs, nous avons conscience de l'importance de ce défi. Et c'est pourquoi nous essayons, de concert avec les forces vives de notre pays, de relever ce défi pour assurer la stabilité et le progrès de notre pays. Maintenir l'emploi et créer de nouveaux emplois va nous permettre de renforcer la capacité concurrentielle de nos ressources humaines qui vont devoir s'adapter aux changements. Il est donc nécessaire de nous concentrer sur la formation, sur une main-d'œuvre hautement qualifiée, ce qui va enfin nous permettre de renforcer la complémentarité entre l'enseignement, d'une part, et les programmes de formation professionnelle, d'autre part. Renforcer ce lien est essentiel, c'est même vital. C'est pourquoi il est nécessaire aujourd'hui de conjuguer nos efforts et de redoubler d'efforts pour changer les mentalités et pour convaincre tout un chacun que la formation professionnelle n'est pas secondaire. Il ne s'agit pas d'un bouche-trou pour tous ceux qui ont interrompu leur scolarité.

Qui plus est, réussir à attirer les investissements étrangers, comme le souhaitent tout particulièrement les pays en développement dépend d'une main-d'œuvre compétente et hautement qualifiée. C'est la raison pour laquelle bon nombre de pays industrialisés ont mis l'accent sur les ressources humaines pour attirer les investissements.

Nous avons pu, en Tunisie, mettre en place un programme national qui permet d'améliorer et de promouvoir le secteur industriel. En tant qu'employeurs nous essayons d'attirer l'attention sur l'importance de ce programme. Nous nous efforçons également de mettre en place, avec les autorités compétentes, un système national de formation professionnelle. Il s'agit d'un système qui essaie de faire concorder l'offre et la demande en matière de formation professionnelle. Ce système est garant d'une qualité technique et pédagogique. Nous nous sommes efforcés également de renforcer la formation par alternance, d'encourager les parrainages

des entreprises au niveau de l'enseignement supérieur, et ce en fonction de la demande.

Il est également nécessaire pour promouvoir les ressources humaines de renforcer les technologies de l'information et j'espère que le Sommet mondial sur la société de l'information – la Tunisie ayant l'honneur de l'accueillir en novembre 2005 – va pouvoir nous permettre de réduire le fossé numérique.

J'espère également que ce sera là l'occasion pour que les pays en développement puissent bénéficier de ces avancées gigantesques. Quant à l'augmentation du nombre des cadres dans l'entreprise, il s'agit là d'un sujet essentiel. Nous veillons en effet à augmenter l'employabilité des nouveaux diplômés par le biais de programmes de formation adéquats.

Je souhaite attirer ici votre attention sur la cause palestinienne et sur les droits des travailleurs et des citoyens palestiniens de recouvrer leurs droits, conformément au droit international. Par conséquent, j'invite instamment la communauté internationale à privilégier le dialogue et les négociations.

Enfin, je souhaite réitérer toute mon appréciation à l'Organisation internationale du Travail qui n'a cessé de renforcer le dialogue entre les partenaires sociaux, pour traiter des questions dont nous sommes saisis, au bénéfice de tous.

Original anglais: M. MAMMADOV (délégué des employeurs, Azerbaïdjan)

Au nom de la délégation des employeurs de l'Azerbaïdjan, je voudrais exprimer ma reconnaissance aux organisateurs de cette 92^e session qui nous ont donné la possibilité de participer à la Conférence et je souhaite plein succès à cette session.

La délégation des employeurs de l'Azerbaïdjan à la Conférence internationale du Travail, transmet également ses salutations chaleureuses et ses meilleurs vœux à toutes les délégations.

Les employeurs de l'Azerbaïdjan ont lu avec un grand intérêt le rapport du Directeur général sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective. Ce rapport donne la possibilité de mieux comprendre l'importance de la liberté d'association et de la négociation collective qui sont des droits fondamentaux dans le monde du travail et les éléments les plus importants du processus économique et politique.

Il analyse les obstacles juridiques et pratiques ainsi que les progrès constatés en ce qui concerne le respect de la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective.

Les employeurs de l'Azerbaïdjan reconnaissent que la négociation collective favorise le développement économique en contribuant à l'amélioration de la productivité, à l'adoption des mesures d'ajustement, à la paix sociale et à l'établissement des conditions nécessaires au bon fonctionnement du dialogue social.

La Constitution de la République de l'Azerbaïdjan garantit le droit d'association et la liberté d'action de toutes les associations. Le Code du travail stipule que la négociation collective peut avoir lieu au niveau de l'entreprise, de l'institution ou de l'organisation, de la branche et de la région, et que des accords collectifs de portée générale peuvent être stipulés.

Conformément à la politique du travail, un accord collectif national a été conclu pour les années 2001-2003 et pour 2003-2005. Cet accord couvre toute une série de questions telles que la mise en œuvre de la politique économique du pays, le développement de l'industrie non pétrolière, la rémunération des travailleurs, l'augmentation des revenus de la population et l'amélioration du niveau de vie.

La Confédération des employeurs de l'Azerbaïdjan s'est associée à des projets du BIT sur l'entrepreneuriat des femmes et l'égalité des sexes sur le dialogue social, l'emploi des jeunes et des femmes notamment, sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, sur la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

Les employeurs font face à des difficultés particulières. Premièrement, l'un des obstacles à la signature de conventions collectives découle de la perte de 300 000 emplois et de l'apparition de un million de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays en raison de l'occupation par l'Arménie de 20 pour cent du territoire de l'Azerbaïdjan. Deuxièmement, depuis 2001, un accord collectif a été signé au niveau national mais aucune convention collective n'a été signée aux niveaux des branches et des régions. Troisièmement, les entreprises multinationales présentes en Azerbaïdjan n'observent pas toujours les règles des relations professionnelles, ne s'affilient pas aux organisations d'employeurs et autorisent la création de comités de travailleurs en leur sein. Quatrièmement, le projet de loi sur les associations d'employeurs a été examiné au Parlement mais n'a toujours pas été approuvé. Enfin, il est grand temps de créer un conseil social national chargé de régler la négociation collective en cas de conflit du travail et de différend d'ordre économique ainsi que de développer le dialogue social dans le pays.

Je voudrais soumettre à l'OIT les suggestions de la Confédération des employeurs de l'Azerbaïdjan, que je représente ici, pour renforcer le rôle des employeurs dans la lutte contre la pauvreté en faveur de la croissance économique et dans les relations professionnelles.

Il faudrait que le BIT organise des projets d'assistance technique visant à renforcer la capacité des employeurs et des autres partenaires sociaux à promouvoir et à concrétiser les principes de la liberté d'association et du droit à la négociation collective.

Il faudrait organiser, à l'intention des organisations d'employeurs de l'Azerbaïdjan et d'autres pays, des séminaires de formation sur la dimension régionale de leur action.

Il faudrait aussi des séminaires sur l'application de la Déclaration de principes tripartites sur les entreprises multinationales et la politique sociale en ce qui concerne la négociation collective et la liberté syndicale. En outre, il faudrait étudier la pratique de ces entreprises dans leurs pays d'origine et les moyens de reproduire cette pratique en Azerbaïdjan.

Enfin, je voudrais souligner encore une fois l'importance de la négociation collective sur les plans économique, social et politique ainsi que la nécessité de renforcer le rôle des employeurs dans ce domaine.

Original anglais: M. PEET (Ministre du Travail et de l'Immigration, Bahamas)

Je tiens d'abord à féliciter le Président ainsi que les Vice-présidents pour leur élection à la tête de la Conférence. Nous leur garantissons notre soutien et notre collaboration pour l'ordre du jour de la Conférence.

Au nom de tous les membres de la CARICOM, nous souhaitons exprimer nos condoléances à cet organe et à toute la famille africaine suite au décès de Michael Christopher Wamalwa, Vice-Président et ministre du Travail du Kenya, et Président de la 91^e session de la CIT. Il était «un bon soldat» qui s'est mobilisé pour la cause des partenaires sociaux. Il nous manquera.

Je tiens à m'adresser à cette assemblée au nom du gouvernement et du peuple du Commonwealth et des Bahamas. Aux Bahamas, nous nous félicitons du travail accompli par l'Organisation internationale du Travail et nous nous engageons à travailler avec elle pour améliorer le monde du travail dans le cadre de notre ordre du jour tripartite.

Je tiens d'abord à remercier l'OIT de son aide pour un audit sur la santé et la sécurité au travail qui a été mené à bien sur un site de réparation de bateaux. Les experts techniques nous ont prêté assistance, de même que M^{me} Grace Strachan, du bureau des Caraïbes, et M^{me} Cleo Doumbia Henry, du bureau de Genève. Nous avons déjà commencé à appliquer les recommandations, et les travailleurs bénéficient à présent sur ce site d'un environnement plus sûr.

Je tiens également à féliciter l'OIT à l'occasion de son 85^e anniversaire et du 35^e anniversaire du prix Nobel de la paix. Cette Organisation continue à nous montrer la voie vers le travail décent, l'élimination de la pauvreté et la stabilité pour tous.

Je tiens aussi à féliciter la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation qui a établi un rapport très complet. Je suis sûr que la mise en œuvre des recommandations permettra aux gouvernements, aux travailleurs et aux employeurs de répondre aux besoins de leurs mandants respectifs à l'heure où nous cherchons à aborder ensemble les questions et les préoccupations liées aux changements sans précédent qui touchent déjà nos vies, celles de nos familles et de nos sociétés en général.

Les Bahamas ont connu et connaissent une métamorphose qui est alimentée par la flexibilité et la compétitivité des marchés intégrés du travail, une forte concurrence, des changements politiques et sociaux mondiaux et les progrès réalisés dans la technologie de l'information. Ainsi, le monde du travail tel que nous le connaissons aujourd'hui évolue rapidement.

Le gouvernement des Bahamas a renouvelé son engagement à fournir des emplois non seulement à ses nationaux, mais également à toutes les personnes qui résident légalement à l'intérieur de nos frontières. Pour ce faire, sous la direction dynamique de notre Premier ministre, Son Excellence M. Perry G. Christie, nous avons conclu des partenariats avec des investisseurs étrangers depuis mai de l'année dernière pour fournir des emplois à environ 3 000 Bahamiens. Trois mille Bahamiens supplémentaires devraient également être employés dans le Kerzner International Resort sur *Paradise Island* après l'achèvement de la phase III qui a coûté un milliard de dollars. C'est un moment important pour

notre peuple, et nous cherchons à lui garantir un travail décent.

Conformément à l'engagement pris par le gouvernement de promouvoir la sécurité de l'emploi pour tous les travailleurs, nous avons déployé des efforts conséquents pour garantir la protection des droits fondamentaux des travailleurs par la loi et les bonnes pratiques. Nous avons ainsi consenti des efforts pour réduire la pauvreté et promouvoir la justice économique et sociale. Nous nous sommes engagés à respecter les principes de la Déclaration de Nuevo León, qui a pour objectif de faire avancer le programme du travail dans notre région et, par conséquent, de la communauté mondiale.

Nous nous sommes engagés en faveur d'un environnement de travail sain et sûr pour notre peuple, compte tenu du nombre croissant de problèmes liés à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail. Le gouvernement des Bahamas a lancé un programme de formation intense pour les inspecteurs du travail. Ils seront nos yeux, nos oreilles, nos mains et nos pieds pour réduire les violations des règles relatives à la sécurité et à la santé, les réglementations et les procédures sur le lieu de travail. En vertu de la convention n° 150 et de la recommandation n° 158 de l'OIT, nous espérons, dans un avenir proche, utiliser les services des experts en matière de santé et de sécurité au travail pour nous permettre de réduire le nombre d'incidents qui menacent le bien-être des travailleurs sur le lieu de travail. Le gouvernement s'est engagé à amender la loi sur la sécurité et la santé au travail en vue de mieux répondre aux besoins de notre peuple. Un atelier sur la santé et la sécurité au travail sera organisé en septembre prochain pour tous nos partenaires sociaux.

Le gouvernement constate le rôle vital que jouent les employeurs, les travailleurs et les syndicalistes pour garantir un environnement du travail et une société démocratique sains et sûrs. L'éducation et la formation jouent là encore un rôle significatif. Nous prendrons des mesures à cet égard. Dans quelque temps, mon gouvernement lancera un programme de formation. Nous nous appuyerons sur le collègue des Bahamas pour ce faire.

Je suis heureux de vous annoncer également que de nombreux employeurs ont adhéré à ce programme. Mon gouvernement a adopté une approche en matière de relations du travail basée sur le consensus, et nous avons pu ainsi négocier et exécuter 28 accords en matière de travail sur une période de vingt-quatre mois. La volonté exprimée par les employeurs et les syndicalistes de faire des compromis a permis d'améliorer la confiance sur les lieux de travail.

Enfin, le gouvernement et nos partenaires sociaux ont déjà organisé différents ateliers de gestion du travail afin d'analyser les protocoles et les accords nationaux de deux de nos pays voisins, les Barbades et la Jamaïque. Pour conclure, permettez-moi de réaffirmer encore une fois l'engagement de mon gouvernement à travailler avec l'Organisation internationale du Travail afin de promouvoir le travail décent pour tous, tout en s'attaquant aux méfaits sociaux qui peuvent affecter ce travail décent et les autres objectifs liés au travail. C'est la voie à suivre. Par conséquent, cet organe doit faire tout son possible pour améliorer le sort de tous ceux qui travaillent et investissent dans nos pays respectifs. Merci.

Original anglais: M. PAIVA (représentant, Organisation internationale pour les migrations)

L'Organisation internationale pour les migrations sait gré à l'OIT d'avoir accordé cette année une attention toute particulière à la situation des travailleurs migrants.

La question des migrations suscite aujourd'hui un intérêt de plus en plus vif aux niveaux national, régional et international. Les migrations pour l'emploi en sont une composante essentielle. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que les migrations sont un phénomène naturel fondamental, qui peut procurer des avantages aux migrants aussi bien qu'à la société dans son ensemble. Mais il faut pour cela les gérer de manière judicieuse – et c'est bien là que réside le véritable enjeu.

S'il est vrai que les Etats conservent le droit et la responsabilité du choix des étrangers admis à entrer sur leur territoire, il est désormais évident que le problème des migrations exige, pour être bien traité, une approche fondée sur la collaboration. Il faut tenir compte également du fait qu'aujourd'hui la plupart des pays ne sont plus simplement pays d'origine, de transit ou de destination, mais les trois à la fois. Cette évolution, outre qu'elle suscite de nouvelles possibilités d'entente et de coopération entre les Etats, est l'occasion d'un renforcement des partenariats entre tous ceux qui sont concernés au premier chef par les migrations.

Les migrations sont aujourd'hui l'une des principales composantes de la mondialisation. L'OIT estime que la moitié environ des quelque 175 millions de migrants que l'on compte aujourd'hui dans le monde (soit environ 86 millions de personnes) sont des travailleurs économiquement actifs. Mais les implications économiques des migrations sont beaucoup plus importantes que ce qu'indiquent ces chiffres. En 2003, le montant officiel des fonds transférés par les migrants dans leur pays d'origine a atteint environ 90 milliards de dollars des Etats-Unis. Ce montant est susceptible de doubler si l'on inclut les transferts non déclarés. Ces ressources financières, ainsi que toutes les compétences et autres éléments, difficilement chiffrables, du capital humain, que les migrants de retour apportent avec eux, constituent un formidable potentiel pour le développement de leur pays d'origine. Mais il faut s'efforcer de mieux comprendre encore le lien entre le développement et les migrations. L'OIM a prévu pour 2005 un atelier de deux jours qui sera entièrement consacré à l'étude de cette question et qui s'inscrira dans le cadre du Dialogue international sur la migration.

Plus de 130 Etats et organisations représentés au Conseil de l'OIM participent à ce débat, lancé en 2001, dont l'objectif est de favoriser une meilleure compréhension de toutes les questions relatives aux migrations et d'instaurer une collaboration plus étroite dans ce domaine. A cette fin, on recense et l'on diffuse les pratiques les plus efficaces. L'OIM est fermement convaincue qu'un dialogue ouvert, mené dans un cadre intégré non axé sur la négociation, peut aider les diverses parties prenantes à mieux comprendre les enjeux et à les examiner avec davantage de sérénité, ce qui facilitera encore davantage la recherche de solutions créatives aux défis posés par les migrations. L'an dernier, dans le cadre des efforts déployés dans ce sens, on s'est intéressé en priorité à certains thèmes – gestion des données sur la migration, échanges

commerciaux et migration, santé et migration – avec la participation active d'organisations partenaires, comme l'OIT qui ont mis leurs connaissances et leur savoir-faire à notre disposition.

La protection des droits des migrants, notamment des travailleurs migrants, est un thème récurrent dans tous les débats sur les migrations. La contribution de l'OIT sur ce point est toujours très précieuse.

L'OIM est également active, avec l'OIT et d'autres partenaires, au sein du comité directeur pour la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des travailleurs migrants. D'une manière plus générale, l'OIM renforce les activités qu'elle mène dans le domaine du droit relatif aux migrations internationales, dans le but de parvenir à la création d'un système de gestion globale.

Nos activités portant sur les politiques en matière de migration s'accompagnent de programmes opérationnels mis en œuvre dans plus de 150 pays, dont le but est de fournir une aide concrète aux gouvernements et aux migrants. Ces programmes couvrent l'ensemble des questions relatives aux migrations – situations d'urgence, situation des pays qui sortent d'un conflit, traite des êtres humains, retours volontaires, coopération technique et migrations de la main-d'œuvre.

Pour répondre à la demande des gouvernements, nous multiplions également les activités qui touchent le domaine, de plus en plus important, des migrations de travailleurs. Ces activités portent essentiellement sur le renforcement des capacités, la réglementation des migrations, l'intégration des migrants et le renforcement de l'impact des migrations de travailleurs sur le développement.

Il faut mettre en place un système sûr, humain, équitable pour encadrer les mouvements migratoires partout dans le monde. C'est un objectif que nous partageons avec d'autres parties prenantes, aux niveaux national, régional et mondial. Il faut offrir aux travailleurs migrants des conditions équitables, ainsi que le recommande l'OIT. Dans le même état d'esprit, l'initiative de Berne, une procédure de consultation intergouvernementale financée par la Suisse, vise à instaurer un cadre global et non contraignant pour la gestion internationale des migrations. L'OIM assure le secrétariat de l'initiative de Berne et espère que l'OIT et les autres membres du comité directeur, selon leurs compétences respectives, continueront de lui apporter son soutien.

Nous avons suivi avec intérêt les débats qui se sont déroulés au sein de la Commission des travailleurs migrants sur la meilleure voie à suivre pour être en mesure d'offrir aux travailleurs migrants des conditions équitables. Grâce à ses compétences dans le domaine de la protection des droits des travailleurs migrants et de la promotion des normes relatives aux migrations de travailleurs, l'OIT peut continuer d'apporter une contribution décisive aux efforts que nous déployons en vue de parvenir à assurer une gestion efficace des mouvements migratoires internationaux. Nous nous réjouissons de renforcer notre partenariat – notamment en notre qualité de membre du groupe de Genève pour les migrations – et de contribuer à faire en sorte que les migrations internationales puissent effectivement être bénéfiques à tous.

Original anglais: M. VAN VUUREN (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Afrique du Sud)

C'est un honneur pour moi de prendre la parole une nouvelle fois devant cette Conférence. Au nom des employeurs de l'Afrique du Sud, je félicite le Président pour son élection.

C'est la première fois que les employeurs d'Afrique du Sud participent à cette Conférence en tant que représentants de Business Unity South Africa. Comme le nom l'indique, cette nouvelle fédération d'employeurs et d'entreprises a unifié les employeurs d'Afrique du Sud et le monde des affaires dans une organisation dont la base est plus large et unifiée.

Encore une fois, nous avons pu réfléchir au rapport présenté par le Directeur général. Je me concentrerai sur certains points. Nous avons fêté les dix ans de la démocratie en Afrique du Sud. C'est un jalon significatif. C'est une preuve pour le monde entier de l'application réussie du dialogue social. En tant qu'employeur, nous nous engageons pleinement en faveur des dialogues sociaux consacrés par l'OIT. Nous demandons aux partenaires sociaux d'utiliser ces principes pour résoudre des conflits. Il est bien triste d'assister régulièrement à des conférences de ce type et d'écouter les engagements de nombreux pays en faveur des principes acceptés et établis par l'OIT pour résoudre les conflits et de revenir l'année suivante pour apprendre qu'il s'agissait là de mots sans action. Je tiens tout particulièrement à faire référence au rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés.

En Afrique du Sud, nous sommes passés d'une époque caractérisée par l'apartheid à la démocratie et nous pouvons comprendre et souligner l'importance de l'application du dialogue social qui implique tous les partenaires sociaux.

L'OIT a contribué à la création du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale. Ce fonds met l'accent sur trois programmes clés: développement des infrastructures de la communauté, développement des entreprises et développement des ressources humaines. A cet égard, nous demandons instamment que les employeurs soient associés de façon étroite à la conception et à la mise en œuvre de ces programmes car c'est grâce au développement des entreprises que la question du chômage et de la pauvreté peut être abordée. Il est important également de mettre l'accent sur l'éducation et le renforcement des compétences des jeunes, afin d'éviter la détérioration des capacités dans les territoires. Outre la consécration du principe de la démocratie dans notre Constitution, y compris le dialogue social, le plus grand défi à relever pour l'Afrique du Sud est l'éducation de son peuple. C'est seulement après avoir réussi dans cette voie que l'on pourra aborder les nombreux autres défis tels que l'élimination de la pauvreté.

Le facteur le plus important qui servira de catalyseur pour résoudre les conflits est la reconnaissance de l'importance du dialogue social pour permettre de résoudre les questions clés dans les territoires. Les employeurs d'Afrique du Sud, de par leur expérience, connaissent l'importance fondamentale des normes internationales du travail et le rôle dans la promotion et le maintien de la démocratie.

Toutefois, la mise en œuvre et le suivi de ces normes nécessitent des structures cohérentes afin d'identifier les lacunes et de les combler de façon

efficace et rapide. Nous sommes en faveur de la révision des normes et leur suivi et nous approuvons l'évaluation continue des rôles des différentes commissions qui servent d'outil de contrôle, de même que leurs méthodes de travail.

Il est déconcertant de constater que de nombreux échecs dans la société sont attribués à la mondialisation. Il est vrai que la mondialisation est synonyme de défis et de difficultés. Mais, en même temps, la mondialisation peut également avoir des résultats positifs. L'application de quelques-unes des recommandations du rapport sur la dimension sociale de la mondialisation, permettra de mettre l'accent sur la pertinence du mandat de l'OIT, puisque celle-ci a un rôle unique à jouer dans la création d'un environnement plus favorable pour les pays.

L'OIT met de plus en plus l'accent sur la promotion de l'emploi, comme le moyen de faire face à la pauvreté. En effet, la création d'emplois est au cœur de la réduction de la pauvreté. Les employeurs souhaiteraient toutefois une plus grande cohérence de la politique relative au rôle du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté.

Lorsqu'elle envisage une «mondialisation juste» pour tous, l'OIT doit tenir compte de facteurs propres aux économies en développement. Cela permettra de promouvoir le principe de l'autonomie et de créer un climat propice qui attirera l'investissement étranger direct.

Entre autres choses, il faudra se concentrer: 1) sur le développement d'environnements nationaux appropriés pour la création d'emplois et le développement surtout des petites et moyennes entreprises dans les secteurs formel et informel; 2) la création d'un environnement aux niveaux national et international pour une meilleure intégration économique; et 3) l'établissement de structures de gouvernance transparentes, sans corruption, démocratiques et qui servent l'intérêt public.

Business Unity South Africa poursuivra ses objectifs dans le cadre national et en coopération avec nos collègues de la SADC et l'Union africaine.

Original espagnol: M. PALACIO BETANCOURT (Ministre de la Protection sociale, Colombie)

Au nom de la Colombie et en mon propre nom, je tiens à féliciter M. Ray Guevara de son élection à la présidence de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Nous tous ici présents sommes convaincus que sous sa direction éclairée nous parviendrons à des conclusions importantes pour le développement de l'OIT et pour les travailleurs du monde entier.

Le Directeur général nous a présenté son rapport sur le bilan de l'exécution du programme de l'OIT en 2002-03. Il est à noter que le rapport, d'une part, décrit les activités réalisées et, d'autre part, énumère certains points qui appellent une amélioration pour que l'Organisation puisse remplir efficacement son mandat.

La Colombie, cela est incontestable, a reçu beaucoup d'aide de l'OIT. Nous connaissons et avons subi certaines des difficultés mentionnées dans les rapports, mais la Colombie, et le peuple colombien en particulier, ont bénéficié de la collaboration de l'OIT par le biais du programme spécial de coopération technique, pour la Colombie.

Nous notons avec satisfaction que le rapport du Directeur général mentionne des avancées en Colombie. Cependant, le succès des programmes et les progrès sont dus non seulement à la disponibilité et

à l'aide de l'OIT, mais également à la générosité et au rôle précieux qu'ont joué les acteurs du monde de l'entreprise et du mouvement syndical colombien. La volonté, la contribution et la gestion intelligente de ces secteurs ont été des éléments fondamentaux du développement et des avancées enregistrées dans le cadre de la coopération.

Vous avez tous apporté une précieuse et ferme contribution à notre progrès. Le travail mené conjointement avec les partenaires sociaux, les chiffres et les résultats, tout semble indiquer que nous sommes sur une voie qui nous laisse entrevoir un avenir meilleur pour nos enfants.

La Colombie connaît des difficultés. Nous l'avons reconnu à de multiples occasions. Néanmoins, nous sommes convaincus qu'avec les efforts que nous déployons et l'appui de différents organismes, le pays va aller de l'avant. Ce n'est pas le moment de crier victoire ni celui de baisser la garde. Au contraire, l'heure est venue de redoubler d'efforts, de renforcer le dialogue social, d'éliminer le travail des enfants, de créer des emplois décents et d'aller plus avant dans la démocratie, dans le bien-être pour tous les Colombiens.

La Colombie, comme l'a dit très ouvertement le Directeur général, a les mêmes motivations que l'OIT en ce qui concerne la question des travailleurs migrants.

Dans un contexte d'économie mondialisée, il faut que le monde entier progresse sur cette question. Des Colombiens travaillent par milliers à l'étranger; c'est là une réalité incontournable. Et parce que ce sont des travailleurs vulnérables, ils doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part d'organismes comme celui-ci. A propos de mondialisation, nous devons également reconnaître et saluer l'effort fait par le Directeur général pour donner plus de poids à la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et à ses conclusions.

Les résultats obtenus et la place qu'occupe cette question à l'échelle nationale et internationale, constitue également un grand progrès.

La promotion de la protection sociale pour tous est une des questions qui s'inscrit dans les objectifs de l'OIT. Dans ce domaine aussi, le gouvernement colombien pense que des progrès importants ont été faits. Certes, nous avons eu beaucoup de difficultés, mais le gouvernement colombien a tout mis en œuvre pour créer un système de protection sociale qui tient compte des travailleurs du secteur formel mais aussi du secteur informel, un système qui couvre, certes, les retraités qui touchent une pension mais qui, par ailleurs, ne perd pas de vue que près de 80 pour cent des personnes de plus de 65 ans n'ont – et n'auront pas – de retraite.

Il faut penser à la formation non seulement des travailleurs du secteur formel mais également des nombreuses personnes qui travaillent dans le secteur informel ou qui sont sans emploi, car elles ont besoin d'aide pour se former et acquérir les compétences nécessaires pour obtenir un emploi.

La mise en place d'un tel système de protection est un défi permanent. Je pourrais vous donner 1 000 exemples d'efforts qui ont été déployés et de résultats obtenus en dépit des difficultés quotidiennes auxquelles nous nous heurtons. Mais je veux simplement que vous sachiez que notre pays fait tout pour se sortir de ses difficultés. J'en veux pour preuve les efforts incessants de notre gouvernement, la maturité et le professionnalisme des chefs

d'entreprise et du mouvement syndical et le soutien d'une grande partie de l'opinion publique. Et le fruit de ces efforts c'est l'action tripartite, concertée dans un espace de dialogue social et de détente.

Je voudrais rendre hommage et présenter toute ma reconnaissance, au nom du Président de la République, à Carlos Rodrigues, Apecides Alvis et Julio Roberto Gómez qui, en dépit des difficultés auxquelles ils se heurtent dans leur travail, ont fait preuve de volonté et de professionnalisme pour consolider et promouvoir le développement social de notre pays.

Je voudrais également remercier toute la délégation colombienne d'avoir été à nos côtés. N'oublions jamais que nous devons tenir nos engagements à l'égard de la communauté internationale et de nos citoyens, mais aussi et c'est très important, à l'égard de nos enfants. Ils méritent et ont besoin d'un avenir meilleur. Notre génération n'a pas connu un seul jour de paix en Colombie. Espérons que nos enfants n'aient pas à dire la même chose. Seuls nos efforts conjugués et déployés de façon efficace, nous permettront, au-delà de nos différences, de leur léguer une patrie plus attrayante qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Original anglais: M. MUSENGE (représentant, Association internationale de la sécurité sociale)

Au nom du Président de l'Association internationale de la sécurité sociale, j'ai le grand honneur de m'adresser à la 92^e Conférence internationale du Travail.

Les années précédentes les représentants de l'AISS ont profité de la possibilité de vous adresser la parole pour souligner la nécessité de renforcer nos systèmes de sécurité sociale. Cette année je suivrai le même chemin, mais en insistant sur les résultats du grand projet de l'AISS dénommée «l'initiative».

Je le fais parce que ces résultats confirment les conclusions du rapport final de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Ils reflètent aussi l'importance exceptionnelle qu'il y a d'œuvrer pour que le travail décent devienne un but mondial, comme le souligne le Directeur général du BIT dans son rapport sur la Commission mondiale, un rapport pour lequel je le félicite et auquel je souscris entièrement.

Comme vous le savez, l'objectif de l'AISS est de collaborer aux niveaux régional et international pour la promotion et le développement de la sécurité sociale à travers le monde afin de faire progresser les conditions sociales et économiques des populations sur la base de la justice sociale.

Afin d'être à la hauteur de ses objectifs, l'AISS continuera à servir ses membres dans les tentatives qu'ils font pour améliorer les fonctions techniques et administratives des programmes de sécurité sociale. Cependant, l'AISS est convaincue qu'il faut également renforcer sa capacité pour contribuer à un niveau global au débat politique mondial pour l'élargir afin que la programmation, la promotion des bénéfices économiques obtenus par les programmes sociaux, soient défendus.

Ces progrès ont pour beaucoup été alimentés par le résultat de l'initiative de l'AISS, un programme destiné au grand public, qui a jeté les bases du travail de politique pour la préparation du programme pour les trois années prochaines et au-delà, et qui s'achèvera lors de la réunion de notre Assemblée générale à Beijing au mois de septembre.

L'initiative de l'AISS a commencé en 1999, après une dizaine d'années de débats sur les coûts et le financement de la sécurité sociale. Ces débats reposaient sur l'hypothèse que des compromis étaient nécessaires entre développement économique et développement social. L'AISS s'inquiétait de voir que le débat ne se basait pas sur les faits et que les bénéfices plus larges de la sécurité sociale étaient ignorés.

En même temps, il est apparu que la couverture de la sécurité sociale en nombre absolu et en adéquation se réduisait. Il y avait des soucis à propos des droits des gens à la sécurité sociale et sur le respect de ces droits, surtout dans le cadre des régimes privés. Des questions se posaient aussi sur le sentiment qu'avait le public vis-à-vis des régimes de sécurité sociale. Il est apparu qu'il n'existait pas de lien direct entre le niveau de la sécurité sociale dans un pays et la confiance que les gens accordaient au régime.

Maintenant, l'initiative s'est transformée en un débat qui a duré près de cinq ans sur le sens qu'il convenait de donner au terme «sécurité» dans l'expression «sécurité sociale». Maintenant, que ce processus est terminé qu'avons-nous appris?

Premièrement, le développement social et le développement économique vont de pair. A mesure que les pays élargissent la couverture de leur régime de sécurité sociale ils constatent le plus souvent des améliorations économiques.

Deuxièmement, le développement économique durable n'est pas possible sans un développement social durable. De même, un développement social durable exige un développement économique durable.

Troisièmement, les gouvernements doivent développer des stratégies intégrées pour réaliser le développement social et le développement économique. Par exemple, la mise en œuvre d'un système d'assurance de santé permet d'améliorer la santé de la main-d'œuvre, et donc sa productivité.

Ainsi que je l'ai déjà dit au début, dans certains pays, la sécurité sociale, tant du point de vue couverture et qu'adéquation des bénéfices, s'est affaiblie. Cela est dû à plusieurs facteurs. D'abord, des changements économiques souvent liés à la mondialisation se sont produits. Un grand nombre de personnes sont passées du secteur formel au secteur informel. Cette mutation a non seulement laissé un grand nombre de gens potentiellement sans aucune couverture sociale, mais crée aussi des difficultés pour les gouvernements qui veulent accroître la protection sociale grâce à des contributions ou à une augmentation de la fiscalité.

Il ne faut pas oublier que les décisions en vue d'améliorer la protection sociale ne sont pas faciles à prendre. Beaucoup de pays ont des ressources limitées. La mondialisation n'a pas permis d'atteindre les buts visés. Elle n'a pas permis une distribution plus équitable des ressources mondiales. Elle n'a pas créé les emplois dont ont tant besoin les régions qui luttent contre la grande pauvreté.

Un moyen de faire face à ces difficultés c'est ce que propose le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation qui met les nations et la communauté internationale en demeure de s'engager à mettre en œuvre un niveau minimum de protection. Je m'en félicite. Il faut en outre féliciter le Directeur général du BIT de l'initiative qu'il vient de prendre pour garantir

qu'au cours des années qui viennent l'OIT continuera à travailler avec les nations et les agences internationales pour soutenir la création et l'expansion de la protection sociale.

Comme nombre d'entre vous le savent, l'AISS entretient depuis longtemps de très bonnes relations avec l'OIT. Jusqu'à ce jour nous cherchons à atteindre notre objectif commun qui est la sécurité sociale pour tous. Ce partenariat se poursuivra avec les gouvernements, les organisations multilatérales et les partenaires sociaux pour améliorer la protection sociale dans tous les pays.

Il dépend de nous, de nous tous, de décider quel genre de sécurité sociale nous voulons et de quelle sécurité sociale nous avons besoin. Ce n'est pas une question qui relève seulement des gouvernements ou des administrateurs des régimes de sécurité sociale ou des partenaires sociaux. Nos systèmes de sécurité sociale sont au cœur même du type de société que nous voulons instaurer et de nos valeurs en tant que peuple et sont un élément central du développement socioéconomique de nos pays et du monde entier. Nous devons déterminer nous-mêmes ce que doit être notre niveau de sécurité sociale. Nous devons à tous les membres de la société et à nos enfants et nos familles de prendre une part active au débat sur l'avenir de la sécurité sociale.

Ce débat va continuer en septembre à Pékin à l'assemblée générale de l'AISS. Je vous invite à prendre part activement à cette réunion.

Original anglais: M. VAN LEEUWEN (représentant, Internationale de l'éducation)

L'Internationale de l'éducation se félicite du débat sur une mondialisation juste. La mondialisation est une réalité mais pour des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, elle est devenue synonyme d'exploitation et d'injustice. Nous pensons que l'une des clés du progrès mondial est une éducation de qualité pour tous, un des objectifs du Millénaire qui doit être atteint.

Je tiens à insister sur l'importance de l'éducation des femmes et des fillettes, et du travail réalisé par l'OIT pour mettre un terme au travail forcé et garantir la scolarisation des enfants. Tous les mandants de l'OIT, les gouvernements, les employeurs, les travailleurs sont d'accord sur l'importance de l'éducation, et cela se reflète dans les importants travaux de cette session visant à réviser la recommandation (n° 105) sur les pharmacies à bord, 1958. J'aimerais quand même donner trois avertissements.

Premièrement, une question se pose: qui paie? Le consensus veut que les gouvernements assument la responsabilité de l'éducation générale, mais les gouvernements et les employeurs doivent également reconnaître les bénéfices à long terme d'un investissement dans un enseignement professionnel de haut niveau tout au long de la vie. La tendance actuelle qui veut que ce soit les individus qui supportent les coûts de l'éducation est une tendance à court terme contre-productive et inéquitable.

Deuxièmement, la tendance connexe à une privatisation et à une commercialisation de l'éducation et de la formation accroîtra les inégalités et l'injustice sociale. L'éducation est un marché en plein essor, mais si les gouvernements manquent à leurs responsabilités, l'éducation ne sera pas un instrument de progrès mondial mais, au contraire, un instrument d'inégalité renforcé et un instrument de plus grande division sociale.

Troisièmement, l'éducation est une clé mais ce n'est pas la panacée; l'éducation ne peut pas résoudre tous les problèmes de la société. Elle permet de créer des conditions favorables au progrès, mais quand d'autres conditions sont déjà réunies, en particulier des politiques économiques rationnelles et des lois du travail justes. Nous espérons que l'OIT prendra sérieusement en considération les conditions de travail des travailleurs de l'éducation.

Notre Internationale représente 26 millions des employés de l'éducation dans 156 pays, et ce nombre va augmenter encore.

Le rapport du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application de la recommandation concernant la condition du personnel enseignant ne peut pas être plus clair. Après trois décennies de déclin, les conditions des enseignants ont atteint un stade critique. Nous connaissons une véritable crise à l'heure actuelle, les enseignants plus âgés prennent leur retraite et ne sont pas remplacés par des jeunes. Actuellement, les pays industriels tentent désespérément de recruter des personnes qualifiées dans les pays en développement, au moment même où ces pays ont besoin de renforcer leurs effectifs pour garantir une éducation pour tous.

Nous nous félicitons du nouveau programme d'action sectoriel de l'OIT. Nous ne pouvons répondre à la crise qu'en conjuguant nos efforts. L'Internationale de l'éducation et ses affiliés nationaux sont prêts à s'unir avec les gouvernements et les parents d'élèves et les entreprises, pour trouver des solutions efficaces et viables. Mais si les gouvernements essaient de faire cavalier seul, ou de s'opposer à leurs syndicats de l'éducation, cela conduira inmanquablement à de graves troubles sociaux.

Comme le dit le rapport de la commission d'experts, je cite: «Le dialogue social demeure extrêmement fragile dans le secteur de l'éducation. Sans la pleine participation des enseignants et de leurs organisations – aucun système éducatif ne peut espérer atteindre une éducation de qualité pour tous.»

De façon générale, le dialogue social à l'OIT doit signifier coopération tripartite et négociations entre les trois acteurs économiques et sociaux de la société, gouvernements, employeurs et travailleurs – les mandants de l'OIT. Nous avons l'habitude de travailler avec d'autres acteurs de la société civile, notamment les ONG engagées en faveur de la justice sociale, mais ni nous, ni nos partenaires du mouvement mondial des syndicats estimons que l'OIT doit confondre cette coopération et le tripartisme.

Je tiens à plaider en faveur d'une vigilance redoublée pour maintenir et renforcer le rôle de l'OIT dans la défense des normes. Une mondialisation juste exige un rôle renforcé de l'OIT et non pas un rôle plus faible.

Portez vos cas sur la Colombie et l'Ethiopie devant le Comité de la liberté syndicale. En Colombie, nos membres sont parmi les plus touchés par la vague d'assassinats. Nous demandons au gouvernement de donner suite aux recommandations de l'OIT. Les assassinats et l'impunité ne peuvent pas être tolérés.

Les délais m'empêchent d'aborder les questions des migrations et de leur impact sur l'éducation, ou de nos travaux sur le VIH/SIDA..

Pour conclure, les syndicats de l'éducation sont parmi les plus organisés dans chacune des sociétés nationales. Nous sommes prêts à jouer notre rôle en

faveur d'un progrès mondial, mais il ne faut pas se leurrer quant aux ressources publiques nécessaires et quant à la nécessité de renforcer les règles de la communauté mondiale. Ce n'est que par le respect

des normes que l'on fera de la mondialisation juste autre chose qu'un simple slogan.

(La séance est levée à 13 h 15.)

Treizième séance

Vendredi 11 juin 2004, 15 h 15

Présidence de M. Attigbe et de M. Maatough

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Le PRÉSIDENT (M. ATTIGBE)

J'ai le plaisir de déclarer ouverte la treizième séance de la Conférence internationale du Travail.

Original arabe: M. AL-RIZAIQI (conseiller technique des travailleurs, Oman)

Au nom de Dieu, Clément et miséricordieux. J'ai le plaisir de présenter mes félicitations à Monsieur le Président, ainsi qu'aux Vice-présidents pour leur élection à la direction de la Conférence. Votre sagesse, votre personnalité, votre passé prestigieux vont, sans l'ombre d'un doute, nous aider à arriver à de bons résultats nous permettant de nous approcher de la noble mission de l'OIT.

J'ai l'honneur et le privilège de m'exprimer ici au nom des commissions représentatives du secteur privé au Sultanat d'Oman. Ces commissions ont été créées comme entités intersectorielles en application des dispositions légales du nouveau Code du travail d'Oman, promulgué par le Décret du Sultan n° 35/2003, qui va dans le droit fil des normes internationales et arabes du travail et conforme à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998.

Nous, travailleurs omanais, sommes fiers de ces commissions représentatives qui furent le résultat des efforts déployés par le Sultan Qabus pour protéger les travailleurs et pour veiller au respect de leurs droits conformément aux textes législatifs dans le domaine du travail.

Ces commissions représentent les intérêts des travailleurs leur assurant ainsi la stabilité dans leur travail. Elles contribuent à la défense des normes du travail et au renforcement de la coopération et du dialogue entre les employeurs et les travailleurs. Elles peuvent ainsi avoir une influence positive sur la productivité et permettre à toutes les parties de participer au dialogue social et à l'effort de développement dans ses dimensions socio-économiques et humaines.

Cette session se réunit alors que le monde connaît des défis majeurs, en particulier la révolution de l'information et des télécommunications et le développement rapide des techniques de production. Notre agenda contient des questions importantes qui reflètent le rôle directeur de l'OIT basé sur ses capacités et sa grande expérience. L'objectif est en effet d'assurer la justice sociale dans le processus de

croissance économique, et de donner au développement un visage humain qui réalise un équilibre dans les relations entre les partenaires sociaux et assure à nos pays un développement durable, garant de la croissance et du progrès.

Le rapport du Directeur général sur les principes et droits fondamentaux au travail intitulé: *S'organiser pour plus de justice sociale*, souligne l'importance de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, considérés comme le fondement du développement démocratique et qui contribuent à réduire la pauvreté et à assurer un travail décent. Il requiert ainsi que nous travaillions tous au renforcement des systèmes institutionnels afin de construire une société libre, juste et productive.

Le développement des ressources humaines constitue l'une des composantes principales du développement global, et le fondement de sa durabilité. La situation des travailleurs en Palestine, en Iraq et dans les autres territoires arabes occupés requiert des partenaires sociaux qui participent aux travaux de cette Conférence qu'ils leur apportent tout le soutien nécessaire afin de permettre à l'OIT d'appliquer ses programmes de renforcement des capacités et de créer des opportunités de travail pour tous ceux qui souffrent de l'occupation, de ses pratiques arbitraires et de violations continues de leurs droits fondamentaux au travail et à la liberté.

Je souhaite sincèrement que la Conférence réussisse dans la réalisation de ses objectifs.

Original portugais: M. VACCARI NETO (délégué des travailleurs, Brésil)

Cette Conférence est absolument historique en raison de la place qu'elle octroie à la mondialisation, phénomène qui a débouché sur la perte considérable d'un nombre d'emplois décents et l'exclusion sociale. Les premières victimes sont les travailleurs de tous les pays, et particulièrement ceux des pays en développement.

L'Organisation a un rôle à jouer dans le processus de mondialisation, si les gouvernements et les partenaires sociaux acceptent d'en être les protagonistes face aux défis qui se présentent. Depuis qu'elles existent, les normes internationales du travail, élaborées ici, sont la référence pour le dialogue social; c'est la grande contribution de l'OIT et de sa structure tripartite.

Le rapport de la Commission mondiale parle avec précision de l'exclusion sociale et de la perte croissante de légitimité de la mondialisation. Sur cette toile de fond, l'OIT doit jouer un rôle proactif, no-

tamment dans les domaines que je vais maintenant présenter.

Tout d'abord, elle doit se faire le ferme défenseur du tripartisme. A cette fin, elle doit commencer par balayer devant sa porte et garantir le contrôle tripartite du suivi des débats sur le rapport de la Commission mondiale, à travers le Conseil d'administration, dans le cadre d'une action conjointe avec les techniciens du Bureau international du Travail.

Ensuite, un autre aspect fondamental est que l'OIT doit être une force de proposition auprès des processus régionaux d'intégration. L'Union européenne et le MERCOSUR en sont des exemples. Ils ont mis sur pied des mécanismes institutionnels tripartites de contrôle et de promotion des droits des travailleurs.

Le rôle de l'OIT doit être d'encourager, en vue de la bonne gouvernance internationale, l'établissement de mécanismes régionaux d'application de ses normes, et surtout des huit conventions fondamentales, énumérées dans la Déclaration de 1998.

Le troisième point que je voudrais souligner, a trait au commerce international. Dans son rapport de 2001, le Directeur général du BIT disait déjà que la Déclaration de 1998, dans le droit fil de Déclaration ministérielle de Singapour, symbolise l'effort déployé pour donner à l'OIT le rôle central qui doit être le sien dans le débat mondial sur le travail et les conséquences sociales de la mondialisation. Ainsi, nous devons absolument aborder le lien entre le travail et le commerce international.

Il faut veiller au respect des normes fondamentales du travail dans le commerce mondial, ce qui nous amène à étudier les instruments internationaux qui sont à notre disposition. L'une des voies naturelles pour ce faire est de renforcer les organes de contrôle interne. Ces instruments, également inspirés du tripartisme, prévoient des garanties pour la recherche de relations socialement justes à partir du dialogue social. C'est, dans la perspective d'une mondialisation juste, le grand avantage comparatif dont dispose l'OIT par rapport à l'OMC. Oublier la pertinence et l'importance de ce système de contrôle reviendrait à parier sur l'affaiblissement de l'OIT.

Le quatrième aspect fondamental que l'OIT devrait considérer, est que la gouvernance de la mondialisation ne pourra pas engendrer des sociétés plus justes tant que le commerce international se fondera sur des normes qui ne garantissent pas l'ouverture des marchés des pays industrialisés aux produits industriels et agricoles des pays en voie de développement. Comment susciter un cercle vertueux de création d'emplois décents dans ces pays sans la garantie d'un commerce international juste et équitable?

Tels sont les éléments essentiels à prendre en compte pour que l'OIT joue un rôle proactif sur la scène internationale et dans le suivi du rapport de la Commission mondiale.

Original anglais: M^{me} PONCINI (représentante, Fédération internationale des femmes diplômées des universités)

Au nom de l'organisation que je représente, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, et en tant que présidente du Comité d'ONG sur la condition de la femme de la Conférence des organisations non gouvernementales basé à Genève, je félicite M. le Président et les Vice-présidents pour leur élection.

Nous félicitons et remercions également le Directeur général, M. Juan Somavia, pour la prévoyance, le dévouement et la persévérance qu'il a montrés en faisant de la question de l'égalité entre hommes et femmes un concept clé du nouvel ordre social et de la justice économique.

Nous félicitons l'OIT d'avoir créé la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, organe indépendant qui met l'accent sur la personne humaine et sur l'égalité entre hommes et femmes, éléments clés du processus de mondialisation. Une mondialisation juste n'est pas possible si les femmes de tous âges, qui représentent plus de la moitié de la population, sont laissées pour compte.

Les femmes commencent à être présentes sur le marché du travail; on estime qu'elles représentent 50 pour cent de la main-d'œuvre de certains pays et qu'elles ont tendance à rester actives après l'âge de la retraite car elles s'occupent de leur famille. Elles vivent également plus longtemps que les hommes et le problème du vieillissement de ce groupe va concerner de plus en plus les pays en développement.

L'éducation est assurée aux garçons, au détriment des filles, et également au détriment des générations à venir qui ne pourront pas exercer leur droit à un travail décent.

Les femmes représentent la majorité des travailleurs du secteur informel, dont la contribution n'est pas reconnue dans la comptabilité des différents pays et qui ne bénéficient pas de la reconnaissance et de la protection prévues par les cadres formels et réglementaires.

L'épidémie de VIH/SIDA affecte plus les femmes que les hommes. En Afrique subsaharienne, 58 pour cent des femmes sont touchées par la maladie. La pauvreté a de plus en plus souvent un visage féminin. Les migrations et la traite des êtres humains sont des problèmes qui prennent de l'ampleur; selon l'Organisation internationale pour les migrations, ils concernent chaque année 700 000 à 2 millions de femmes et d'enfants. Il existe aussi un fossé technologique entre les hommes et les femmes.

Nous sommes convaincus que le dialogue social sera sans effet sur la mondialisation si l'on ne s'intéresse pas aux causes profondes des inégalités. Dans de nombreuses sociétés, les femmes n'ont pas les mêmes chances que les hommes. Si des progrès ont été réalisés en matière d'éducation et de protection de la santé dans les domaines politiques et économiques, les possibilités restent limitées pour les femmes.

Les causes fondamentales de l'inégalité sont l'ordre socioéconomique actuel et les normes culturelles, ainsi que les programmes politiques et idéologiques qui sont essentiellement fondés sur un paradigme masculin.

Les hommes sont toujours considérés comme ceux qui font vivre les familles; ils accèdent donc plus facilement aux emplois les mieux rémunérés, aux ressources du marché et aux ressources financières, à la formation, au perfectionnement et aux nouvelles technologies d'information et de communication.

Les hommes gardent le pouvoir parce qu'ils ont accès au crédit (la proportion des femmes qui ont accès au crédit n'est que de 10 pour cent), peuvent être propriétaires de terres (2 pour cent seulement des femmes le sont dans le monde) et parce qu'ils jouissent de droits à la propriété et à l'héritage,

droits refusés aux femmes dans des sociétés patriarcales.

Le patriarcat domine les coutumes, les traditions et les religions de pratiquement tous les pays, ce qui crée des déséquilibres entre les sexes, confine les femmes dans un rôle de mère et conduit à des violences contre les femmes.

Pour faire évoluer les mentalités, il faut réaliser des évaluations et des analyses systématiques relatives aux questions de genre.

Une autre méthode consiste à examiner l'impact des politiques macroéconomiques sur les hommes et sur les femmes, notamment en matière d'emploi et de fourniture de services publics.

Pendant, la méthode la plus efficace est celle de l'équilibre systématique entre les hommes et les femmes, notamment au niveau de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques, afin de permettre une meilleure fertilisation des idées.

La Conférence triennale de la Fédération, qui se déroulera à Perth, Australie, du 4 au 10 août 2004, s'intéressera aux moyens de parvenir à une mondialisation plus humaine et de donner plus d'autonomie aux femmes. Nous cherchons à permettre aux femmes d'occuper des postes clés au sein des institutions financières; au FMI, les femmes n'occupent que 2 des 24 sièges du conseil d'administration, aucune femme ne siège au conseil d'administration de la Banque mondiale et elles ne représentent que 5,5 pour cent des gouverneurs. A l'OMC, seulement 12 des 159 experts sont des femmes.

A cet égard, permettez-moi de rappeler à cette assemblée que la deuxième phrase du paragraphe 2, de l'article 3, de la Constitution de l'OIT constitue une clause discriminatoire à l'encontre des femmes: «Quand des questions intéressantes spécialement des femmes doivent venir en discussion à la Conférence, une au moins parmi les personnes désignées comme conseillers techniques devra être une femme.» Cela signifie que l'on fixe une limite au nombre de femmes présentes à la Conférence.

Etant donné que l'OIT a institutionnalisé l'égalité entre les hommes et les femmes dans son programme et son budget, nous demandons instamment que cette clause de la Constitution soit modifiée.

Original anglais: M. GEORGETTI (conseiller technique des travailleurs, Canada)

Au nom du Congrès du travail du Canada et des travailleurs et travailleuses canadiens, je voudrais tout d'abord vous féliciter du travail important fourni dans le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Il présente un bilan franc et équilibré de l'état de la mondialisation et met en lumière à la fois ses promesses et ses graves défauts.

Je voudrais également féliciter le Directeur général de son rapport. Il nous faut relever les défis qu'il nous soumet, mais comment pouvons-nous parler des principes et droits fondamentaux au travail? Comment pouvons-nous appliquer sérieusement l'Agenda pour le travail décent lorsque les résultats de la mondialisation, à l'heure actuelle, ont rendu la vie plus difficile et nous ont rendus plus pauvres?

A l'heure actuelle, les travailleurs et travailleuses canadiens sont contraints de lutter et de se mettre en grève pour protéger ce qu'ils ont obtenu au bout de décennies de négociation collective.

Il y a quelques semaines, le gouvernement de ma province natale, la Colombie britannique, a aboli les droits à la négociation collective et la sécurité de

l'emploi, réduit les plus bas salaires de 15 pour cent par rapport à ceux prévus dans les conventions collectives conclues entre lui-même et ses propres citoyens. A travers le Canada, la Colombie britannique, le Québec, la Terre-Neuve et Le Labrador, les travailleurs, particulièrement ceux qui travaillent dans le secteur public, doivent assumer leurs charges alors que leurs gouvernements bafouent de manière délibérée leurs droits fondamentaux.

Dans le secteur privé, nous sommes régulièrement placés devant un ultimatum: faire des concessions importantes en termes de salaires, de pensions et de conditions de travail, ou prendre le risque de voir fermer ces entreprises par suite de mondialisation.

En même temps cependant, au Canada, 1 pour cent de Canadiens, qui gagnent plus de 170 000 dollars par année, reçoivent 14 pour cent de l'ensemble des revenus bruts contre 9 pour cent il y a dix ans. Cela signifie que le reste des Canadiens, c'est-à-dire 99 pour cent d'entre nous, ont vu leur part des revenus diminuer de 5 pour cent par rapport au début de la dernière décennie.

Un Canadien sur quatre gagne moins de 10 dollars l'heure. Un revenu de 18 000 dollars par année permet à peine à une personne seule travaillant à plein temps pendant une année entière de se maintenir au-dessus du seuil de pauvreté. Les emplois mal payés expliquent pourquoi de nombreux jeunes, des familles monoparentales peuvent à peine joindre les deux bouts, et encore moins contribuer à la croissance de l'économie nationale.

Voyons maintenant les résultats de la mondialisation. Depuis 1960, le revenu des pays les plus riches du monde était 37 fois supérieur à celui des plus faibles; il est maintenant 74 fois plus élevé. Cette situation a atteint de tels extrêmes que la fortune des trois personnes les plus riches au monde représente le PNB global des 48 pays les plus pauvres. Onze millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de maladies évitables, dont 500 000 de carence en vitamine A, alors qu'un verre de jus de pomme par jour les sauverait.

Une autre conséquence importante de ces accords et institutions est qu'ils limitent les possibilités pour les partenaires sociaux de prendre les décisions qui devraient être prises par consensus pour l'édification de l'avenir économique de leur pays.

Le fait que des milliards de citoyens du monde n'ont toujours pas accès à un travail et un salaire décent est une tragédie humaine qui représente un gaspillage économique énorme et prouve que le nouvel ordre économique mondial n'a pas tenu ses promesses. Nous sommes donc parfaitement d'accord avec la suggestion de la commission selon laquelle le fossé persistant et croissant entre les pays, et à l'intérieur des pays, représente une menace politique pour l'ordre économique.

Il est important de considérer la croissance des revenus des pauvres et des pays pauvres comme offrant une chance pour une plus grande prospérité pour tous. La croissance économique ne devrait pas être considérée comme une compétition où les avantages des uns sont des pertes pour les autres. Le message fort de la commission selon lequel les avantages de la mondialisation doivent être fondés sur une base large ne saurait être trop fermement affirmé, mais ne saurait remplacer le véritable test que sont les résultats.

D'après les résultats tangibles dont la majorité de citoyens du monde peuvent faire l'expérience - tant dans les pays développés que ceux en développe-

ment - est-il étonnant que l'on résiste, proteste et lutte contre l'expansion de ce programme élitiste, égoïste, que l'on appelle la mondialisation.

Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, les citoyens de mon pays ont partagé les bénéfices et la richesse qu'entraînait l'expansion des échanges commerciaux. Malheureusement, ces vingt dernières années les ont rendus cyniques et le plus souvent hostiles à toute suggestion d'une expansion du commerce, ce qui lui a donné mauvaise presse; or cela ne devrait pas être le cas.

Le rapport du Directeur général offre des perspectives claires aux gouvernements et à nous-même, pour que nous commençons à rendre cohérent le système international afin que la mondialisation soit plus équitable pour tous.

L'OIT occupe une position unique pour fournir des résultats tangibles si la volonté politique existe. Pour notre part, nous sommes prêts.

Original anglais. M. RAMPAK (délégué des travailleurs, Malaisie)

Tout d'abord, je voudrais, avec mes collègues du groupe des travailleurs, féliciter le Président et les Vice-présidents à l'occasion de leur élection.

Nous sommes réunis ici dans le contexte d'une multitude de circonstances nouvelles et en rapide mutation dans les domaines social, économique et politique. Malgré les processus démocratiques, nous entendons encore de nombreux cas de suspension des droits civils, d'interrogatoires violents, de torture de prisonniers perpétrés par des forces militaires occupantes et un nombre considérable de cas de violation des droits humains, y compris les droits des travailleurs tels que la liberté syndicale et la liberté de parole. Les graves violations des droits de l'homme commises en Iraq et en Palestine, ne semblent pas avoir diminué depuis notre réunion l'an dernier.

Beaucoup de civils innocents ont été assassinés ou gravement blessés et leurs maisons ont été démolies par les agresseurs. Les peuples vivent dans une peur constante et attendent des Nations Unies qu'elles interviennent pour imposer une paix durable dans la région. La «Feuille de route» qu'on avait tant louée pour la Palestine l'an dernier, et dont nous avions même débattu dans cette même enceinte, ne semble nous mener nulle part. Au mieux, il s'agit de promesses vides de sens. Alors, ce que nous voyons dans cette région qui a été si malmenée c'est que le travail des enfants augmente et que l'on exploite de plus en plus ceux qui sont déjà en situation d'exclusion sociale. Pour ma part, et comme le groupe des travailleurs, je continuerai de débattre de ces questions jusqu'à ce que, par une voie démocratique, l'Etat de Palestine soit reconnu comme étant formé du peuple de Palestine.

Le Directeur général, dans son rapport, nous dit que notre adhésion, en tant qu'Organisation, au concept fédérateur qu'est le travail décent répond à une préoccupation largement ressentie et nous aide à avoir un plus grand impact sur l'agenda mondial.

Or, jamais dans les annales du monde du travail, le travail décent n'a été aussi important dans l'agenda mondial qu'aujourd'hui, vu la période d'incertitude politique, sociale et économique que traverse le monde.

Le rapport, qui réitère l'importance de stratégies de développement social fondées sur le droit, lance aussi un appel pour la mise en œuvre de l'Agenda

pour le travail décent qui repose sur une gestion axée sur les résultats.

Le groupe des travailleurs est fermement convaincu que le succès éventuel de cette gestion axée sur les résultats dépendra dans une très large mesure de la mise en œuvre des indicateurs clé tripartites de performance dans les Etats Membres de l'OIT. Cet objectif peut être réalisé si tous les Etats Membres ratifient et appliquent la convention (n° 144) de l'OIT sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

La mondialisation rapide dans le domaine du commerce et des services a nui considérablement à la sécurité de l'emploi partout dans le monde, à la prévisibilité de l'emploi, à une rémunération équitable, ainsi qu'aux droits syndicaux.

Contrairement à certaines déclarations convaincantes faites par certains leaders politiques mondiaux pendant des réunions ou des sommets ministériels, les travailleurs ont constaté avec déception et un sentiment grandissant d'impuissance que les emplois, créés suite à la mondialisation, sont supprimés suite à des ondes de choc qui viennent frapper les marchés boursiers, avant même que les leaders quittent leur podium.

Telle est la cadence à laquelle la mondialisation a heurté la stabilité sociale et sapé la confiance des populations dans la capacité de l'Etat à assurer une harmonie politique dans ce monde du travail des plus instables.

Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation lance un appel pour que l'on institutionnalise la mondialisation, et il met l'accent sur les gens, sur l'établissement d'un Etat démocratique et efficace, sur le développement durable, sur les marchés à la fois productifs et équitables, sur la promotion d'une mondialisation dans la solidarité, sur l'octroi de plus grandes responsabilités aux personnes sur la création de partenariats plus solides et sur l'efficacité nécessaire des Nations Unies.

Le groupe des travailleurs appuie, sans réserve, les objectifs stratégiques, qui doivent être intégrés dans l'Agenda pour le travail décent de l'OIT, et qui portent sur la création d'emplois, les normes fondamentales du travail, la protection sociale et le dialogue social. Ils devraient devenir la déclaration de mission mondiale pour le développement durable qui serait librement adoptée par les partenaires du dialogue tripartite, sans crainte, sans parti pris et sans hésitation.

Je dirai pour conclure que pour aller de l'avant dans un monde du travail qui se mondialise rapidement, il faut répartir équitablement les gains entre les partenaires du dialogue tripartite et ne laisser aucune place à l'agression militaire ou à la violation des droits de l'homme.

Nous invitons les Etats-nations à réduire leurs dépenses militaires et à affecter des fonds supplémentaires à un développement fondé sur le droit. Nous voulons une mondialisation à visage humain et pas une mondialisation qui place le profit matériel au-dessus de l'humanité.

Comme l'a indiqué le Directeur général dans son rapport, c'est uniquement par la paix dans le monde que nous pourrions parvenir à un développement durable dont les composantes essentielles sont la création d'emplois, la protection sociale et le dialogue social.

Il faut remplacer les bombes et les munitions par du pain et des livres.

Tous les quatre ans, et c'est le cas cette année, la Conférence internationale du Travail assiste à la présentation du deuxième rapport global sur la liberté syndicale et la négociation collective en vertu du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Nous sommes très heureux de partager avec vous les résultats de la Conférence et les plans du gouvernement du Viet Nam a exécutés de concert avec les partenaires sociaux pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration.

D'abord, sur le plan juridique, nous avons amendé et complété le Code du travail en 2002 dans le sens d'un renforcement de l'autodétermination en matière de droits et de responsabilités des travailleurs et des employeurs pour la négociation collective et le dialogue social applicables à tous les types d'entreprise.

Le gouvernement exerce uniquement l'administration de l'Etat et engage le dialogue social au niveau national et local. Le projet de décret sur la consultation tripartite a été soumis au gouvernement pour approbation. Actuellement, les agences gouvernementales concernées envisagent de concert avec les partenaires sociaux la ratification de la convention n° 144.

Les services publics d'administration du travail collaborent avec les partenaires sociaux pour encourager et aider les entreprises à promouvoir le dialogue social et à adhérer aux conventions collectives du Travail.

Actuellement, le projet sur les relations industrielles est mis en œuvre dans 70 entreprises réparties dans sept provinces choisies par les partenaires sociaux du Viet Nam, avec le soutien technique de l'OIT.

Nous espérons que ce projet permettra de créer des modèles de dialogue social qui fonctionnent bien dans le contexte vietnamien et qui puissent être appliqués ailleurs et dans d'autres entreprises.

S'agissant des autres principes de la Déclaration, nous avons le plaisir de vous faire savoir que le Viet Nam collabore très activement avec l'OIT dans le cadre du *Plan d'action pour l'élimination du travail des enfants*; en outre, six programmes d'action sont mis en œuvre en partenariat avec les agences et organisations vietnamiennes concernées. En ce qui concerne la force de travail, nous avons créé un groupe spécial de 21 spécialistes représentant des organes du législatif, de l'exécutif et du judiciaire et des organisations de travailleurs et d'employeurs, assistés par les spécialistes de l'OIT, pour la mise en œuvre des conventions qui ont entrepris d'étudier, évaluer et comparer la législation nationale existante avec les conventions n°s 29 et 105.

Nous apprécions le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Nous pensons que la communauté internationale doit conjuguer ses efforts pour que la mondialisation fonctionne pour tous et qu'elle doit se garder de favoriser des facteurs qui ne font qu'accentuer l'inégalité des chances, les écarts de revenus et les différences dans les conditions de vie. Le gouvernement vietnamien, en accord avec les partenaires sociaux, s'est fixé comme priorité d'éliminer la faim et la pauvreté, estimant que c'est la priorité

suprême de notre stratégie globale contre la pauvreté et pour la croissance.

Parallèlement, le gouvernement œuvre aussi en faveur des plus pauvres des régions défavorisées et reculées où vivent les minorités ethniques, en mettant en œuvre des politiques de respect et de soutien pour réduire les écarts de revenus et les différences de niveau de vie entre les différents groupes et les différentes contrées.

Nous sommes sensibles au choix des questions examinées par la Conférence, notamment le développement des ressources humaines, le secteur de la pêche et les travailleurs migrants.

Le Viet Nam a des citoyens travaillant dans 40 pays. Par conséquent, nous pensons qu'il est très important que le Viet Nam ait une coopération intensive sur le plan international pour protéger ses travailleurs migrants.

Ces dernières années, notre gouvernement, avec les partenaires sociaux, a tout fait pour atteindre les objectifs définis dans l'*Agenda pour le Programme décent* en modifiant activement sa législation du Travail, en élaborant une législation sur les assurances qui assure une plus large couverture et offre des systèmes plus variés en créant un bureau sur la santé et la sécurité au travail, en améliorant la qualité des programmes, en encourageant les activités dans le cadre de la Semaine nationale de la sécurité et de la santé au travail, et de la lutte anti-incendie et contre les explosions, et en s'intéressant à la question des compressions de personnel imputables à la restructuration des entreprises d'Etat.

Au nom de la délégation du gouvernement du Viet Nam, je voudrais profiter de l'occasion pour exprimer toute notre gratitude à l'OIT pour son soutien et son assistance au Viet Nam au cours de ces dernières années, en espérant recevoir une aide accrue dans les années à venir.

Nous allons maintenant donner la priorité au développement du marché du travail, à la formation et à la reconversion de la force du travail, de manière à pouvoir satisfaire aux exigences du marché aux fins de la promotion du dialogue social et en améliorant l'aspect santé et sécurité au travail.

Original espagnol: M. ORTEGA NADAL (délégué des employeurs, République dominicaine)

La délégation des employeurs de la République dominicaine est fière de pouvoir saluer et féliciter le Président de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail, notre compatriote, M. Milton Ray Guevara, à qui nous souhaitons plein succès dans la conduite des travaux de cette importante manifestation.

De même, nous saluons avec enthousiasme le rapport du Directeur général qui offre une analyse intéressante de l'exécution du programme de l'OIT en 2002-03.

Nous saisissons également cette occasion pour saluer toutes les délégations présentes qui, chaque année, grâce à leur contribution, donne une direction à cette Organisation à caractère unique du système des Nations Unies.

Avant de vous faire part de nos observations sur les rapports du Directeur général nous voulons manifester notre étonnement de voir figurer la République dominicaine dans la liste des pays invités à comparaître devant la Commission d'application des normes, surtout si l'on en juge par les propos du représentant des travailleurs, Sir Roy Trotman, qui a appuyé la candidature de notre ministre du Travail à

la présidence de cette session de la Conférence. Cela nous donne à penser qu'il pourrait y avoir des intérêts cachés dans le fait de faire figurer notre pays sur cette liste. Et, vu que nous sommes néophytes en la matière, ceci nous pousse à nous poser des questions sur les mécanismes régissant l'élaboration de ces listes ou sur ceux qui les établissent.

Dans les rapports du Directeur général, nous notons que, malgré les contraintes financières, l'OIT a fait des progrès dans la réalisation du programme pour la promotion du travail décent grâce à ses quatre piliers fondamentaux et à la mise en œuvre des programmes focaux et des activités transversales du Centre international de formation de Turin, l'Institut international d'études sociales et d'autres institutions connexes et également grâce à la réalisation des travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Dans un monde qui se mondialise à pas de géant, l'activité normative de l'OIT prend une certaine importance dans le système multilatéral et sa responsabilité acquiert une autre dimension, vu que la composition tripartite de l'Organisation lui confère une plus grande légitimité quant aux décisions qui sont prises et à sa contribution à la réalisation des objectifs de l'Organisation.

La République dominicaine a ratifié les huit conventions sur les normes fondamentales du travail depuis déjà plusieurs années, et leur application fait l'objet d'un suivi continu par les organes de contrôle de l'OIT, qui, d'ailleurs, ont mis en cause notre pays à cet égard. Heureusement, l'examen de la situation de notre pays par la Commission des normes est correct étant donné que nous réalisons sur notre territoire des projets qui visent à améliorer notre législation du travail et notre pratique juridique dans ce domaine.

Nous prenons des mesures dans plusieurs domaines: application de la convention sur les pires formes de travail des enfants grâce au programme IPEC; réalisation d'un projet tripartite pour la prévention du VIH/SIDA, que nous avons présenté au BIT en décembre de l'année dernière et dont l'exécution est suspendue pour le moment, faute de moyens; efforts de mise en œuvre d'un système de sécurité sociale qui soit viable financièrement et qui couvre de façon adéquate les domaines de la santé et de la sécurité au travail.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération technique de l'OIT, le secteur des employeurs a mené à bien une série de projets qui n'ont pas pu être concrétisés à cause des difficultés internes de notre institution mais qui vont être remis sur les rails grâce à l'élaboration et à l'approbation d'un plan stratégique et grâce à la restructuration administrative de notre organisation et à la modification de nos règlements.

Cette restructuration comporte notamment la mise en œuvre de divers projets qui ont, d'ores et déjà, permis de réaliser deux congrès sur les risques au travail, qui ont été couronnés de succès et dont la première étape se concrétisera par l'organisation d'une série de séminaires sur différents sujets liés à la sécurité et à la santé au travail, et la seconde étape, par l'organisation de programmes de prévention par le biais de nos organisations associées, ce qui nous permettra de renforcer notre structure organisationnelle et économique et nos propres bases.

Les événements du 11 septembre et le déclenchement de la guerre en Iraq ont eu des répercus-

sions néfastes sur notre pays. Ces événements, ajoutés à l'augmentation sans précédent des prix du pétrole et à une crise financière interne très mal gérée, ont réduit à néant notre croissance économique, ont entraîné une nouvelle hausse du chômage, une inflation galopante très préoccupante et une perte de la valeur de notre monnaie à des niveaux tels que le pouvoir d'achat de nos travailleurs, et du peuple en général, est tombé à moins de 50 pour cent en une année seulement. Ce constat nous a poussés à proposer aux nouvelles autorités élues qu'elles ne traitent plus la question du salaire de manière isolée mais qu'elle l'intègre dans la stratégie macroéconomique adoptée pour que notre économie retrouve, dans un premier temps, son dynamisme puis, dans un second temps, sa compétitivité et la croissance qui était la sienne il y a quelques années, et ce grâce à la signature d'un pacte social dans le cadre duquel nous nous engageons à sauver notre pays de la situation dans laquelle il se trouve.

Nous comprenons que le moment est venu pour les partenaires sociaux de proposer la création d'un conseil économique et social, projet dans lequel la Copardom a investi de nombreuses heures de travail. Ce projet renforcerait le dialogue tripartite et faciliterait la gouvernance, à un moment où notre pays en a grand besoin.

Tout ceci se déroule alors que le pays est engagé dans un processus de négociation de différents traités de libre-échange, pas seulement dans le cadre de la zone de libre-échange des Amériques, mais également sur le plan bilatéral avec les Etats-Unis et d'autres pays de la région. Nous avons aussi engagé des négociations pour un accord de partenariat avec les pays ACP et les pays de l'Union européenne dans le cadre de l'Accord de Cotonou, ce qui nécessitera des efforts encore plus vastes et plus de créativité pour que le pays améliore sa productivité et sa compétitivité.

L'une des tâches essentielles que l'OIT pourrait entreprendre serait d'assister les autres agences multilatérales pour que leurs ressources financières soient octroyées en priorité à ceux qui en ont le plus besoin et pour que l'on parvienne à réduire la pauvreté en créant des emplois décents, en préservant la paix dans le monde et en respectant les droits de l'homme.

Nous avons bon espoir que l'OIT, grâce à sa visibilité, qui n'est plus à prouver, et grâce à sa contribution au progrès de l'humanité, pourra continuer à jouer son rôle clé dans la paix sociale, et ceci grâce à une coordination entre les différentes institutions multilatérales et notamment les institutions de Bretton Woods et les différents forums économiques mondiaux.

Quant à nous, les mandants de l'OIT, nous devons à tout prix entreprendre les changements nécessaires dans nos pays respectifs. Avec l'OIT et d'autres institutions du système multilatéral, nous contribuerons à la concrétisation de l'Agenda pour le travail décent et à la promotion de la paix dans le monde et du respect des droits de l'homme, droits sans lesquels il ne saurait y avoir de systèmes démocratiques solides et de bien-être durable pour tous les habitants de cette planète.

M. KEIRA (*Ministre de l'Emploi et de la Fonction publique, Guinée*)

Je voudrais m'acquitter tout d'abord d'un agréable devoir, celui d'adresser au Président ainsi qu'à ses Vice-présidents les chaleureuses félicitations de

ma délégation pour leur brillante élection à la direction des travaux de notre Conférence.

Vos qualités personnelles jointes à l'expérience riche que vous avez des questions qui nous préoccupent constituent un gage certain pour notre session d'atteindre ses objectifs.

Ma délégation a noté avec un réel intérêt les idées forces contenues dans les différents documents, et surtout dans le rapport du Directeur général consacré cette année aux activités du Bureau international du Travail pour la période 2002-03.

Mais, avant d'aborder le rapport de Monsieur le Directeur général, j'aimerais exprimer ici quelques impressions que suscite l'examen des questions techniques inscrites à l'ordre du jour de la Conférence et qui correspondent aux préoccupations du moment.

La mise en valeur des ressources humaines et la formation ont fait l'objet d'une première discussion lors de la 91^e session de notre Conférence. Mon pays, à cette occasion, avait fait part de ses observations pour action normative. Il s'agit pour nous, au cours des présentes assises, d'adopter des textes garantissant le développement quantitatif et qualitatif de la formation professionnelle et du perfectionnement continu des travailleurs, sans lesquels il n'y a ni progrès ni développement.

S'agissant des conditions de travail dans le secteur de la pêche pour une action normative, la République de Guinée, qui est un pays côtier et baigné par de nombreux fleuves, apprécie hautement l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

La pêche, qu'elle soit artisanale ou industrielle, occupe une part importante dans l'économie guinéenne car elle fait vivre de nombreuses familles, qui y tirent l'essentiel de leur revenu.

C'est en cela que ma délégation se réjouit de l'adoption d'une norme permettant d'améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs dans ce secteur vital de nos économies nationales.

Le rapport du Directeur général, cette année, est consacré à l'exécution du programme de l'Organisation internationale du Travail en 2002-03. Il est une réponse à l'engagement pris par le BIT de faire rapport chaque année au Conseil d'administration sur l'action de notre Organisation.

C'est en cela que le rapport du Directeur général est une évaluation des travaux de notre Organisation dans son ensemble: la pertinence de ses objectifs stratégiques et l'efficacité des moyens utilisés pour atteindre ses buts.

Il permet à notre Organisation et à, nous, mandants de nous pencher sur les meilleurs résultats et les moins bons, de s'en inspirer pour prendre des décisions judicieuses au sujet des orientations stratégiques futures et des moyens à utiliser en vue de les concrétiser.

Le rapport du Directeur général nous fait l'économie de l'ensemble des activités réalisées, aussi bien dans les quatre grands objectifs stratégiques – les normes, principes et droits fondamentaux au travail; l'emploi; la protection sociale; le dialogue social – que dans les activités intersectorielles.

Le tour d'horizon des régions donne une large visibilité des dépenses par région.

L'Afrique, mon continent, est la région qui a le plus bénéficié, avec un montant de près de 89 402 373 dollars américains.

C'est le lieu pour nous de remercier vivement le BIT pour cette marque d'attention particulière à l'Afrique.

Les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général du BIT constituent, sans conteste, une contribution très importante à la qualification des méthodes de travail de notre Organisation, dans la poursuite des multiples missions permanentes ou ponctuelles qui lui sont assignées.

L'impressionnant tableau des activités réalisées au cours du biennium 2002-03 traduit à suffisance la présence dynamique de notre Organisation sous toutes ses latitudes.

Cependant, ma délégation fait siennes l'ensemble des observations formulées par le Conseil d'administration du BIT autour dudit programme lors de sa session de mars 2003, et invite le Directeur général à en tenir compte pour les prochains cadres stratégiques.

Ma délégation se réjouit également du fait que le Directeur général ait abordé la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Le rapport soumis à notre assemblée prend en compte l'ensemble des questions en jeu, tant pendant la mission qu'au cours de la préparation du rapport.

Les normes pertinentes du droit international, en particulier celle de la Convention de La Haye (1907) et la Quatrième Convention de Genève de 1949, ont servi de source d'inspiration aux représentants du Directeur général du BIT.

Tout en félicitant le BIT pour la qualité du rapport soumis à notre examen, ma délégation fait siennes les conclusions et les recommandations dudit rapport.

Au terme de mon intervention, mon espoir est grand, car les riches réflexions engagées sur ces importants rapports devraient contribuer à l'épanouissement de nos activités futures pour le bonheur des populations laborieuses de nos Etats respectifs.

Original thai: M. TECHATEERAVAT (délégué des travailleurs, Thaïlande)

J'aimerais vous parler de la situation générale dans mon pays. Dans le passé, nous avons besoin d'un gouvernement stable, ce qui était considéré comme essentiel pour la stabilité politique du régime démocratique. Nous espérons qu'il nous aiderait à résoudre les problèmes de notre pays et nous conduirait à un développement durable et transparent avec la participation de tous les secteurs sur un pied d'égalité. Malheureusement, à l'heure actuelle, de nombreux projets mis en place par le gouvernement n'ont pas permis de porter une assistance concrète aux personnes pauvres et défavorisées. Nous sommes convaincus que notre objectif national repose sur le développement humain, un facteur clé qui doit être réalisé sous tous ses aspects: économique, social, politique et culturel.

Dans le processus de développement, les gens de tous les secteurs devraient jouir de l'égalité des droits et pouvoir y participer sur un pied d'égalité, étant donné que les personnes venant de toutes les couches de la population contribuent au progrès stable et transparent. Un développement déséquilibré risque de conduire à de nombreux problèmes.

Cependant, les gouvernements de pays sous-développés se concentrent trop souvent sur les aspects économiques. En outre, en raison de la libéralisation préconisée par les superpuissances, le gouvernement a perdu sa capacité à protéger son peuple sur le terrain. Il a rarement reconnu à quel point il est difficile pour les membres des communautés

pauvres de survivre. A la suite d'un marché monopolisé et d'une gestion hasardeuse des capitaux, l'écart des salaires s'est singulièrement creusé.

Nous préconisons un changement d'attitude de la part du gouvernement envers les travailleurs. Les entreprises doivent améliorer la pratique suivie en matière de salaires et de revenus les plus élevés. Les politiques gouvernementales, sous tous leurs aspects, n'atteindront jamais leurs buts si les besoins des travailleurs ne sont traités que par une augmentation du salaire minimum d'un baht, alors que le gouvernement a déclaré que le pays était sorti de la période de crise économique et pouvait exporter des produits rapportant des millions de baht.

Les droits de l'homme ont été violés de manière répétée, y compris le droit syndical qui est un droit fondamental des travailleurs. Aucun progrès n'a été fait en ce concerne la recherche du dirigeant de la Confédération du travail.

La lutte contre la privatisation se poursuit, de manière plus violente. La population appuie de plus en plus la lutte contre la privatisation, plus particulièrement de l'électricité et de l'approvisionnement en eau, qui sont des services publics. Nous pensons que la privatisation risque de conduire à la déstabilisation de la vie des travailleurs. A cet égard, l'augmentation des prélèvements des services publics est devenue trop lourde pour les pauvres, dont la plupart sont des travailleurs. Les déficits découlant de la privatisation sont évidents, et c'est pourquoi dans certaines entreprises d'Etat, sont devenues des compagnies publiques. Les travailleurs de ces compagnies vont être exploités en toute légalité et ne jouiront pas de la protection du droit syndical, ce qui est une violation très grave des droits fondamentaux de l'homme

Le gouvernement ne semble pas préoccupé par les questions de santé, d'environnement et de sécurité. Les accidents, les décès, l'invalidité au travail existent toujours. Nous attendons toujours l'établissement d'un institut de la sécurité, de la santé et de l'environnement du travail. En outre, rien n'a été fait pour améliorer la situation des personnes assurées au titre de l'article 39 de la Loi sur la sécurité sociale.

Enfin, quelle que soit la manière dont la question de la mondialisation a été définie, les conditions d'investissement et d'emploi dans le secteur industriel ont provoqué des changements dans la stratégie des employeurs vis-à-vis de la compétitivité et de la production. Le recours à la sous-traitance s'est très largement répandue. Les travailleurs font l'objet de discriminations, à telle enseigne qu'ils ont perdu leurs droits et leurs avantages en ce qui concerne les salaires, les prestations sociales, l'accès à la formation et au développement, les promotions et l'évolution de carrière, la carrière, la cessation d'emploi et la retraite, ainsi que le droit d'appartenir à un syndicat. En même temps, la production est entrée dans les foyers qui sont devenus parties intégrantes de l'économie informelle. La production est délocalisée vers des régions où les salaires sont plus bas. Tout cela représente les neuf exigences que nous avons soumises au gouvernement thaï à l'occasion de la journée du travail.

Nous croyons dans les droits fondamentaux de l'homme, ceux de la liberté d'association et de la négociation collective. Sans ces droits, nous ne pouvons pas parvenir à un progrès et à une paix durables. Nous demandons, une fois de plus, au gouvernement Thaï de ratifier les conventions n^{os} 87 et

98 de l'OIT d'en respecter strictement les obligations qui en découlent.

Original anglais: M. SORIANO (délégué des employeurs, Philippines)

Au nom des employeurs des Philippines, nous souhaitons féliciter le Président pour son élection, ainsi que le Directeur général pour son rapport lucide et complet, *Exécution du programme de l'OIT 2002-03*. Nous pensons que ce rapport est tout à fait instructif et constructif. Il analyse avec précision l'état d'avancement du cadre stratégique pour la période 2002-2005 dont l'élément moteur est la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent.

Il est bon de rappeler que le cadre stratégique a été mis en place par le Conseil d'administration en novembre 2000 afin de mettre en pratique l'Agenda pour le travail décent et d'atteindre les objectifs stratégiques pendant la période de quatre ans concernée.

Ce rapport marque le mi-parcours, et il est accueilli avec satisfaction dans mon pays, qui est l'un des nombreux pays en développement qui comptent 80 pour cent de la population mondiale, pour les leçons comparatives pratiques qu'il nous donne.

Comme l'indique le rapport, le plus important est qu'il permet à l'Organisation de se pencher sur les meilleurs résultats et sur les moins bons» dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques et de s'en inspirer pour prendre des décisions au sujet des orientations stratégiques futures et des moyens à utiliser en vue de les concrétiser.

Nous pouvons affirmer que l'engagement de notre pays pour le travail décent n'est pas seulement total – il est étayé par une participation tripartite – mais qu'il est aussi nécessaire compte tenu des déficits de travail décent dont souffre notre pays. Ainsi, l'Agenda pour le travail décent fait fonction de concept unificateur qui sous-tend la stratégie de développement de notre pays, axée sur le marché et portée par des principes démocratiques, en essayant de trouver un juste équilibre entre la croissance et l'équité. Néanmoins, comme le souligne le rapport, les principes et les stratégies de travail décent n'ont jamais eu pour objet de s'appliquer de manière identique pour tous, mais de s'adapter au contexte économique et social spécifique de chacun des pays. La mise en œuvre d'un plan d'action national pour le travail décent reste une tâche difficile pour notre pays, où plus de 40 pour cent de la population vit avec moins d'un dollar par jour et où le chômage et le sous-emploi chroniques sont endémiques, alimentés, qui plus est, par un taux de croissance de 2,36 pour cent par an de la population, ce qui, de fait, annule les effets de notre croissance économique modérée.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche et du manque de ressources, les tâches nécessaires à la réduction du travail décent doivent être classées par ordre d'urgence. Le plus gros déficit de travail décent est le chômage et l'incapacité de l'économie à créer suffisamment d'emplois pour une main-d'œuvre en expansion rapide. Il va sans dire que le manque de travail alimente la pauvreté, fléau qui conduit à la dislocation des sociétés et à l'enlèvement des nations qui ne peuvent plus tenir leurs promesses en matière de mondialisation et de progrès technologiques. Tout comme il est au centre des préoccupations des gens, le travail est au cœur même de la politique. C'est une question qui fait l'objet de votes, et qui peut faire gagner ou perdre des élections. Force est

de constater que, s'il n'y a pas de travail, il n'y a pas de droits des travailleurs. En effet, c'est le chômage chronique qui est à l'origine de tous ces déficits et qui est le facteur principal, et fort coûteux, de l'augmentation de la pauvreté qui touche 40 pour cent de la population.

Lors du Sommet national pour l'emploi, en mars 2001, notre Président a inscrit l'emploi comme question prioritaire dans le cadre de l'Agenda pour le travail décent. Le plan de développement à moyen terme des Philippines pour 2001-2005 consacre un chapitre entier à la promotion d'emplois décents, productifs et à temps plein, qui a été élaboré lors de consultations multipartites menées par les syndicats et mon organisation, la Confédération des employeurs des Philippines.

Pour intensifier leur action dans la lutte contre les déficits de travail décent, les partenaires sociaux ont, en mai 2002, lancé un plan d'action national pour le travail décent avec l'assistance de l'OIT. Parallèlement, les partenaires sociaux ont procédé à la mise sur pied d'un comité national tripartite pour le travail décent, afin de mettre en œuvre et d'assurer le suivi du plan d'action. Actuellement, le plan d'action ne comporte pas de méthodes ni d'instruments d'évaluation des résultats. On a fait appel à l'OIT pour organiser un atelier tripartite en vue d'inclure, dans le plan d'action, un volet sur le suivi des travaux et la communication d'informations.

Les contributions du gouvernement, des employeurs affiliés à la Confédération des employeurs des Philippines et des travailleurs œuvrant au sein de leurs syndicats pour réduire le déficit de travail décent sont trop nombreuses pour être énumérées ici. Mais je peux objectivement dire que les actions collectives des partenaires sociaux concrétisent chaque jour davantage, dans la réalité quotidienne, les stratégies du plan d'action national pour le travail décent, pour le plus grand bénéfice de la nation tout entière. Le simple fait que les partenaires sociaux, en particulier les travailleurs et les employeurs qui étaient des adversaires traditionnels, aient trouvé une cause commune à défendre dans la promotion et la mise en œuvre du plan d'action pour un travail décent entraîne des synergies qui sont un triomphe pour le dialogue social lui-même.

Enfin, je suis heureux de dire que en tant que partenaire actif dans la mise en œuvre du plan d'action national pour un travail décent, l'organisation à laquelle j'appartiens, la Confédération des employeurs des Philippines, n'a épargné aucun effort ni ressources pour résoudre le problème du déficit de travail décent dont souffre notre pays, principalement en mobilisant les employeurs et les milieux d'affaires pour qu'ils élargissent les possibilités d'emploi et l'accès au travail décent. Nous nous efforcerons d'étendre la portée de nos services et de notre représentation, non seulement dans les entreprises du secteur formel, mais aussi dans l'économie informelle, tout en militant en faveur de la protection des droits des travailleurs en sensibilisant les entreprises à leurs responsabilités sociales. Nous espérons que le succès de la Confédération des employeurs des Philippines dans ces entreprises, si modeste soit-il, prouve la validité intrinsèque des objectifs stratégiques relatifs au travail décent dans le contexte d'une mondialisation effrénée et d'une situation géopolitique extrêmement instable.

Original anglais: M. BATBAYAR (Ministre de la Prévoyance sociale et du Travail, Mongolie)

Au nom du gouvernement de la Mongolie, je tiens à féliciter le Président pour son élection à la tête de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Je suis convaincu que, sous sa direction, les travaux de cette dernière seront couronnés de succès.

Comme les orateurs qui m'ont précédé, j'ai pu apprécier la grande valeur des rapports que le Président du Conseil d'administration et le Directeur général ont préparés pour cette conférence. Ces rapports attirent notre attention sur les enjeux décisifs liés à la question de la dimension sociale de la mondialisation. La Commission mondiale a rédigé un rapport exemplaire, qui nous présente les perspectives les plus diverses et couvre tous les aspects que peut présenter cette question aux niveaux national, régional et mondial. Ce rapport, réalisé dans le cadre d'une étroite coopération de nombreuses consultations ont été entreprises pour connaître le point de vue des gouvernements, des travailleurs et des employeurs, mais aussi des entreprises internationales et des représentants de la société civile –, est un bon exemple de coopération ouverte et respectueuse entre pays Membres. Je me félicite de constater que ces rapports constituent un véritable appel en faveur d'une action fondée sur ce qui doit être le fondement d'une communauté véritablement mondiale – le dialogue social.

Je tiens également à attirer l'attention des délégués sur l'importance du débat consacré dans le cadre de cette Conférence aux questions relatives aux migrations internationales. Dans le contexte de la mondialisation, il n'est sans doute guère pertinent de classer les pays en deux catégories – pays d'origine ou pays d'accueil des travailleurs. Il serait en revanche souhaitable que des pays situés à divers niveaux de développement s'efforcent de trouver un terrain d'entente afin de pouvoir gérer efficacement les migrations de travailleurs.

La Mongolie, qui poursuit la mise en œuvre des réformes radicales qui doivent l'orienter sur la voie de la démocratie et de l'économie de marché, connaît les deux faces, positive et négative, de la mondialisation. Comme d'autres pays Membres de l'OIT, l'érosion des systèmes nationaux de protection sociale – il s'agit là d'un des effets de la mondialisation – constitue pour nous un sujet de vive préoccupation.

La Mongolie a ratifié 16 des conventions fondamentales de l'OIT. Le gouvernement, qui se prépare à ratifier prochainement les conventions sur le travail forcé, mène une politique axée sur le renforcement du tripartisme. En novembre 2003, il a adopté un programme de développement de la sécurité sociale destiné à orienter l'action dans ce domaine jusqu'en 2015. Ce programme a été élaboré dans le cadre de consultations régulières entre les pouvoirs publics, les syndicats et les employeurs. Ce document de stratégie prévoit la poursuite du développement des relations tripartites sur des bases spécifiques.

Pour assurer le progrès du dialogue social, les partenaires sociaux ont lancé un projet commun sur le renforcement du tripartisme en Mongolie. Ce projet reçoit l'appui de l'OIT, au même titre que la mise en œuvre de la résolution de l'Organisation.

Le gouvernement de la Mongolie et les partenaires sociaux vont mettre au point et adopter un agen-

da national sur le travail décent. Les partenaires sociaux ont décidé d'accorder un degré de priorité élevé au travail décent, à la constitution d'un socle socio-économique et à l'élaboration de politiques de l'emploi véritablement actives, que ce soit dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté ou au niveau de la coopération internationale pour le développement. La Mongolie pense que la réussite de toute politique axée sur la croissance économique doit être attestée par une réduction du taux de chômage, un recul de la pauvreté et l'établissement d'une véritable justice sociale.

Je tiens à remercier l'OIT d'appuyer sans relâche l'action que nous menons pour renforcer le dialogue social et mettre en place l'agenda pour le travail décent.

La Mongolie souscrit entièrement à l'idée qu'il est désormais temps que la dimension sociale, et en particulier le travail décent pour tous, devienne véritablement un objectif mondial.

M. KASSEY (*ministre de la Fonction publique et du Travail, Niger*)

Permettez-moi, de prime abord d'adresser au Président et aux autres membres du bureau, les vives félicitations de la délégation tripartite du Niger que je conduis pour leur brillante élection à la tête de notre Conférence.

Je voudrais, par la même occasion, féliciter le Directeur général du BIT pour la pertinence du rapport qu'il a soumis à notre examen et qui a l'avantage de traiter d'un sujet dont l'importance n'échappe à personne au regard du débat que suscite la mondialisation à travers ses effets sur la vie de milliards d'hommes.

En effet, il n'est point besoin de démontrer que la mondialisation est une réalité de notre temps. Il reste que cette dernière n'aura tout son intérêt que dans la mesure où ses effets positifs bénéficieront à toute l'humanité.

A ce propos, je tiens à saluer l'initiative combien louable de l'OIT qui a mis en place une Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, dont les conclusions pertinentes permettent d'espérer un monde meilleur et plus juste pour tous ceux qui se sentent encore exclus.

Pour ma part, je demeure convaincu que, pour que la mondialisation soit véritablement profitable à tous, elle doit placer l'homme au centre de ses objectifs et mettre en œuvre des stratégies capables d'impulser une amélioration des conditions de vie des habitants de la planète.

En cela, l'OIT, au regard des valeurs qu'elle incarne et de l'expertise qui est la sienne, constitue incontestablement le cadre unique et approprié pour assurer une mondialisation juste, équitable et susceptible de générer des opportunités pour tous.

Un autre rôle tout aussi important, qui revient au BIT dans ce processus, est celui d'assurer la cohérence des interventions de l'ensemble des organisations et institutions œuvrant pour le progrès économique et social dans le monde.

Je reste convaincu que l'OIT doit pouvoir assumer pleinement cette mission au vu de sa structure tripartite – employeurs, travailleurs et pouvoirs publics – pour autant que ces derniers, conscients de leur importance, s'investissent avec toute l'énergie requise.

Un tel engagement de l'OIT et de ses mandants constitue, assurément, le gage d'une mondialisation juste, telle que définie dans le rapport du Directeur

général, c'est-à-dire fondée sur une approche conciliant les impératifs économiques et les préoccupations sociales.

Le Niger, qui a ratifié les huit conventions fondamentales et qui fait siennes les ambitions de l'OIT, s'inscrit dans la droite ligne des objectifs stratégiques de cette dernière.

A cet égard, il me plaît de relever, entre autres aspects de notre agenda, un programme de lutte contre la pauvreté dans le cadre duquel nous nous acheminons vers la définition d'une politique nationale de l'emploi visant la création, en nombre suffisant, d'emplois de qualité pour toutes les femmes et pour tous les hommes de notre pays.

Il s'agit également du renforcement des capacités institutionnelles dans le secteur de la santé en vue d'assurer une meilleure couverture sanitaire et de faciliter l'accès aux soins de santé.

Je ne saurais passer sous silence l'opportunité, que viennent de donner les partenaires sociaux à travers la dénonciation de la convention collective interprofessionnelle, de procéder à une adaptation aux réalités actuelles de cet instrument de trente quatre ans d'âge, en engageant des négociations pour la détermination de nouvelles conditions de travail.

Je terminerai mon allocution en relevant que désormais l'espoir est permis quant à la réalisation d'une mondialisation juste, au regard des analyses pertinentes effectuées au sein de notre Organisation et de la détermination du BIT et de son Directeur général à gagner le combat de la création d'opportunités pour tous.

Il reste aux uns et aux autres à traduire en actes concrets les conclusions de ces analyses.

Original anglais: M. KAPUYA (ministre du Travail, de la Jeunesse et des Sports, République-Unie de Tanzanie)

D'entrée de jeu, je souhaite féliciter le Président et les autres membres du bureau, pour leur élection et féliciter le Conseil d'administration d'avoir créé une Commission mondiale pour examiner la dimension sociale de la mondialisation en 2002.

Ma tâche a été facilitée par le fait que les co-présidents de la Commission sur la dimension mondiale de la mondialisation, M. Benjamin Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie et M^{me} Tarja Halonen, Présidente de la Finlande ont eu l'occasion de présenter leur rapport à cette auguste assemblée, le 7 juin 2004. La Commission a démontré de façon convaincante la nécessité d'établir un équilibre entre l'efficacité économique et l'efficacité sociale. Sans cet équilibre on ne pourra atteindre un développement durable.

J'aimerais également féliciter le Directeur général, M. Juan Somavia, pour sa synthèse du rapport présenté devant cette Conférence, dans laquelle il indique de manière concise la pertinence de ce rapport et les défis qui se présentent à l'OIT et à ses mandants. Cette synthèse intitulée *Une mondialisation juste: le rôle de l'OIT*, nous facilite la tâche tant pour ce qui est de l'analyse des problèmes, y compris ceux qui sont à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence, que pour élaborer des programmes d'action applicables.

Je félicite les deux co-présidents et les membres de la commission pour un travail bien fait qui, j'en suis certain, inspirera l'OIT dans ses travaux pendant longtemps.

Les membres de la Commission indiquent clairement que c'est au niveau national que commence la

mise en œuvre de leurs recommandations, des stratégies visant à améliorer les politiques, réformer les institutions, garantir une gouvernance, etc. Dans ce but, mon pays a entouré la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent en commençant par revoir les politiques existantes, ainsi que les cadres réglementaire et institutionnel et en mettant en place ceux qui peuvent favoriser la croissance économique et la création d'emplois tout en garantissant le respect des normes du travail et la sécurité des revenus.

Le gouvernement de la Tanzanie a réussi, avec le soutien financier de DANIDA et l'appui technique du BIT, à achever la première phase de la réforme, à l'issue de laquelle nous avons promulgué deux lois: la loi de 2004 sur l'emploi et les relations du travail et la loi de 2004 sur les institutions du travail. Et je suis heureux de pouvoir dire que ces deux lois intègrent les dispositions des huit conventions fondamentales de l'OIT, que mon pays a ratifiées, condition nécessaire, je m'empresse de l'ajouter, à la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent.

La deuxième phase de notre réforme a débuté. Elle porte sur la création d'emplois, la formation professionnelle, la sécurité sociale, la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi que la santé et la sécurité au travail. Pour la mener à bien, nous avons besoin de l'appui technique et financier de l'OIT et d'autres partenaires du développement.

Le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a revu sa stratégie de réduction de la pauvreté dans le but, entre autre, d'insister davantage sur les aspects qui ont un impact direct sur l'éradication de la pauvreté. Dans ce contexte, nous avons réaffirmé le lien existant entre l'emploi et la réduction de la pauvreté, ce qui nous a conduit à faire de la création d'emplois un élément clef et pas simplement une question traitée au coup par coup par les ministères responsables de tel ou tel secteur.

Nous réaffirmons que le dialogue social aux niveaux national et international, est un instrument dont on ne peut se passer dans le processus qui doit conduire à une mondialisation plus juste. Toutefois, nous devons admettre qu'à l'instar d'autres pays d'Afrique sub-saharienne notamment, notre pays souffre d'un déficit de dialogue social et cela pour trois raisons principales.

Premièrement, nos partenaires sociaux ne sont pas encore suffisamment équipés pour comprendre les retombées socio-économiques des finances, du commerce et des politiques d'investissement, tant au niveau national que dans le monde, ni pour engager un dialogue fructueux à ce propos.

Deuxièmement, nos institutions tripartites et autres instances représentatives manquent encore d'envergure; elles doivent acquérir l'assurance et les capacités nécessaires pour pouvoir représenter effectivement la société.

Troisièmement, nous constatons qu'il y a une véritable résistance de la part des employeurs à participer à un dialogue fécond.

C'est pourquoi nous sommes reconnaissants au BIT de l'assistance qu'il nous a fournie par le biais du projet SLAREA et nous le supplions, lui et nos autres partenaires du développement, de continuer à nous aider dans les efforts que nous déployons pour atteindre l'idéal d'une mondialisation juste au service de la population.

Les tâches principales auxquelles nous devons nous atteler pour créer des emplois portent sur

l'éducation, la formation, la diversification des qualifications et l'apprentissage tout au long de la vie afin que les ressources humaines du pays soient compétitives et puissent répondre aux exigences du marché du travail mondial.

L'autre problème auquel nous nous heurtons est lié à la liberté de mouvement des travailleurs, incontournable à l'ère de la mondialisation à propos de laquelle le rapport de la Commission mondiale recommande l'adoption d'une approche visant à: premièrement, relancer les engagements multilatéraux existant sur les questions comme le droit à la protection des travailleurs migrants et contre la traite des femmes; deuxièmement, développer des approches communes sur des grandes questions de politique par le dialogue entre les pays d'origine et de destination et troisièmement, créer un cadre global pour traiter des questions d'intérêt commun.

Nous espérons que les recommandations contenues dans le rapport de la commission permettront de mieux gérer les problèmes et de garantir un travail décent aux travailleurs migrants.

En dernier lieu, je voudrais inviter les Etats Membres et les partenaires sociaux à étudier de près les recommandations contenues dans le rapport et à formuler des stratégies concrètes qui nous permettent de récolter les fruits de la mondialisation.

M. BOISSON (*délégué des employeurs, France*)

Les travaux de la Commission mondiale menés par de hautes personnalités, venues d'horizons différents mais toutes habitées par une volonté de dialogue et dotées d'une remarquable capacité d'écoute, ont permis de sortir le débat sur la mondialisation de l'affrontement idéologique et polémique. Je crois que c'est le premier et le plus grand mérite de ces travaux.

Les employeurs apprécient que soit soulignée la nécessité de développer l'esprit d'entreprise, base de la création de richesses et d'emplois. Ils apprécient que le rôle de l'économie de marché soit affirmé, même si la critique de ses dysfonctionnements est sévère.

Mais je voudrais relever deux points qui ont été mis en exergue par notre Directeur général dans son rapport sur le rôle de l'OIT dans une mondialisation juste, rapport dont je veux saluer la clarté et la hauteur de vue.

Premièrement, il faut agir tant au niveau local qu'au niveau mondial. Deuxièmement, il convient de renforcer le système des normes internationales du travail. Voilà les deux points que je souhaiterais développer devant vous.

Sur le premier point, il est clair que les mécanismes de gouvernance mondiale sont déficients. Il ne fait de doute pour personne qu'il faut réformer le fonctionnement du système multilatéral.

Cela demande deux choses. D'abord une volonté politique et une prise de responsabilité au plus haut niveau. Lorsqu'il y a quelques jours, à la veille du G8, le président Chirac a reçu M. Juan Somavia, accompagné de la délégation tripartite française, il nous a déclaré qu'il adhérerait à la plupart des recommandations et à l'analyse de la Commission mondiale et qu'il comptait œuvrer pour sa promotion. Ceci a d'ailleurs été confirmé, à cette même tribune lundi dernier, par M. Larcher, notre ministre délégué aux Relations du travail.

En second lieu, il convient d'établir des relations plus étroites de partenariat et de coordination entre les diverses institutions de l'ONU et de Bretton

Woods; chacune restant dans son mandat et renforçant son cœur d'activité.

Cela veut dire que les institutions de l'ordre économique doivent mieux prendre en compte la dimension sociale et c'est notre responsabilité qu'il en soit ainsi. Mais d'un autre côté, cela signifie que l'OIT, elle-même, doit être plus attentive aux contraintes de l'économie concurrentielle et de la compétitivité des entreprises.

Quant à l'accent mis par la commission sur la nécessité d'agir aux plans national et local, c'est une marque de réalisme et de bon sens. Il faut savoir que, dans ce domaine, l'action traditionnelle de coopération technique de l'OIT a pris une dimension nouvelle avec le suivi de la Déclaration de 1998, Déclaration qui s'est traduite par une meilleure prise en compte des particularités de chaque pays.

La dimension sociale, ce n'est pas uniquement, comme on le dit trop souvent, les conséquences sociales de la mondialisation, c'est aussi les conditions sociales de l'adaptation aux bouleversements de la division internationale du travail. A titre d'exemple, un système de formation performant est à l'évidence une de ces conditions

Je voudrais, dans la deuxième partie de mon propos, souligner l'importance du chapitre consacré par le Directeur général au système des normes. En tant que porte-parole des employeurs à la Commission des questions juridiques et des normes, j'y suis particulièrement sensible.

Le Directeur général relève la recommandation de la Commission mondiale d'intégrer le renforcement des normes du travail dans le programme international de développement. Nous sommes là au cœur du mandat. Notre autorité est incontestable en matière d'élaboration, d'adaptation et de promotion des normes du travail.

Nous avons mené une action déterminante avec la Déclaration de 1998 qui est saluée par la Commission mondiale comme un outil précieux de gouvernance en vue d'un développement économique et social équilibré.

Nous avons innové avec l'approche intégrée qui permet de bâtir des plans d'action dont les éléments ne sont pas uniquement juridiques. Mais le travail de modernisation dans l'élaboration et la mise en application des normes est à poursuivre de façon continue.

A cet égard, il faut noter d'abord que la Déclaration ne concerne qu'un de nos quatre objectifs stratégiques et que l'approche intégrée est conçue de façon séparée par domaine d'activité.

Je pense par conséquent que le moment est venu de réfléchir à une mise en cohérence de nos quatre objectifs stratégiques et à une méthode permettant de les mettre en mouvement de manière indépendante et simultanée. Et n'est-ce pas cette réflexion qui est esquissée lorsque le Directeur général s'interroge sur l'adoption d'instruments-cadres propre à renforcer la dimension normative de la notion de travail décent?

Il me paraîtrait utile que le Bureau creuse cette question afin que nous puissions en débattre à notre Conseil d'administration de novembre, peut-être après avoir procédé à des consultations informelles tripartites pour mieux éclairer le débat.

En conclusion, le principal obstacle sur la route d'une mondialisation juste réside dans la grande inégalité des pays face au phénomène. Une politique normative permettant de fixer des objectifs,

d'offrir des moyens d'assistance et de coopération, de mesurer les progrès accomplis et d'évaluer l'efficacité des politiques, notamment celles destinées à combattre l'exclusion du marché du travail, voilà, à mon sens, la contribution majeure que l'OIT doit apporter pour que la mondialisation constitue enfin une réelle opportunité pour tous. Je vous remercie.

Original anglais: M. EDSTRÖM (délégué des travailleurs, Suède)

Les syndicats suédois estiment que l'un des aspects les plus importants de la dimension sociale de la mondialisation est la proposition visant à créer un forum mondial réunissant toutes les organisations internationales pertinentes pour assurer, grâce à une politique cohérente, une mondialisation plus juste, axée sur la justice sociale et qu'à cette fin, ces organisations internationales respectent et promeuvent activement les normes internationales fondamentales du travail.

Ceci étant, le gouvernement kenyan nous a rappelé que les Etats Membres devraient promouvoir toutes les normes du travail actualisées de l'OIT. Seuls les gouvernements peuvent veiller à ce que le rapport de la Commission soit discuté dans des enceintes telles que l'OMC et les institutions financières internationales.

Nous pensons cependant que le Directeur général devrait faire rapport aux mandants de l'OIT sur les conclusions de ces discussions, sur la proposition visant à donner aux partenaires sociaux un rôle consultatif dans ces organisations et sur la reconnaissance, par ces institutions, de l'OIT et du tripartisme qui la caractérise.

Le rapport du Directeur général *une mondialisation juste* parle des zones franches d'exportation. A notre avis, il s'agit d'un phénomène qui prend de l'ampleur: on compte approximativement 3 000 zones dans 116 pays; 50 millions de personnes y travaillent, la plupart étant de jeunes femmes. Ce phénomène se caractérise par des concessions excessives faites aux multinationales pour obtenir des investissements directs étrangers. Cela constitue en fait un échec du système des échanges internationaux.

Si les gouvernements renoncent à des recettes fiscales pourtant nécessaires ou permettent à des compagnies étrangères de fouler aux pieds les droits fondamentaux des travailleurs, c'est qu'il existe des dysfonctionnements.

Pourquoi les gouvernements des pays développés et des pays en développement ne se mettent-ils pas d'accord sur des règles minimales applicables aux investisseurs internationaux?

L'Agenda pour le travail décent de l'OIT sert bien sûr de référence. A l'OMC, les principaux pays en développement ont fait une proposition relative aux investissements et aux responsabilités des entreprises multinationales et de leur pays d'origine. Je pense que la proposition est excellente à une exception près: elle ne prévoit pas de règles sur le respect du droit syndical. Comment peut-on partir du principe que les gouvernements veilleront à ce que les travailleurs puissent exercer leurs droits fondamentaux au travail? La concurrence effrénée et inhumaine ne profite à personne.

Les syndicalistes suédois appuient entièrement la proposition de cadre international relatif aux migrations internationales. Il nous faut peut-être revenir

sur le principe de la Déclaration de Philadelphie selon lequel le travail n'est pas une marchandise.

La Suède a des accords collectifs qui assurent des salaires égaux et des conditions de travail égales à tous les travailleurs y compris aux non syndiqués. Notre objectif est bien entendu d'assurer à tous un salaire minimum. Des centaines de milliers de représentants syndicaux locaux s'assureront que personne n'est exploité, qu'il s'agisse des travailleurs migrants, des travailleurs plus âgés ou d'autres groupes vulnérables. Ce rôle essentiel des syndicats en matière de prévention des discriminations devrait être pleinement reconnu.

Le groupe des travailleurs a tenté en vain de faire figurer les questions d'égalité entre les sexes à l'ordre du jour de la Conférence. Heureusement, la Conférence a joué son rôle. La proposition de résolution sur l'équité salariale montre que les discriminations fondées sur le sexe sont inadmissibles et qu'elles ne se justifient pas sur le plan économique.

Dans des sociétés dominées par les hommes, la vraie question est de veiller à ce que la Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, soit appliquée.

Le rapport du Directeur général évoque aussi la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Les travailleurs palestiniens et leurs familles se trouvent dans une situation de misère extrême; à ce jour, elle n'a pas suscité de véritable réaction de la communauté internationale. Le terrorisme a causé la mort d'innocents, principalement en Palestine, mais également en Israël.

Il s'agit d'un problème politique que l'OIT ne peut résoudre, mais, comme nous pouvons le constater, les travailleurs palestiniens en sont les principales victimes, le taux de chômage de la Palestine étant actuellement de 60 pour cent.

La constitution de l'OIT affirme qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale; cela vaut tant pour la Palestine que pour Israël.

Des mesures doivent être prises de toute urgence et doivent faire partie intégrante d'une solution politique. Nous pensons que les colonisations illégales et la construction d'un mur sur le territoire palestinien sont inacceptables et qu'il faudrait y mettre un terme.

J'espère bien qu'il soit possible de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à cette situation politique et mettre un terme aux colonisations illégales.

Original espagnol: M. HALKIN (délégué des employeurs, Mexique)

Tout d'abord et au nom des employeurs du Mexique, je voudrais féliciter le Président pour son élection à la tête des travaux de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail, qui est une distinction toute particulière de la communauté hispano-américaine.

Je voudrais reprendre certains points relatifs à mon pays qui figurent dans le rapport du Directeur général. Les travaux de la Conférence présente des conclusions très importantes pour le Mexique.

Il est clair que les travaux de l'OIT à travers le monde connaissent un nouveau dynamisme. L'accent est mis sur les problèmes quotidiens, les propositions et les solutions avancées sont en général, plus concrètes et plus pratiques. Le processus de révisions des normes exige que nous examinions correctement les activités normatives nationales et

internationales afin de s'assurer de leur viabilité et de leur adaptation au monde d'aujourd'hui.

La mondialisation a envahi tous les domaines: le travail, le commerce, la finance, l'information et les communications. Tout ceci nous oblige à engager les formes différentes de coopération multilatérales et régionales. Parallèlement au sein de chaque pays, les partenaires sociaux doivent parvenir à négocier les accords nécessaires pour que les pays réussissent à s'adapter à cet environnement nouveau.

Je tiens à saluer les activités importantes menées par l'OIT au Mexique par le biais de son bureau régional. L'assistance technique dont a bénéficié mon pays a porté sur la réforme de la législation du travail et les mesures de sécurité sociale, mais aussi sur l'élimination du travail des enfants. Cela a favorisé des changements structurels dont le pays avait besoin de toute urgence. Le Mexique a signé de nombreux accords qui l'obligent à réaliser les changements nécessaires pour faire face à la libéralisation des échanges. Je lance un appel aux travailleurs, aux législateurs, aux chefs d'entreprises et aux responsables du gouvernement mexicain pour qu'ils oublient leurs intérêts ou querelles particuliers pour mener à bien le changement structurel qui nous est tellement nécessaire.

Les réformes dans les domaines du travail, de l'énergie, des impôts, de la fiscalité et de la sécurité sociale ne peuvent plus attendre. Les nouvelles générations réclament les changements qui créeront davantage d'emplois et d'opportunités. Les ressources humaines doivent être modernisées, les migrations de main-d'œuvre réglementées et l'activité de la pêche libéralisée pour qu'elle ne soit plus étouffée par les obstacles non tarifaires. C'est un travail qu'il faut faire le plus rapidement possible et il faut nous débarrasser des rigidités qui nuisent à l'emploi.

Il est très important par ailleurs de reconnaître les progrès démocratiques que nous avons effectués, notamment concernant la liberté d'expression, et les règles de transparence.

Il est très important que tous les signataires d'accords internationaux respectent leurs engagements nationaux et internationaux et que nous nous rendions compte que ce que nous faisons, nous le faisons non seulement pour les générations futures, mais aussi pour nous-mêmes. Les pays ne doivent pas signer des traités internationaux, puis adopter des attitudes trompeuses, en créant par exemple des obstacles non tarifaires qui, sous couvert de normes sanitaires ou de sécurité interne, sont en fait des entraves catastrophiques à l'emploi, à l'investissement, à la sécurité des investissements et des alliances stratégiques entre pays et régions. Je lance un appel très solennel pour que l'on prenne conscience des préjudices énormes que ces pratiques causent.

Je voudrais maintenant parler de deux points qui concernent tout particulièrement mon pays, la migration mexicaine et l'emploi informel. La migration des Mexicains croît à une vitesse alarmante et s'explique par le manque d'emplois au Mexique, ce que le gouvernement et les employeurs, n'ont pas réussi à endiguer. Des progrès ont été faits dans ce domaine, mais qui ne sont pas suffisants. Parmi les points positifs, il faut convenir que l'émigration de notre main-d'œuvre nous rapporte; les points négatifs c'est que nous perdons plus de 15 milliards chaque année, mais en même temps, des ressources

humaines précieuses et des possibilités d'emploi dans l'économie structurée.

L'autre sujet que je souhaite aborder et qui a de graves conséquences sociales est l'emploi informel. Travailler dans l'économie informelle équivaut à l'illégalité dans la mesure où les travailleurs concernés n'ont pas de prestations sociales, ne sont pas protégés et qu'ils ne versent pas d'impôt à l'Etat, ce que le gouvernement est obligé de compenser lourdement. C'est-à-dire que ce sont des pertes sèches qui sont en général à la charge du gouvernement, officiellement, des employés et des employeurs. Ces deux questions doivent faire l'objet d'une attention particulière, tant au niveau du gouvernement, que des employeurs et des travailleurs. Nous devons créer un front commun pour créer une véritable responsabilité sociale.

Original anglais: M. KUSANO (délégué des travailleurs, Japon)

Cette année est une année historique pour l'OIT. Elle célèbre son 85^e anniversaire, le 60^e anniversaire de la Déclaration de Philadelphie et le 35^e anniversaire du prix Nobel de la Paix qui lui a été décerné. Aujourd'hui, nous nous heurtons à de graves difficultés dans le monde du travail à cause de la croissance de la mondialisation et c'est maintenant que la raison d'être et le rôle de l'OIT sont mis à l'épreuve.

Certaines des problématiques soulevées récemment par l'Organisation sont pertinentes pour le travail quotidien de l'OIT: la migration, qui est l'un des points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence de cette année, l'éradication de la pauvreté, qui a été mise en exergue dans le rapport du Directeur général de l'année dernière et le travail décent, qui est au cœur des activités de l'OIT depuis plusieurs années.

Il convient de rappeler que sa structure tripartite a été et constitue encore la pierre angulaire de l'Organisation. La base même de son existence sur laquelle elle a fondé la réputation qu'elle a acquise auprès de la communauté internationale et qui lui vaut la confiance de cette dernière.

Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation met très clairement le doigt sur les disparités qui ne cessent de s'exacerber, sur l'insécurité sociale qui existe entre les différents pays et au sein des pays. Une mondialisation trop rapide en est la cause.

Au Japon, également, l'emploi, les salaires, les conditions de travail, ont été gravement affectés par une politique extrême de déréglementation menée par le gouvernement et par des restructurations d'entreprises réalisées par certains employeurs, au prétexte de «renforcer la compétitivité internationale». L'un des exemples typiques est l'augmentation incroyable du nombre de travailleurs atypiques, comme les travailleurs à temps partiel, les travailleurs sous contrat de durée déterminée et les travailleurs détachés. Ces travailleurs constituent à peu près 30 pour cent de la main-d'œuvre totale. Ils connaissent des problèmes graves, tels que l'insécurité de l'emploi et des discriminations énormes en matière de salaire, de conditions de travail et de sécurité sociale. Cette situation a également des effets déplorables sur les conditions d'emploi et de travail des travailleurs traditionnels et un impact négatif extrêmement grave sur toute la vie des travailleurs.

Nous devrions également nous pencher sur la situation que connaissent les femmes. En effet, l'égalité entre hommes et femmes est quelque chose

d'essentiel et devrait être profondément intégré dans tous les dossiers traités.

Surmonter les conséquences négatives de la mondialisation est un défi que l'OIT doit relever de toute urgence. Il est impératif, par conséquent, de mettre en œuvre les recommandations de la Commission mondiale de manière concrète et systématique. Malheureusement, il est dommage d'observer que malgré l'appréciation favorable que suscite ce rapport, on n'a pas entendu grand chose sur la nécessité de mobiliser des fonds nécessaires pour leur mise en œuvre. Nous n'avons pas non plus reconnu l'importance du dialogue social dans les relations de travail.

L'OIT se doit de renforcer sa gestion basée sur une structure tripartite, et ceci en vue de remplir son rôle de chef de file en collaboration avec d'autres organisations.

Nous sommes convaincus que le principe de la liberté syndicale devrait être garanti de manière satisfaisante et servir de base au tripartisme. Je cite: «sans liberté syndicale, la notion de tripartisme resterait vide de sens». Cela étant dit, je souhaite très brièvement aborder la question des droits syndicaux fondamentaux des employés des services publics au Japon.

La commission de la liberté syndicale a présenté à deux reprises des rapports faisant valoir que les principes contenus dans les conventions n^{os} 87 et 98 ne sont pas respectés au Japon et qu'une réforme profonde s'avère nécessaire, notamment une révision de la législation.

Je souhaite exprimer ici toute ma gratitude car je représente JTUC-RENGO. Suite à ces recommandations, un groupe consultatif a été constitué réunissant trois ministres concernés et trois représentants des syndicats, dont moi-même.

Pour conclure, je me permets de vous prier de considérer avec attention les efforts que nous déployons en vue d'établir un nouveau système de service public, un service qui serait démocratique et compatible avec les conventions de l'OIT.

Original espagnol: M. GURDIÁN CASTELLÓN (Ministre du Travail, Nicaragua)

Je voudrais dire que l'élection de M. Ray Guevara à la présidence est très importante pour mon pays et je le félicite, en tant que collègue et ami.

Les organisations internationales comme l'OIT sont des tribunes instances qui favorisent la recherche et l'élaboration de formes utiles pour tous en matière de coopération et d'assistance technique. Il est important ici de mentionner la stratégie, élaborée par le BIT, des programmes focaux qui visent à mieux intégrer et à donner plus de cohérence aux activités et, surtout, à rendre plus viables dans nos pays la coopération en matière de lutte contre le travail des enfants, de sécurité et de santé au travail, et de dialogue social. C'est ce qui ressort du rapport du Directeur général.

Depuis sa création, l'OIT a élaboré un système de normes internationales du travail à la valeur historique remarquable. L'activité normative de l'OIT a toujours été la pierre angulaire de ses activités, s'est inspirée des législations sociales et du travail de beaucoup de nos pays et a contribué ainsi à améliorer et à harmoniser la situation de tous.

En 1998, un grand pas a été fait avec la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, lequel constitue un engagement politique et solennel, de l'OIT et de ses États

Membres, de respecter, de promouvoir et d'appliquer les principes fondamentaux. Après deux années de travail ardu, le rapport de la Commission mondiale réitère que l'emploi est une condition essentielle pour la justice sociale, et qu'il faut définir la politique sociale et économique en fonction de l'emploi. Depuis quelques années, nous nous efforçons d'appliquer des stratégies de réduction de la pauvreté et de création d'emplois. L'accent est mis sur le développement rural pour parvenir à une croissance équitable fondée sur l'investissement en capital humain, le facteur humain étant l'élément le plus important de la recherche du bien-être. L'objectif est aussi d'éliminer le travail des enfants. Nous sommes en train d'identifier les formes clandestines de travail dangereux, ce qui constitue un défi permanent auquel nous faisons face avec vigueur et décision en veillant à la dignité de la personne, en investissant en faveur des secteurs les plus démunis de la population et en favorisant la création d'emplois dans les secteurs vulnérables. Par ailleurs, nous promovons une alliance stratégique entre le gouvernement et la société, en vue du développement et de la démocratisation, sur la base de la gouvernabilité de la co-responsabilité.

Le gouvernement, dirigé par le président Enrique Bolaños, est convaincu que l'on pourra continuer de renforcer l'ensemble du secteur privé et de favoriser les investissements étrangers. De plus, nous souhaitons mettre à la disposition des employeurs et des travailleurs des procédures simples pour le règlement des différends, dans le cadre du respect et de l'exercice des droits au travail.

Il est essentiel aussi de créer davantage d'emplois de meilleure qualité. Cet objectif que promeut l'OIT est fondamental pour le développement de nos peuples et la recherche du bien-être pour les classes les plus démunies.

Original russe: M^{me} MORAVA (Ministre du Travail et de la Protection sociale, Bélarus)

Les dernières années d'activité de l'OIT ont été caractérisées par la recherche de nouveaux mécanismes censés améliorer l'efficacité du mécanisme tripartite dans les différents domaines de la coopération technique. La collaboration avec le siège de l'OIT à Genève, et le bureau régional a permis d'élever nos normes nationales au niveau des normes internationales.

La pratique instaurée l'année dernière consistant à organiser des discussions sur des thèmes d'actualité a donné une nouvelle impulsion aux activités de l'OIT.

L'année dernière nous avons abordé les questions de sécurité et d'hygiène au travail. A la suite de ces discussions, nous avons décidé de préparer une nouvelle convention-cadre dans ce domaine.

Au cours de cette séance nous allons examiner les migrations du travail. Au vu des conditions actuelles le règlement de la question des migrations du travail est l'une des priorités pour de nombreux États Membres de l'OIT.

Cependant, dans ce domaine, l'OIT n'est pas encore parvenue à un nombre suffisant de ratifications, et des problèmes se posent dans l'exécution. En ce qui concerne la mise en œuvre des normes internationales du travail, il nous faut arriver à une approche uniforme.

Malgré des niveaux socio-économiques différents entre les États Membres de l'OIT, aucun de ces membres ne saurait se passer de l'assistance techni-

que de l'Organisation. La coopération technique se présente toujours sous forme de programmes nationaux qui sont maintenant transformés en programmes nationaux en faveur du travail décent. Pour les pays qui ne participent pas à la mise en œuvre directe de programmes globaux ou de programmes focaux, comme le Bélarus, les programmes nationaux sont l'une des formes de coopération les plus efficaces. Cela permet d'assurer une interaction constante avec l'Organisation sur la base des spécificités d'un pays donné.

Selon la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, l'un des facteurs d'une politique sociale efficace, c'est un gouvernement qui a pleinement conscience de ses responsabilités en termes socio-économiques. Par exemple, un gouvernement qui assure des taux de développement élevés, qui garantit une protection sociale et qui défend l'égalité entre les sexes.

C'est aussi notre point de vue. L'un des objectifs de la politique sociale de notre gouvernement, c'est un développement stable de l'économie, et un régime d'assurance sociale également stable.

Le Bélarus fait tout son possible pour ne pas perdre le régime de protection sociale qu'il avait jusqu'ici. Nous avons pu limiter le niveau du chômage à moins de 3 pour cent, ce qui est acceptable. Nous avons une augmentation des salaires et des retraites. Nous avons aussi pratiquement réglé le problème de la dette envers les salariés. Selon l'indice de développement des pays, nous nous situons à la cinquante-troisième place sur 175 pays. Donc, parmi les pays hautement développés il faut aussi tenir compte du fait que nous connaissons des mutations économiques et sociales importantes et que nous souffrons toujours des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Après dix-sept ans, notre république doit toujours dépenser des sommes colossales pour remédier aux conséquences de cette catastrophe. Une grosse partie de notre budget est consacrée aux programmes liés à Tchernobyl, 32 budgets de l'année 1985 seraient nécessaires pour effacer les conséquences de cette catastrophe.

L'OIT ne doit pas se désintéresser de ce problème. C'est à cause de cela que nous avons du mal à créer de meilleures conditions de travail et à accorder des prestations sociales. Nous vous demandons de bien vouloir prêter une attention particulière à nos besoins dans ce domaine. Nous avons besoin encore d'une assistance, et nous vous remercions d'ailleurs pour toute l'assistance déjà apportée les années précédentes, notamment en ce qui concerne la réforme du système médical, et la réforme du système des retraites. Malheureusement, ces trois dernières années, nous n'avons pas pu trouver de solution au problème de la signature d'un programme de coopération technique. Ce nouveau millénaire, l'OIT a vu l'apparition d'un nouveau thème, notamment le thème du travail décent. Cette question revêt un caractère primordial. Elle vient rehausser l'autorité de l'OIT dans le monde mais, en même temps, cela augmente ses responsabilités en tant que participant dans la promotion d'une mondialisation juste qui conduira au progrès et à un niveau élevé de protection sociale et à la paix sociale.

(M. Maatough prend place au fauteuil présidentiel.)

Le processus de mondialisation et l'émergence d'un marché mondial unique ont renforcé la concurrence économique et contribué à une plus forte concentration des richesses et des ressources, ce qui influe considérablement sur le niveau des salaires et les conditions de travail. Dans la société de l'information d'aujourd'hui, avec l'existence de marchés de l'emploi parallèles et les tendances démographiques, les pays industrialisés connaissent un accroissement de la demande d'une main-d'œuvre bon marché. En même temps, certains pays en particulier les pays en développement, sont confrontés à des problèmes économiques et sociaux, tels que le chômage et la pauvreté, qui ont provoqué une hausse de l'émigration, y compris de la main-d'œuvre.

Les migrants constituent une partie importante de la population et de la main-d'œuvre et jouent un rôle économique essentiel dans les pays développés et dans leurs pays d'origine. Pourtant, les politiques de nombreux États en matière de migrations sont désormais davantage dictées par des considérations liées à la sécurité intérieure que par la nécessité de réglementer le marché de l'emploi et d'accorder la priorité au respect des droits fondamentaux de l'homme, y compris en matière de travail. C'est la raison pour laquelle les syndicats accordent de plus en plus d'importance à la question des migrations de main-d'œuvre.

L'Azerbaïdjan est un pays en développement socialement et politiquement stable qui s'efforce de s'intégrer dans les systèmes intergouvernementaux et internationaux dans les domaines économique, politique et social. Depuis 1988, avec l'agression de l'Arménie et suite au démantèlement de l'ex-URSS, l'Azerbaïdjan a dû faire face à un mouvement massif d'émigration et à la nécessité de trouver une solution à ce problème. C'est pourquoi mon pays a décidé de prendre des mesures pour assurer l'intégration des migrants dans la société, la protection des migrants et de leurs familles et le respect de leurs droits au travail.

Malgré les progrès réalisés dans plusieurs secteurs économiques depuis le milieu des années 1990, les Azerbaïdjanais continuent d'émigrer, pour la plupart vers la Fédération de Russie, l'Ukraine, la Turquie, les Emirats arabes unis et l'Allemagne. Selon les statistiques de la Fédération de Russie, environ 2,5 millions d'Azerbaïdjanais vivent sur le territoire de la Fédération de Russie. Au cours de la période 1998-2000, des milliers d'Azerbaïdjanais ont émigré illégalement en Turquie et en Europe de l'Est, et ont pour la plupart trouvé un emploi dans les entreprises, le commerce et la restauration. Dans la Fédération de Russie, 35 pour cent des migrants azerbaïdjanais travaillent dans le domaine de la construction, 12 pour cent dans l'industrie, 15 pour cent dans l'agriculture et 25 pour cent dans les services. La majorité des Azerbaïdjanais hautement qualifiés émigrent vers la Turquie, les États-Unis et les pays européens.

Selon les données disponibles, 25 à 30 000 ressortissants étrangers travaillent en Azerbaïdjan, et quelque 2 000 ressortissants étrangers sont employés dans des co-entreprises. Le pays sert également de zone de transit aux migrants en raison de sa politique migratoire ouverte. Selon des études menées par le bureau de Bakou de l'OIM de mai à sep-

tembre 2003, la majorité des migrants qui ont transité par l'Azerbaïdjan étaient originaires du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud et des pays de la CEI. La plupart des travailleurs migrants en situation régulière étaient des citoyens russes originaires de Tchétchénie, tandis que ceux en situation irrégulière étaient originaires d'Afghanistan, d'Iraq et de la République islamique d'Iran.

L'Azerbaïdjan a l'intention de multiplier ses efforts pour améliorer le contrôle des mouvements migratoires et la gestion des migrations de main-d'œuvre, aux niveaux tant national qu'international.

Il est évident que le processus de mondialisation va multiplier les problèmes liés aux migrations et il importe au plus haut point de réglementer ce processus au niveau européen, étant donné l'adhésion imminente de plusieurs pays d'Europe orientale à l'Union européenne, et aussi les nouvelles relations qui s'instaurent entre les pays de l'ancien bloc soviétique.

C'est pourquoi, tout en exprimant notre solidarité avec la position du mouvement syndical de l'UE et des syndicats de la CEI, nous proposons d'agir sur trois fronts pour tirer profit des migrations et réduire au maximum les problèmes qui en découlent: en créant les conditions permettant le recours civilisé aux migrants en situation régulière; en intégrant les migrants dans le monde du travail et dans l'économie des pays d'accueil; en luttant contre l'exploitation illégale des travailleurs migrants en situation irrégulière et le déni de leurs droits; et en légalisant les migrants pour qu'ils puissent être protégés par la législation sociale et du travail.

Compte tenu de l'intérêt de tous les pays pour ces questions, il est nécessaire de poursuivre et de perfectionner les accords intergouvernementaux en la matière en se fondant sur les normes du droit international, et de prendre des décisions pour aligner et unifier les législations relatives aux migrations de main-d'œuvre et à l'emploi de main-d'œuvre étrangère. La participation et une action coordonnée de tous les partenaires sociaux, y compris des employeurs et des organisations syndicales, sont à cet égard essentielles. Leurs organes représentatifs doivent participer activement à l'élaboration des principes directeurs et des procédures applicables en la matière et à leur mise en œuvre. Des systèmes modernes de contrôle devraient être mis en place et une base de données commune spécialisée en matière de migrations devrait être créée.

Original arabe: M. TRABELSI (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Tunisie)

Au nom des travailleurs tunisiens, au nom du secrétaire général de l'Union générale tunisienne du travail, et au nom des membres du Bureau exécutif, nous voudrions féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette session. Nous espérons qu'elle constituera un point en avant sur la voie du renforcement tripartite du rôle de cette Organisation au moment où le fossé social devient de plus en plus grand et les relations internationales caractérisées par l'hégémonie et la domination.

Je voudrais, à cette occasion, remercier le Directeur général pour les excellents rapports qui nous sont soumis. Notre Union ne peut qu'apprécier le contenu de ces rapports caractérisés par la profondeur, le réalisme, et les propositions, permettant de renforcer le système normatif et les capacités des partenaires sociaux à promouvoir le travail décent, la dimension sociale de la mondialisation afin

d'éviter la marginalisation et d'aider ceux qui souffrent de la privation et la violation des droits.

Dans ce contexte, je voudrais également exprimer mon appréciation à l'action de l'Organisation pendant l'exercice 2002-03 pour son Agenda concernant le travail décent. Les résultats de ce travail sont contenus dans le rapport du Directeur général qui encourage tous les syndicalistes, à participer au dialogue en vue de renforcer les normes du travail, le respect des droits des travailleurs et leur dignité. C'est ce que nous recherchons en Tunisie, et c'est ce que nous sommes disposés à faire dans le cadre d'une nouvelle série de négociations collectives, prévues pour 2005 en vue d'élaborer une nouvelle convention pour trois ans. Celle-ci sera la sixième depuis 1990 visant à améliorer les salaires, les conditions de travail, ses législations et la protection du droit syndical.

Je saisis cette occasion pour remercier, au nom de l'Union générale tunisienne du Travail, le Directeur général pour son rapport concernant la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les territoires arabes occupés. Selon le rapport, cette situation ne fait qu'empirer et se détériorer. Et nous aurions voulu que ce rapport insiste sur le fait que l'occupation est la raison de cette détérioration.

L'histoire de l'humanité a montré que toute occupation est accompagnée de guerres, détérioration des conditions de vie, de punitions collectives et de violations des droits de l'homme. C'est ce qui se passe aujourd'hui en Iraq et en Palestine, où la situation renforce notre conviction que la paix juste et durable fondée sur la légitimité internationale constitue la seule solution véritable de cette tragédie que vivent les ouvriers en Palestine, dans les fermes libanaises de Chebaa dans le Golan.

Par contre, nous devons tous avoir le courage de reconnaître que la paix tant recherchée ne pourra se réaliser qu'avec la fin de l'occupation, en Iraq et dans tous les territoires arabes occupés par Israël et la création d'un Etat palestinien avec, pour capitale, Al-Qods.

Je voudrais saluer le Conseil d'administration qui a choisi de discuter de la situation des travailleurs migrants qui souffrent dans de nombreuses régions de racisme et de xénophobie, avec les tentatives de leur faire assumer la responsabilité des crises économiques et du chômage. Cette situation a d'ailleurs empiré, en ce qui concerne les émigrés arabes et musulmans, après le 11 septembre 2001. Ils subissent ainsi des actes de vengeance, de discrimination et de racisme, après que les médias et un certain nombre de politiciens et d'intellectuels, aient diffusé un discours faisant l'amalgame entre l'islam, l'appartenance arabe et le terrorisme.

Le rôle de l'OIT face à la situation vécue par les émigrés est extrêmement important dans ce domaine, c'est un rôle vital. Elle doit œuvrer à renforcer les normes internationales du travail pour assurer aux travailleurs migrants et à leurs familles la protection et l'égalité avec les travailleurs du pays, et élaborer les mécanismes favorisant leur intégration réelle dans la société.

Le rôle des travailleurs devient plus important en tant qu'élément de dialogue culturel et de rencontre entre les peuples dans un monde où s'élèvent de nouveau les voix de ceux qui appellent au choc des civilisations et à la confrontation entre les cultures et les religions.

A ce propos, nous approuvons la proposition de l'Organisation arabe du travail pour la création d'un

observatoire de l'émigration arabe et méditerranéenne. Nous espérons que l'OIT apportera son soutien matériel et technique à ce projet, car cet observatoire pourrait devenir un outil permettant de suivre le mouvement migratoire dans la région, d'en mesurer les différentes conséquences et d'observer la situation des travailleurs migrants.

Enfin, je souhaite à tous plein succès.

Original anglais: M. MAGAYA (Ministre du Travail et de la Réforme administrative, Soudan)

C'est un plaisir que de pouvoir transmettre au Président nos félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Il est certain que sa vaste expérience nous permettra de conclure avec succès les travaux de cette session.

Le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'OIT 2002-03 a été grandement apprécié. Les réalisations de l'OIT au cours des deux années précédentes sont importantes, mais force est de constater qu'il nous reste encore beaucoup à faire pour aider les pays en développement et les pays africains, en particulier, à créer des emplois et réduire la pauvreté. Nous pensons que l'OIT pourrait aider les pays africains dans les domaines suivants:

Le développement d'un système d'informations précises mettant l'accent sur l'information relative au marché du travail, qui permettrait de développer des politiques d'emploi constructif et des politiques efficaces pour la distribution des revenus et des emplois; aider aussi au transfert des technologies et augmenter la capacité dans des domaines tels que, la formation professionnelle pour préparer le chemin vers une base industrielle solide qui dépendra, bien sûr, des ressources naturelles disponibles; aider à la construction des infrastructures; aider aussi les pays africains dans leur lutte contre le fléau du SIDA et autres pandémies.

Je voudrais mettre l'accent sur la recommandation de la 10^e Réunion régionale africaine qui a appelé l'OIT à élaborer un programme focal de lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail, afin d'assurer les interventions et activités pertinentes dans ce domaine.

Le Soudan entretient de très bonnes relations avec l'OIT qui ont abouti à différentes formes d'assistance aux partenaires sociaux. Cette assistance couvre différents domaines, comme par exemple: renforcement des capacités qui inclut l'organisation d'ateliers pour la mise en valeur des ressources humaines, des études pour créer des centres de formation professionnelle et réhabiliter des centres de formation existants, la participation à des cours de formation organisés par le Centre de formation de Turin pour établir des DSRP en collaboration avec le ministère des Finances. Sur ce même sujet de la pauvreté, l'OIT a organisé un atelier sur l'emploi et la pauvreté qui sera certainement utile pour la préparation du Sommet extraordinaire sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique, prévu pour 2004 au Burkina Faso.

Le Soudan a ratifié les conventions n^{os} 138 et 182 sur le travail des enfants et le gouvernement a commencé le travail nécessaire à la transposition de ces textes dans la législation nationale. Nous prévoyons aussi des cours de formation et des ateliers pour nos personnels afin de les préparer à répondre aux conditions de ces conventions. Nous attendons de l'OIT, tant de la part de son siège que de son bureau régional, qu'elle apporte son aide aux différen-

tes parties concernées dans ce domaine. Des contacts ont déjà été établis avec le bureau du Caire. Je saisis cette occasion pour remercier le personnel du bureau du Caire et celui du Centre de formation de Turin qui nous ont beaucoup aidé.

Concernant le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, il est important de mentionner que le rapport est équilibré et acceptable, et que l'aspect le plus important de la mondialisation est qu'elle devrait avoir un visage humain, ainsi qu'indiqué dans le rapport.

Nous voudrions ici expliciter certains développements récents au Soudan. Afin de mettre un terme à la guerre civile, qui a longtemps fait rage dans le Sud du pays et provoqué la misère des populations, les transformant en réfugiés et déplacés, et qui a même entravé le développement économique et social dans tout le pays, le gouvernement et les factions combattantes sont parvenus à un accord de paix. Cet accord garantit des droits de l'homme, tels que le droit à l'égalité de traitement, indépendamment du sexe, de la race, de la couleur, de la religion ou de l'origine, le droit à la liberté d'opinion, le droit à la liberté d'association et de réunion, le droit de circuler librement, la liberté de la presse, la protection contre la détention arbitraire et la torture, et la liberté de culte. Il a résolu les causes du conflit et notamment les questions de la répartition des pouvoirs, de la sécurité et des territoires contestés.

Tous ces accords se fondent sur l'accord-cadre de Machakos qui a été signé l'an dernier. Après une période de transition de six ans, un référendum sur l'autodétermination sera organisé dans le Sud-Soudan.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à tous les pays de l'IGAD et aux autres parties qui ont aidé le Soudan à conclure un accord de paix juste. Nous remercions sincèrement le gouvernement du Kenya d'avoir été l'hôte des difficiles négociations qui ont précédé et d'avoir veillé à leur bon déroulement. Nous remercions les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la Norvège et l'Italie qui ont joué un rôle d'importance cruciale dans le processus de paix. Nous remercions enfin tous les pays et toutes les organisations qui ont soutenu le processus de paix au Soudan.

Nous voulons lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne les efforts du gouvernement du Soudan, surtout en ce qui concerne la réhabilitation et la reconstruction du Sud-Soudan et des autres régions victimes de la guerre au Soudan. A ce propos, nous accordons une importance particulière à la réunion des donateurs qui se tiendra à Oslo, dans le but de mobiliser des ressources pour aider le Soudan. L'OIT, aussi, pourrait jouer un rôle clé par le biais de l'assistance technique.

Avant de conclure, je voudrais vous entretenir quelques instants de la situation des travailleurs arabes de Palestine, qui se détériore de façon dramatique: les maisons sont détruites, la population est victime des pratiques agressives de l'occupant israélien, au nombre desquelles je mentionnerai les sanctions collectives et la destruction des infrastructures civiles et des sites de production. Le résultat de ces exactions est la perte de vies innocentes et l'augmentation du chômage. Le Soudan dénonce cette situation et demande à la communauté internationale de prendre des mesures énergiques pour rétablir dans ses droits la population de la Palestine et des autres territoires arabes occupés.

Original arménien: M. ARDANYAN (Ministre de la Sécurité sociale et de l'Emploi, Arménie)

Au nom de la délégation arménienne, permettez-moi de féliciter sincèrement M. Juan Somavia pour son idée d'avoir créé la Commission mondiale sur la dimension sociale de mondialisation et de son rapport intitulé *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous*.

La mondialisation est devenue une force motrice du changement dans le monde actuel et a suscité de nouveaux défis et de nouvelles menaces contre lesquels les forces de la société internationale se sont unies. Durant ces deux dernières années, nous avons connu à cet égard des événements particulièrement marquants: la réunion ministérielle de l'OMC à Doha, où un accord mondial a été signé; des conférences à Monterrey; enfin, des rencontres de haut niveau à Johannesburg. La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail a été adoptée précédemment et elle est devenue un important instrument pour le renforcement des droits de l'homme.

Nous appuyons sans réserve le programme en faveur du travail décent lancé par l'OIT en 1999, tout comme la politique de mobilisation et d'adoption d'accords collectifs comme instrument de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'intégration dans un monde en pleine expansion.

Nous sommes d'accord avec les principales recommandations formulées dans le rapport de la commission mondiale intitulé *Une mondialisation juste. Créer des opportunités pour tous* et les rapports de M. Somavia sur les problèmes du travail décent, la réduction du déficit de travail décent et le travail en tant que moyen de lutte contre la pauvreté.

Nous reconnaissons que le programme de l'OIT sur le travail décent constitue un moyen stratégique pour résoudre les problèmes de l'emploi, parvenir à un développement social et à une bonne gouvernance. La défense des droits fondamentaux humains (droits au travail et à la sécurité individuelle, droit à la représentativité et au dialogue) ne devrait pas être un but en soi et devrait augmenter les possibilités offertes à toutes les couches de la population.

Eu égard à l'autorité et à l'expérience acquise par l'OIT depuis de nombreuses années, le ministère du Travail et de la Protection sociale de la République de l'Arménie et ses partenaires sociaux ont adressé une demande formelle à l'Organisation pour le conseiller et l'aider, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, à appliquer le programme «le travail décent en Arménie».

Nous reconnaissons et apprécions la signification du partenariat social. Témoin, le programme stratégique de lutte contre la pauvreté en Arménie à l'élaboration duquel ont activement participé une cinquantaine d'experts indépendants et des représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs. Ce programme a été entériné en août 2003 par le gouvernement.

Depuis 2003, nous élaborons un ensemble de lois visant à réformer la sphère sociale et du travail. Il s'agit du Code du travail (adopté en première lecture) et d'un projet de lois sur l'Inspection du travail, le panier minimum de la ménagère et le minimum vital fondés sur les conventions fondamentales de l'OIT qui permettront de résoudre les problèmes liés aux droits des travailleurs de l'Arménie.

Nous comptons sur votre participation pour l'élaboration d'une base juridique dans ce domaine. L'élaboration d'une législation interne et de nouvelles relations professionnelles nous conduisent progressivement au niveau de la ratification des conventions de l'OIT. Notre démarche à ce sujet est pragmatique et fondée sur les conditions réelles de l'exécution des obligations liées aux conventions.

En outre, dans le cadre de nouvelles relations professionnelles, une question prioritaire sera la constitution de partenaires réels et forts, avec des structures effectives répondant aux nouvelles conditions. Durant ces réformes, nous avons l'intention de bénéficier de l'immense expérience et des possibilités offertes par l'OIT. Ces derniers jours, nous avons pu mutuellement nous comprendre sur cette question et cerner les contours d'une coopération future.

L'Arménie est représentée dans de nombreuses organisations internationales dont l'OMC, la Banque mondiale et le Fond monétaire international dont elle est membre. Notre coopération avec l'OIT est un maillon important de notre coopération internationale en vue du succès de nos réformes internes. Nous estimons également qu'il est indispensable de maintenir des consultations permanentes avec nos partenaires principaux, les employeurs et les syndicats, afin de mieux évaluer la situation, de cerner les catégories les plus vulnérables de la population et les régions défavorisées, ce qui nous permettra de prendre les décisions les plus adéquates pour atténuer les conséquences sociales des réformes.

Original espagnol: M. MONGES ESPINOLA (Ministre de la Justice et du Travail, Paraguay)

Je félicite très sincèrement le Directeur général pour le rapport qu'il a présenté à cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail et qui aborde des questions d'actualité et d'une importance capitale. Comment parvenir à *une mondialisation juste et intégrante qui crée des opportunités pour tous*? Quel doit être le rôle de l'OIT?

Le rapport est à la fois critique et positif, nous propose une perspective de changement. Il indique ce que nous devons faire pour que les avantages de la mondialisation puissent bénéficier à davantage de personnes, en promouvant à cette fin la dimension sociale dans les processus d'intégration, compte étant tenu de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

A l'heure actuelle, les défis en matière de ressources humaines, de législation du travail, de migration des travailleurs et de sécurité sociale, sont au centre de l'ordre du jour de tous les pays et de tous les organismes multilatéraux.

Au Paraguay, le gouvernement de M. Nicanor Duarte Frutos, qui est essentiellement démocratique, conformément à l'Etat de droit, respecte les droits de l'homme et la justice sociale, et reconnaît que les politiques sociales et du travail, sont des éléments essentiels de la croissance économique. Il met tout en œuvre pour parvenir à un développement et à l'inclusion sociale et pour donner satisfaction aux besoins des personnes en matière d'emploi.

Il y a un peu plus d'un an, nous traversons une des crises, les plus graves de notre histoire, qui a eu un impact sur le marché du travail, lequel enregistre aujourd'hui un fort taux de chômage et d'emplois précaires. Nous entrons dans une nouvelle étape. Les indicateurs économiques et sociaux se sont améliorés mais il reste beaucoup à faire pour surmonter des problèmes structurels complexes.

Pour dynamiser le marché interne et l'emploi, nous mettons sur pied des programmes de travaux publics et de logements qui prévoient des règles claires et des mesures efficaces pour lutter contre la corruption. Nous construisons un nouveau cadre institutionnel plus efficace et plus honnête pour servir les intérêts du peuple.

A l'échelle régionale, les ministres du Travail du MERCOSUR se sont engagés à adopter une politique de l'emploi aux principes communs, qui se fonde sur les principes et droits fondamentaux du travail.

Comme le suggère le rapport du Directeur général, nous balayons devant notre porte et nous avons avancé dans le respect des droits fondamentaux au travail et dans la lutte contre le travail des enfants, dont la Journée mondiale sera célébrée demain 12 juin.

Au Paraguay, 265 000 enfants travaillent. Pour lutter contre cette situation, notre gouvernement a ratifié la convention n° 138 et la convention n° 182 et a approuvé récemment un plan national pour éliminer progressivement le travail des enfants et améliorer les conditions de travail des adolescents.

Ce plan s'inscrit dans les politiques sociales et du travail et celles pour l'enfance et l'adolescence, en vertu du décret présidentiel du 31 mai 2004. De même, en vertu de la résolution 3631 du 7 juin 2004, le ministre de l'Education et de la Culture a inscrit dans le calendrier scolaire la Journée mondiale contre le travail des enfants.

Sur cinq ans, nous avons pour objectif de mettre sur pied une base de données sur les caractéristiques du travail des enfants, de mener des campagnes d'information et d'élaborer des politiques publiques en adaptant les institutions et en créant un cadre normatif approprié. Nous faisons tout pour élargir les possibilités de travail. Notre but est d'améliorer les ressources humaines par la formation, l'éducation et la reconnaissance des qualifications, et de dispenser aux travailleurs les connaissances et les qualifications qui amélioreront leur employabilité.

Je crois que nous allons dans le sens du progrès et de la justice sociale auxquels la société aspire légitimement. Avec la collaboration de l'Organisation internationale du Travail, nous sommes convaincus que nous atteindrons nos objectifs dans le cadre d'un dialogue fructueux et participatif avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, et avec la société civile.

Original espagnol: M. DAER (délégué des travailleurs, Argentine)

Au nom des travailleurs argentins, je souhaite féliciter le Président pour son élection et pour son excellent travail pendant cette Conférence.

J'abonde dans le sens du rapport présenté par le Directeur général, intitulé *Une mondialisation juste*. Le rôle de l'OIT. Cette question sera l'une des principales de l'ordre du jour international pendant la prochaine décennie. Atteindre cet objectif constitue une responsabilité collective que tous les acteurs sociaux doivent partager.

Les travailleurs argentins syndiqués ont accepté de relever le défi parce qu'ils sont conscients du rôle prépondérant qu'ils ont à jouer dans l'édification d'une société plus équitable et dans une meilleure distinction des richesses qui donne des chances pour tous.

Non seulement nous estimons qu'il est nécessaire de travailler pour une mondialisation plus juste, mais aussi que les voies suggérées par le Directeur général sont appropriées pour renforcer le dialogue et le tripartisme.

Nous croyons au dialogue social tripartite et institutionnalisé non seulement pour préserver et assurer la paix sociale, mais aussi en tant que facteur déterminant pour le développement national et les politiques économiques et sociales qui permettront de mettre un terme à l'exclusion et à la misère.

Dans mon pays, la responsabilité des acteurs sociaux et le dialogue tripartite ont été essentiels pour surmonter l'étape la plus dure de la crise et pour éviter des dommages plus graves et irréparables pour l'ensemble de la société.

Nous regrettons toutefois que, actuellement, le dialogue tripartite ne se concrétise pas suffisamment au plus haut niveau, mais nous espérons pouvoir y parvenir les prochains mois.

L'Argentine, comme peu de pays, a connu la face la plus sombre de la mondialisation.

Tandis que le souci principal des gouvernements était de garantir le fonctionnement des marchés, les travailleurs syndiqués ont attiré unanimement l'attention sur les inégalités sociales croissantes qui se renforçaient. En même temps, ils ont dénoncé l'augmentation spectaculaire du nombre de chômeurs et d'exclus.

Le financement externe n'a pas été sincère ni étranger aux politiques économiques qui ont été appliquées dans notre pays, et les responsables et ceux qui bénéficient de ces politiques en connaissent les conséquences sociales, visibles dans toute leur cruauté. Il s'est agi d'une dette augmentée de manière artificielle au seul bénéfice des institutions financières.

La décapitalisation alarmante de notre industrie et d'autres secteurs productifs, avec le transfert de ressources authentiques vers les centres financiers étrangers, a été constante et a été présentée comme un élément essentiel du modèle économique qui a été appliqué.

Les organismes multilatéraux de crédit ont participé et ont été les coresponsables de cet endettement irrationnel qui a provoqué l'écroulement final.

C'est pourquoi nous soutenons vigoureusement les négociations que notre gouvernement mène actuellement avec les créanciers externes.

Il s'agit de négociations cruciales pour l'avenir de notre nation et notre développement socio-économique en dépend. En conséquence, en toute responsabilité et avec fermeté, nous apportons notre soutien à la position du gouvernement argentin.

Dans les moments les plus durs de la crise, lorsque les références sociales et politiques semblaient avoir disparu, et que la représentativité de la classe dirigeante était fortement remise en question, les acteurs sociaux ont assumé le risque et la responsabilité du dialogue tripartite pour surmonter la crise.

L'OIT a été le témoin de nos préoccupations et de nos besoins et a collaboré résolument en stimulant le dialogue social tripartite, lequel a finalement permis d'atténuer certains effets de la crise pernicieuse qui a frappé le pays.

Nous nous sommes mis au travail et nous avons reconnu la nécessité de recomposer et de redistribuer les revenus des travailleurs et des retraités, d'étendre la couverture sociale aux chômeurs, de concevoir une meilleure politique sanitaire et alimentaire pour répondre aux besoins de base de toute

la population. Nous avons également approuvé le lancement d'un programme d'assistance très ambitieux et efficace pour les plus défavorisés.

Aujourd'hui, l'espoir renaît, la société se range à nouveau derrière un projet national de développement. Mais nous continuons à réclamer la continuité institutionnelle du dialogue social, démocratique et tripartite pour garantir le travail décent et une redistribution de la richesse nationale.

Il n'y a pas de véritable politique démocratique sans dialogue social.

Nous sommes d'accord avec l'objectif d'une société plus juste et plus intégrante. Nous assumons nos responsabilités et nous réclamons un débat sur les politiques publiques.

Tous les efforts du gouvernement doivent être orientés vers la création de travail décent, avec des salaires justes et une distribution équitable des richesses. Les syndicats ont énormément à apporter dans la construction d'un modèle d'action solidaire et progressiste. Nous y sommes préparés. Nous sommes prêts à déployer des efforts communs pour atteindre des objectifs communs. La construction d'une mondialisation plus juste est possible et l'édification d'une nation plus juste aussi. Il en va de la responsabilité de tous d'en trouver le chemin.

Original arabe: M. DJEMAM (représentant de la Confédération internationale des syndicats arabes)

Tout d'abord, je félicite le Président pour son élection et lui souhaite plein succès dans son travail à la tête de cette Conférence. Je remercie également le Directeur général et ses collaborateurs pour les efforts qu'ils ont déployés lors de l'élaboration des rapports qui traitent de questions essentielles pour les travailleurs et le monde du travail.

J'aimerais vous affirmer, au nom de la Confédération internationale des syndicats arabes, que nous apporterons notre soutien indéfectible aux activités que l'OIT exerce en tant que partenaire actif dans la prise des décisions visant les intérêts des peuples, et dans le cadre de ses efforts visant à reconnaître les principes et les droits fondamentaux au travail afin de construire un avenir meilleur.

Nous sommes d'accord avec le Directeur général dans son rapport concernant la mondialisation qui caractérise notre époque et avec l'idée selon laquelle la dimension sociale de cette mondialisation est nécessaire pour réaliser la paix économique pour tous les peuples et pour mettre fin à la concurrence économique injuste qui se fait aux dépens des travailleurs et les expose à davantage de chômage et de misère et, plus particulièrement, dans les pays du tiers monde. Nous appuyons la tendance visant à créer un forum international sur la mondialisation et ses effets négatifs pour faire face aux difficultés qui découlent de la mondialisation de la pauvreté et du désordre économique sur les plans national et international. Nous espérons que cela sera la base d'un travail sérieux afin de construire une plate-forme économique et sociale qui permettra de mettre fin à la marginalisation des pays du Sud et d'assurer le travail décent.

Pour ce qui est des travailleurs migrants, nous insistons sur l'importance de la mise en place d'une stratégie internationale afin de leur rendre justice et de mettre fin à leurs souffrances, qui durent depuis trop longtemps. A cet égard, nous insistons sur la nécessité de régler les problèmes des travailleurs migrants dans les pays arabes et de les aider à vivre dans de meilleures conditions, et ce, grâce à la coo-

pération de toutes les parties concernées, tout en prenant en considération les intérêts des travailleurs et ceux des pays d'accueil. Je ne peux que mentionner à cet égard le rapport qui porte sur la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés tels que le Golan syrien et les fermes de Sheba au Liban. Ce rapport évoque la souffrance des travailleurs et du peuple de Palestine soumis au siège militaire israélien, la politique de sanctions collectives, l'établissement de barrages militaires, la construction du mur de l'apartheid et les interdictions à la circulation des travailleurs, considérées comme la caractéristique essentielle de la méthode adoptée par les forces d'occupation israéliennes vis-à-vis des travailleurs arabes, entraînant une hausse du chômage jusqu'à un taux supérieur à 69 pour cent et une détérioration indescriptible de leurs conditions de vie.

Cependant le rapport a omis de mentionner les points suivants: La décision n°9 de 1974 concernant la discrimination, la violation des droits et des libertés syndicaux en Palestine, dans le Golan syrien et les fermes de sheba au Liban, occupés par Israël, laquelle représente le texte de référence essentiel pour la Mission, et qui n'a pas été mentionnée.

Les autorités d'occupation israéliennes ne se sont pas conformées à la légitimité internationale. Le rapport ne mentionne pas cette violation flagrante, sans compter les expressions et les termes qui ne sont pas reconnus aux Nations Unies. Les travailleurs sont décrits comme étant une «communauté» ou parfois comme étant simplement des habitants dont l'identité arabe en tant que citoyens, propriétaires véritables de la terre est ignorée. Le rapport ignore également le statut juridique de la ville arabe de Al Qods.

Nous lançons donc un appel au Conseil d'administration et au Directeur général du BIT afin que toutes les mesures nécessaires soient prises dans le cadre des compétences et des principes de l'OIT afin de renforcer les capacités des travailleurs arabes à faire face aux effets néfastes de l'occupation contraire aux droits de l'homme. Cela n'est possible que si les forces d'occupation israéliennes se retirent de tous les territoires arabes occupés et qu'un Etat palestinien est créé avec pour capitale Al Qods.

Pour ce qui est des perspectives de paix, de développement et de démocratie dans notre région, nous estimons comme négative la position de l'administration américaine, qui s'est rangée du côté des autorités de l'occupation israélienne en adoptant la loi sur les sanctions contre la Syrie «Syrian Accountability Act». De quel droit un Etat porte-t-il un tel jugement sur un autre et lui demande des comptes? Cela veut dire que cet Etat se considère comme étant le Conseil de sécurité, les Nations Unies et le gendarme du monde.

Cette approche arrogante ne peut servir les intérêts de la paix dans la région. Tout le monde sait ce qui se passe en Iraq, avec les tragédies humaines, sociales et économiques qui se déroulent au quotidien du fait de l'occupation. Il faut que la communauté internationale se mobilise sérieusement pour mettre fin à cette occupation pour que le peuple d'Iraq exerce son droit à la souveraineté, à la libre disposition de ses ressources dans son intérêt et à la sauvegarde de son intégrité territoriale et de l'unité de son peuple.

Je voudrais signaler les mesures sérieuses prises dans le domaine des libertés et des droits syndicaux

au Bahreïn et à Qatar grâce à la création de fédérations nationales de travailleurs ainsi qu'en Arabie saoudite et à Oman. Nous accueillons favorablement ces mesures et sommes prêts à collaborer dans ce domaine. Cela s'applique également aux Emirats arabes unis.

Je saisis cette occasion pour féliciter le peuple soudanais à l'occasion de la signature des accords de paix entre le Nord et le Sud, ce qui est de nature à assurer le progrès de l'ensemble du pays et à mettre fin à la guerre.

En conclusion, je remercie l'OIT et son bureau régional à Beyrouth qui collaborent avec nous au service des objectifs de cette Organisation, de sa noble mission et nous réaffirmons notre soutien à l'Organisation.

Original anglais: M. EVANS (représentant, Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques)

Je suis content d'avoir l'occasion de m'adresser à la Conférence au nom de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (CSC). L'OCDE est une organisation gouvernementale regroupant les pays industrialisés, mais par le biais de la CSC et avec nos partenaires à l'échelle mondiale, les travailleurs font entendre leur voix.

Je voudrais me pencher sur le rapport du Directeur général qui est extrêmement important, un travail de suivi du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Ce document met à juste titre le doigt sur le fait que la mondialisation n'a pas été gérée de sorte à répondre aux besoins des hommes. Il dit que «des négociations internationales d'importance capitale sont bloquées et, dans une large mesure, les engagements internationaux en faveur du développement ne sont pas respectés».

Cela est la vérité pour beaucoup de travailleurs qui constatent que la mondialisation est une excuse pour justifier des délocalisations, des baisses de salaires et des violations des principes et droits fondamentaux consacrés par l'OIT. Cela est vrai pour les pays en développement. Alors que nous comptons déjà quatre années dans le nouveau millénaire, le monde est encore plus loin d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement en matière de pauvreté qu'il ne l'était lorsque les DMD ont été adoptés.

Le rapport nous montre qu'un milliard de personnes dans les pays en développement souffrant d'extrême pauvreté et trois milliards, c'est-à-dire la moitié de la population mondiale vivent avec moins de deux dollars par jour.

Le rapport de la Commission mondiale est très important aussi parce qu'il souligne que les fractures et la tragédie révélée par la crise en Iraq ne doivent pas ébranler le système multilatéral et ce qui est déjà un système de coordination socioéconomique inadéquat, et que le respect des droits de l'homme ne doit pas être remis en cause.

Si le G8 de Sea Island qui s'est terminé hier soir n'a pas réussi à examiner l'ordre du jour social, ce n'est pas surprenant mais cela doit nous alerter. Que de promesses jamais tenues! Je pense à Monterrey, Johannesburg, des engagements qui risquent de sombrer dans l'oubli.

En mettant l'accent sur la cohérence, le rapport global fait ressortir qu'il ne suffit pas de nous convaincre nous-mêmes et les ministres du Travail. Nous devons convaincre les ministères des Finan-

ces, de l'Economie et du Commerce que le défi d'une mondialisation juste doit être relevé car la survie de nos sociétés et économies en dépend.

Le suivi du rapport doit être un appel à une action urgente. Je me référerai à une seule proposition qu'il faut absolument faire nôtre: l'initiative pour l'adoption de politiques cohérentes en matière de croissance, de commerce et d'emploi.

Voici quelles doivent en être les priorités. D'abord, doubler le taux de croissance des revenus par personne pour qu'il passe de 1 à 2 pour cent et s'assurer que cette augmentation crée des emplois. Les pays industrialisés doivent être à l'avant-garde pour rééquilibrer l'économie mondiale grâce à une croissance coordonnée et des politiques favorables aux pauvres.

Ensuite, des ressources doivent être disponibles pour financer le développement.

Troisièmement, il faut renforcer les institutions du marché du travail pour représenter et protéger les pauvres et les travailleurs vulnérables. Pour commencer il faut leur permettre de s'organiser et de négocier collectivement. La nécessité d'une initiative cohérente est la raison pour laquelle une coopération accrue avec l'OCDE et l'OIT est essentielle. La CSC a sans cesse milité en faveur de cette initiative au sein de l'OCDE.

Dans les activités qu'elle mène avec ses partenaires des Fédérations syndicales internationales, la CSC s'est efforcée de faire en sorte que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail soit la norme de base à l'OCDE et dans les institutions financières internationales. Elle est incluse dans les lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté, dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et dans les travaux de l'OCDE sur le commerce, les normes du travail et le travail durable examinés dans le cadre de l'OMC. Nous avons insisté pour que tous les membres de l'OCDE qui sont aussi Membres de l'OIT respectent tous ces principes et notamment les droits fondamentaux au travail. C'est pour cela que la CSC insiste pour que des pays comme la Corée par exemple qui ont été condamnés par l'OIT, pour violation de la liberté syndicale réforment leur législation pour qu'elle soit conforme aux principes de l'OIT. Nous espérons que le nouveau gouvernement agira rapidement et tiendra ses engagements internationaux.

Le rapport de la Commission mondiale insiste sur le lien entre travail décent et réduction de la pauvreté avec bien sûr le respect des droits de l'homme sur le lieu de travail, des éléments clé du mandat de l'OIT qui sont plus que jamais d'actualité compte tenu de l'échec du type de mondialisation que nous connaissons. Nous n'avons pas beaucoup de temps pour mettre en œuvre ces recommandations.

Original russe: M. SHMAKOV (délégué des travailleurs, Fédération de Russie)

Avant tout, je voudrais relever que le rapport du Directeur général présenté à cette 92^e séance de la Conférence internationale du Travail nous fournit un tableau exhaustif de la situation et des travaux réalisés par cette Organisation, ainsi que par ses membres pendant ces deux dernières années.

Ces deux dernières années ont été particulièrement fructueuses également pour ce qui concerne la coopération entre l'OIT et la Fédération de Russie dans le cadre du programme de coopération, qui, a

connu un certain succès dans sa réalisation même si ce n'est pas un succès complet.

En effet, nous avons accompli la première phase de recherche sur les répercussions sociales que pourrait entraîner l'adhésion de la Russie à l'OMC. Ces résultats ont été considérés comme loin d'être univoques par les partenaires sociaux, mais les syndicats ont été plus satisfaits des conclusions et recommandations de l'étude que le gouvernement et les organisations d'employeurs.

Les syndicats russes sont tout à fait satisfaits de la collaboration avec l'OIT pour la mise en chantier de projets dans le domaine des migrations et aussi pour ce qui concerne le contrôle du suivi des droits syndicaux en Russie. Ils appuient les activités de l'OIT en faveur du travail décent, de la lutte contre la pauvreté et contre les pires formes de travail des enfants, de l'égalité entre les sexes dans le travail, ainsi que ses programmes pour le développement du respect des droits et libertés syndicaux et le développement de systèmes de consultations et de négociations collectives.

Malheureusement, en Russie comme dans beaucoup d'autres pays du monde, la situation est loin d'être satisfaisante. Ces dernières années, le fossé entre les pays riches et les pays pauvres s'est creusé.

Pour ce qui concerne la Russie, malgré l'assurance du gouvernement au sujet d'une croissance soutenue de la prospérité de la population, force est de constater qu'aujourd'hui, 20 pour cent de la population touche des revenus inférieurs au minimum vital. Or, il s'agit de personnes qui travaillent. En même temps, les arriérés de salaires augmentent de nouveau. En avril, ils ont atteint 26 milliards de roubles, c'est-à-dire un milliard de dollars des Etats-Unis. Environ cinq millions de Russes qui travaillent ne reçoivent pas leurs salaires en temps voulu. Qui plus est, des actions illégales de la part de certains employeurs sans scrupules ont obligé des travailleurs à recourir à des mesures extrêmes, telles que des grèves de la faim collectives, comme cela a été le cas pendant plusieurs jours dans une mine de Sibérie.

Dans de telles conditions, le gouvernement russe continue à prendre des mesures de coupes claires pour réduire les dépenses sociales. L'assurance chômage a ainsi été supprimée, et des plafonds ont été fixés pour les prestations de maladies et de maternité. Des projets de lois sont envisagés, qui pré-occupent les syndicats, sur le remplacement des pensions de retraite par une compensation monétaire, par exemple. Il est aussi envisagé de supprimer des dispositions du Code du travail, notamment pour ce qui concerne le salaire minimum, un élément crucial des relations du travail. Il y a aussi des tentatives d'ingérence dans le fonctionnement interne des syndicats par le biais d'une nouvelle réglementation fiscale, ce qui va tout à fait à l'encontre des accords passés.

Le système judiciaire en Russie est déficient. Il est partial, ce qui veut dire qu'il n'y a pas grand espoir pour qu'une solution équitable soit apportée aux nombreux conflits consécutifs à des violations des droits des travailleurs.

En même temps, l'activité de la Commission tripartite pour le règlement des relations professionnelles n'a pu reprendre, au bout de quatre mois, que grâce aux efforts conjugués des syndicats.

De tout cela, on peut conclure à une nouvelle attaque contre les droits des travailleurs, mais les syndicats ne baisseront pas les bras. Sur l'initiative

de la Fédération des syndicats indépendants, une action nationale de mobilisation a été organisée hier, et les syndicats ont installé des piquets de grève devant tous les bâtiments du pouvoir exécutif et législatif dans tout le pays.

Nous poursuivrons nos efforts pour obtenir l'abrogation de ces lois inéquitables. Pour autant, nous ne perdons pas espoir quant au fait que le partenariat social nous permettra de venir à bout de ces difficultés. Un protocole a récemment été signé pour le développement de la coopération entre l'OIT et la Russie au cours des deux prochaines années, et nous sommes donc confortés dans cet espoir.

Original bulgare: M. HRISTOV (délégué des travailleurs, Bulgarie)

Permettez-moi au nom des travailleurs bulgares de vous féliciter à l'occasion de votre élection à votre poste et d'exprimer la conviction que les décisions qui seront prises par la Conférence contribueront à multiplier les possibilités de travail décent et à améliorer la rémunération dans ce monde qui se globalise. Permettez-moi de saluer le Directeur général Juan Somavia et de confirmer qu'il est possible par le dialogue d'améliorer la vie des hommes et par l'unité des stratégies politiques et institutionnelles, de rendre la mondialisation plus juste et plus humaine.

Ces dernières années, en Bulgarie, la tendance vers la stabilité macroéconomique s'est renforcée. Sur le plan statistique, cela se traduit par un accroissement du PIB de 4,3 pour cent, par une inflation maîtrisée et dosée de 2,4 pour cent, par un déficit budgétaire zéro pour un déficit planifié du PIB de 0,7 pour cent, et par une baisse du taux du chômage de 13,2 pour cent. Il y a encore des tendances alarmantes, le problème principal de l'économie bulgare est le déficit croissant de la balance des paiements. Ceci est dû à un déséquilibre de la balance négative du commerce extérieur qui atteint 13,1 pour cent du PIB. En tant que syndicat, nous sommes très alarmés aussi par le haut pourcentage des dettes accumulées par les sociétés qui ont atteint 122 pour cent du PIB. Nous considérons que nous avons remporté un grand succès en adoptant la loi sur le salaire garanti des travailleurs et des employés. Cette loi est un pas concret vers l'Union européenne et correspond à l'article 25 de la Charte sociale européenne révisée et à la convention n° 173 de l'OIT.

Une des tâches importantes que nous devons accomplir consiste à parvenir au niveau de revenu des nouveaux membres de l'Union européenne. Malgré la croissance bien rythmée des salaires au cours des trois dernières années, de 2,8 pour cent par an, la pauvreté à large base en Bulgarie demeure un problème de premier plan. Le plus inquiétant est que cette base est constituée en grande partie de travailleurs pauvres.

Les organisations nationales représentant les travailleurs et les employeurs ont soutenu le gouvernement pour l'enregistrement des contrats individuels de travail et l'établissement des seuils minimum d'activité économique pour neuf catégories de personnel depuis 2003.

Malgré les succès remportés dans certaines sphères, le dialogue social dans l'ensemble sombre pour la troisième année consécutive, dans le formalisme bureaucratique, sans efficacité véritable. Au niveau national, bien qu'il y ait 63 contrats collectifs par

secteur et par branche, le dialogue bipartite reste pour l'instant sous-développé surtout en ce qui concerne son contenu et sa substance essentielle, à savoir l'établissement des salaires des travailleurs et une actualisation selon la formule «inflation + productivité du travail».

A cause de certaines organisations d'employeurs, voilà déjà trois ans qu'on n'arrive pas à conclure un accord national qui fournirait un cadre et les paramètres principaux d'un contrat collectif. En même temps, le gouvernement cherche à limiter un autre droit du citoyen, celui d'organiser des rassemblements pacifiques, de tenir des meetings, des réunions et des manifestations pour défendre les droits syndicaux et les droits des travailleurs.

Une bonne décision chez nous serait par exemple de créer un statut de «réfugié», qui lui donnerait le droit d'intégrer les migrants sur le marché du travail, avec tous les mécanismes de protection que cela implique, le but étant d'accroître leur aptitude à l'emploi. À l'Agence d'Etat des réfugiés a été créé un centre pour la formation professionnelle.

En conclusion, je voudrais attirer l'attention de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail sur les violations flagrantes et des travailleurs et des droits de l'homme à l'encontre de cinq sœurs et d'un médecin palestinien qui ont été condamnés à mort dans un pays d'Afrique du Nord, un pays Membre de notre Organisation, une condamnation à mort qui s'appuyait seulement sur des aveux obtenus sous la torture, au mépris des conclusions des experts mondiaux les plus éminents dans le domaine du SIDA, l'un des plus grands problèmes de notre temps.

Nous ne pouvons pas, en tant que syndicat, rester indifférents au sort de ces travailleurs qui sont nos compatriotes. Nous sommes convaincus de leur innocence et, dans ces conditions, nous voudrions obtenir leur libération et la reconnaissance de leur innocence et nous avons déjà été soutenus par les frères et les sœurs de l'opinion syndicale mondiale, à qui nous exprimons toute notre reconnaissance.

Je voudrais du haut de cette tribune exiger que soit révisé l'arrêt de mort rendu contre ces six travailleurs de la médecine et que nous exigeons des garanties totales pour que le procès soit équitable et se déroule dans le respect des principaux droits de l'homme et des normes internationales.

Original arabe: M. JRAD (représentant, Union syndicale des Travailleurs du Maghreb arabe)

Au nom des organisations syndicales membres de l'Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe, c'est pour moi un honneur de féliciter le Président en souhaitant que les travaux de cette session de la Conférence soient couronnés de succès. Je saisis également cette occasion pour féliciter le Directeur général, M. Juan Somavia, pour son excellent rapport sur la situation des travailleurs migrants. En effet, il ne s'est pas contenté d'analyser les mouvements de migration internationale à l'aune de la mondialisation, il a également mis en lumière l'importance du dialogue social et du dialogue entre le Nord et le Sud pour trouver une solution aux questions relatives à la migration, en accord avec les conventions internationales qui garantissent les droits des travailleurs migrants.

En effet, aujourd'hui, le problème de la migration est devenu un dilemme mondial surtout après la tentative de certains acteurs internationaux de semer la haine entre les peuples au lendemain des événe-

ments du 11 septembre et de la guerre en Iraq. C'est ce sentiment de haine entre les populations des pays d'accueil et les immigrants qui a ouvert la voie à des dogmes politiques répandant la théorie du choc des civilisations, et à des réactions conduisant à l'isolement culturel.

Je saisis cette occasion pour saluer, au nom de tous les syndicats des pays du Maghreb, toutes les forces éprises de paix dans le monde qui font face à ces campagnes qui ternissent l'image du monde arabe et musulman et de la communauté maghrébine en Europe, refusant l'amalgame entre l'immigration et l'extrémisme, et demeurent attachées aux principes de liberté et de tolérance face au racisme et au fanatisme. Nous apprécions les initiatives de l'OIT en matière de la protection des droits des travailleurs migrants, et nous appelons l'Organisation à soutenir les efforts des syndicats pour créer un observatoire euro-méditerranéen de la migration.

Les efforts consentis par l'OIT en vue de renforcer le dialogue tripartite, meilleur garant d'un équilibre entre la croissance économique et le progrès social, sont essentiels et ils sont louables. Cependant, il existe des entraves au développement qui perdurent dans bon nombre de pays en développement comme l'accroissement des taux de chômage, l'extension de l'emploi précaire et l'élargissement du fossé entre le Nord et le Sud.

Tout en exprimant notre approbation du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, nous invitons l'OIT à redoubler d'efforts pour aider les partenaires sociaux, notamment au Maghreb et dans les autres pays arabes à instaurer un accord tripartite, à travers le dialogue social et le renforcement de la collaboration entre l'Organisation internationale du Travail et les organisations syndicales régionales.

Lutter contre l'injustice sous toutes ses formes, encourager le dialogue entre les civilisations et les cultures sont les axes autour desquels doit s'articuler la paix, rendant nécessaire la solution des conflits régionaux en vertu du droit international. La souffrance endurée aujourd'hui par le peuple et les travailleurs palestiniens qui plient sous le joug de l'occupation israélienne est grave, en témoigne le blocus économique et l'édification du mur d'isolement, la destruction des infrastructures et des maisons, le meurtre des civils et l'assassinat des responsables politiques. Nous devons mettre en place davantage de programmes d'appui et d'aide aux forces productives en Palestine, de manière à assurer la reconstruction des infrastructures de la société palestinienne détruites par l'armée israélienne. Notre Union qui condamne fermement le terrorisme en appelle à toutes les parties pour qu'elles dénoncent à leur tour le terrorisme d'Etat pratiqué par les forces d'occupation et œuvrent à l'instauration d'un Etat palestinien indépendant et au retrait des territoires occupés en Syrie et au Liban.

Quant à la situation en Iraq, elle représente un défi majeur pour l'avenir de ce pays, notamment face aux crimes de guerre commis à l'encontre des civils, et au scandale des tortures des détenus irakiens qui ont bouleversé les consciences. Ainsi, il est nécessaire de mettre le plus rapidement possible un terme à cette occupation, d'aider les travailleurs irakiens à construire leur mouvement syndicaliste indépendant et les aider à recouvrer leur souveraineté nationale. Le rôle de l'Organisation internationale

du Travail est capital pour le renforcement de la crédibilité des Nations Unies et l'aide au développement accordée aux pays affectés par l'occupation. L'OIT peut ainsi contribuer à instaurer des relations internationales nouvelles qui reposent sur la justice, la paix et la solidarité entre les peuples.

Original vietnamien: M^{me} CU (déléguée des travailleurs, Viet Nam)

Au nom des travailleurs et des syndicats du Viet Nam, nous félicitons le Président et nous formulons des vœux pour que la 92^e session de la Conférence soit couronnée de succès.

Les travailleurs et les syndicats du Viet Nam accueillent favorablement le rapport de l'OIT sur l'exécution du programme de l'OIT 2002-03. nous sommes d'accord avec les évaluations et les recommandations qui figurent dans le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Nous partageons également les idées qui figurent dans le rapport intitulé, *Une mondialisation juste. Le rôle de l'OIT* qui nous a été présenté par le Directeur général de l'OIT au cours de la présente session. La mondialisation crée de nombreuses possibilités mais elle lance également des défis aux pays pauvres et aux pays les moins développés. Elle exige de la communauté mondiale dans laquelle l'OIT joue un rôle essentiel, qu'elle ne néglige aucun effort pour faire de la mondialisation un moteur du développement qui apporte des avantages et des possibilités à tous. La mondialisation devrait s'orienter sur l'Agenda pour le travail décent et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Les travailleurs et les syndicats du Viet Nam apprécient les efforts et les succès réalisés par l'OIT. Nous avons tous observé que au cours des dernières années, l'OIT a mis l'accent sur des questions qui préoccupent beaucoup les syndicats du monde et les travailleurs en général et les syndicats et les travailleurs du Viet Nam en particulier.

Au Viet Nam, la Confédération générale des travailleurs du Viet Nam (VGCL) réunissant plus de quatre millions de membres de tous les secteurs économiques a été reconnue par la Constitution nationale et par les lois et règlements et fêtera son 75^e anniversaire.

La VGCL participe activement à l'élaboration du système légal, notamment des lois et règlements sur les syndicats et le travail, de la loi sur l'assurance sociale, de la réforme des salaires, de la loi sur le chômage, du programme national relatif à la formation professionnelle et au marché du travail et des textes concernant la réduction de la pauvreté, la lutte contre la discrimination, le travail des enfants et la promotion de bonnes relations du travail. En pratique, le droit syndical et le droit de négociation collective connaissent une mise en œuvre toujours meilleure. Au cours des cinq dernières années, de 1998 à 2003, la VGCL a constitué 10 400 syndicats de premier degré, regroupant plus de 850 000 membres dans le secteur privé. Une grande attention a été apportée à la négociation collective et aux conventions collectives. Le taux de couverture de conventions collectives est actuellement de 80 pour cent dans le secteur public, de 30 pour cent dans le secteur des investissements étrangers et de 15 pour cent dans le secteur privé.

Nous sommes heureux de noter que les rapports de coopération entre l'OIT et le Viet Nam en général, et les syndicats du Viet Nam en particulier, ont

des résultats positifs. L'OIT a envoyé en octobre dernier des représentants pour participer au 9^e Congrès national des syndicats vietnamiens. Le congrès national a établi les objectifs généraux des syndicats du Viet Nam pour les prochains cinq ans. Il s'agit de construire une forte classe travailleuse, de participer à la gestion de l'Etat et de la société, de défendre et de sauvegarder les droits et les intérêts légaux et légitimes des travailleurs et des fonctionnaires, d'augmenter le nombre de travailleurs syndiqués, de créer des syndicats dans chaque secteur économique et de réaliser l'objectif de recruter 1 million de membres supplémentaires pendant la période de 2004-2008, d'améliorer les compétences et les qualifications des militants syndicaux, de renouveler les méthodes d'activité des syndicats, dans le but de renforcer le mouvement syndical et de promouvoir la coopération internationale.

Au cours des années passées, l'OIT, en coordination avec notre confédération, a conduit d'importantes activités, notamment en vue de la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent et de la formation des syndicalistes en matière de négociation collective et de travail des enfants. En avril dernier, nous avons organisé le Forum des syndicats Europe/Asie qui a accueilli plusieurs représentants syndicaux des deux continents et de l'OIT pour promouvoir le pilier social, dans le cadre de la coopération Asie/Europe, et relancer la coopération des deux continents dans l'intérêt des travailleurs.

Au cours des années écoulées, les travailleurs et les syndicats du Viet Nam ont reçu un appui et une assistance constants de la part de l'OIT et des organisations syndicales amies du monde entier. Nous voudrions exprimer notre gratitude pour cet appui et cette aide précieuse et efficaces, et nous espérons continuer à recevoir l'appui de l'OIT et des autres organisations syndicales amies.

Original arabe: M. AL RABAIE (délégué des employeurs, Oman)

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux.

C'est pour moi un honneur de m'adresser à vous au nom des employeurs du secteur privé du Sultanat d'Oman. J'ai également l'honneur de féliciter le Président à l'occasion de son élection de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail. Nous sommes confiants que son expérience et sa sagesse seront les meilleurs garants du bon déroulement de cette Conférence pour nous permettre de réaliser nos objectifs. J'aimerais exprimer toute ma gratitude et mon estime à M. Juan Somavia et au Conseil d'administration pour les programmes qu'ils proposent pour leurs activités visant à renforcer et à garantir la protection et la justice sociale et à renforcer le dialogue social entre les partenaires sociaux. Nous souhaiterions également saluer le soutien de l'Organisation pour mon pays dans le cadre de coopération bilatérale et nous saluons également l'effort et l'appui technique du bureau régional de Beyrouth.

Le Sultanat d'Oman entreprend des consultations et une coordination avec les partenaires sociaux pour développer la législation sociale et économique, en conformité avec les conventions internationales et les protocoles pertinents.

A cet égard, nous avons promulgué un nouveau Code du travail n° 25/2003 qui contient un titre sur la création de commissions tripartites au sein des entreprises du secteur privé. Ces textes législatifs

visent à renforcer le dialogue social entre les partenaires sociaux et à réaliser la justice sociale de notre pays. En outre, ces législations ont pour but de développer le dialogue social et de trouver un équilibre entre les partenaires sociaux.

La situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés nous mène à parler des efforts consentis par le Directeur général, que nous apprécions à leur juste valeur et que nous saluons. Il est nécessaire de continuer d'aider les employeurs et les travailleurs en Palestine, par le biais du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour leur faciliter l'assistance technique. Nous espérons également que la stabilité reviendra en Iraq afin de permettre aux partenaires sociaux de jouer leur rôle dans l'établissement de la prospérité du pays et créer des opportunités de travail pour que les Iraquiens puissent jouir du bien-être et de la paix.

Les conflits et les guerres au Moyen-Orient ont gonflé les rangs des chômeurs et contribué à alimenter l'instabilité. Ainsi, le revenu individuel a diminué et le nombre de gens qui vivent en deçà du seuil de pauvreté et ne peuvent subvenir à leurs besoins les plus essentiels a augmenté. Il est désormais nécessaire de trouver les moyens appropriés pour que ces travailleurs puissent vivre dans la décence et la dignité. Mais il est aussi essentiel de trouver une solution au conflit palestinien-israélien, en exigeant le retrait des territoires palestiniens et la création d'un Etat palestinien indépendant.

Le problème de la dimension sociale de la mondialisation et le rapport du Directeur général sur ce sujet traduisent l'importance du rôle de l'OIT au service de la justice sociale. Nous sommes convaincus que l'Organisation est à même d'élaborer les politiques et le cadre stratégique permettant aux employeurs et aux travailleurs de bénéficier des avantages de la mondialisation, à travers le dialogue entre tous les partenaires sociaux.

Enfin, je souhaite remercier le Président pour tous les efforts consentis et j'espère que la paix, la sécurité et la prospérité régneront dans le monde pour le bien-être de tous.

Original espagnol: M. RICCI MUADI (délégué des employeurs, Guatemala)

Je me félicite de l'initiative lancée par le Directeur général visant à discuter d'un thème qui mérite toute notre attention, la mondialisation, à la lumière d'une aspiration universelle, la justice. Pour ce faire, il faudra cependant s'éloigner de positions idéologiques et replacer la mondialisation dans son contexte approprié, à savoir, la recherche constante du progrès et de la civilisation. Il faudra également se rappeler que les effets du changement génèrent une certaine forme d'instabilité, des résistances de la part de ceux qui se sentent menacés par ces changements.

A mon sens, les inquiétudes principales dans le monde du travail, sont dues à la perte ou à la faible création d'emplois. Cette inquiétude est justifiée et légitime, même si ses causes vont au-delà du phénomène dont nous discutons, puisqu'elles prennent leurs racines dans l'histoire des erreurs de tous genres commis dans plusieurs pays, notamment dans les pays les moins développés, à savoir, la corruption, le populisme, la mauvaise administration publique, la faiblesse des institutions, les lacunes des

stratégies nationales, les guerres pour des raisons idéologiques.

Le problème est grave et il dépasse la sphère de compétence de notre Organisation. Toutefois, celle-ci doit jouer un rôle clé pour créer des emplois de qualité. Nous devons conjuguer nos efforts dans ce sens et c'est là que l'OIT doit faire ressentir sa présence au niveau mondial.

Les autres activités, notamment les activités normatives, n'ont de sens que si des emplois formels existent, et que les normes adoptées peuvent s'y appliquer.

Je propose donc que des ressources soient allouées au programme de création d'emplois, sans perdre de vue qu'un climat propice dans chaque région pour les investissements privés est nécessaire. Les capitaux privés sont le seul moyen de créer des emplois de qualité durables. Par conséquent, l'appui des institutions et des gouvernements des pays est indispensable. Des alliés doivent être identifiés pour cette lutte au sein et à l'extérieur du système des Nations Unies, qui auraient pour objectifs le renforcement de la démocratie, le développement économique et social et l'élimination de la pauvreté.

Les actions qui sont entreprises, que ce soit dans cette organisation ou dans d'autres organismes internationaux, doivent absolument tenir compte des différences de développement des pays. C'est cette réalité que, très souvent, prétendent oublier ceux qui considèrent certaines conduites inacceptables alors qu'ils les avaient appliquées par le passé. Il ne s'agit pas de justifier ces conduites, mais plutôt de les modifier dans la mesure où le développement de chaque nation le permet.

De même, dans les organisations internationales, le principe commun dans le monde des entreprises, à savoir le principe de la spécialisation, doit être reconnu. Ces organisations doivent aller dans une même direction, en appliquant chacune sa propre spécificité, se complétant l'une l'autre pour atteindre des objectifs communs, l'objectif principal étant l'éradication de la pauvreté. Dans cette lutte, l'OIT a un rôle fondamental à jouer puisqu'elle est appelée à trouver des solutions concrètes qui favorisent la création d'emplois de meilleure qualité.

Un fait préoccupant appelle notre attention, à savoir la crédibilité des mécanismes de contrôle des normes de l'OIT. Je fais référence aux pays dont la Commission des normes examine le cas. Cela fait des années déjà que nous avons signalé le manque d'équilibre, au préjudice de l'Amérique latine et de l'Amérique centrale. Des intérêts étrangers sont peut-être en jeu. Cette année, malheureusement, cette tendance s'est confirmée. Il est inacceptable que pour une sous-région composée de sept pays, quatre d'entre eux fassent l'objet d'examen, alors qu'il n'y a pas de justification technique en ce sens. Selon le porte-parole d'un des groupes représentés, ces critères auraient trait aux accords commerciaux, ce qui n'est pas acceptable. Nous ne devons pas permettre l'instrumentalisation des mécanismes de contrôle qui ne pourrait aboutir qu'à la perte de crédibilité de ces instruments.

M. SEMOV (*conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Bulgarie*)

Au cours de l'année dernière, le patronat bulgare a poursuivi sa participation dynamique au partenariat tripartite, ainsi qu'au dialogue social bipartite,

dans l'intérêt du développement harmonieux des relations économiques en République de Bulgarie.

L'effort conjoint des partenaires sociaux a permis d'obtenir plusieurs succès réels. Le groupe de travail tripartite a ainsi élaboré les dernières modifications du Code de travail dans l'optique exclusive de la mise en œuvre des exigences des directives européennes dans la législation du travail de Bulgarie. C'est toujours le groupe tripartite qui a élaboré le projet de loi relatif à la garantie des créances salariales en cas de faillite de l'entreprise. Ce texte a été adopté par le Parlement.

La signature de la convention relative à la coopération tripartite pour l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises a couronné l'entrée en vigueur définitive, le 27 décembre 2003, de la loi sur la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail.

Bien que la coopération tripartite au niveau national reste le segment le plus développé des relations économiques, le dialogue social au niveau des secteurs et des branches commence, lui aussi, à donner des résultats satisfaisants.

A l'heure actuelle, 63 conventions du travail de secteur et de branche sont opérationnelles. La portée des conventions collectives au niveau des secteurs d'activité et dans les entreprises est de quelque 38 pour cent. Au total, 29 accords tripartites ont été souscrits dans 43 secteurs et branches en 2003. En 2004, le nombre d'accords tripartites conclu est respectivement de 44 dans 50 secteurs et branches. On peut néanmoins regretter que cette année, la convention tripartite nationale sur le contenu des accords de travail collectif de branche et de secteur n'ait pas non plus été signée.

Une grande réussite des partenaires sociaux en particulier, et de la société civile en général, représente le démarrage effectif cette année de l'activité du Conseil économique et social. Dans cette instance nationale, constituée encore en 2001, siègent des représentants du patronat, des syndicats et des organisations de la société civile, dans toute sa diversité.

De nouvelles négociations tripartites sur des questions qui couvrent l'ensemble des activités sociales et économiques ont démarré le mois dernier. Il reste, malheureusement, des clauses négociées entre les organisations représentatives du patronat, d'une part, et des employés et salariés, d'autre part, qui ne sont toujours pas mises en œuvre. C'est le cas des engagements non tenus relatifs à la répartition progressive des charges sociales entre les employeurs et les salariés, qui continuent de peser de manière asymétrique sur les employeurs, dans une proportion de 75 contre 25.

Le patronat bulgare tient, d'une part, à rendre hommage aux efforts du Parlement et du gouvernement pour la signature des conventions n^{os} 146, 179, 166 et 163 de l'OIT. D'autre part, nous souhaiterions une meilleure compréhension quant à la nécessité de ratification de la convention n^o 181 de l'OIT, ainsi qu'une plus forte mobilisation en faveur de l'application de la recommandation n^o 188 de l'OIT, partie 3, relative à la coopération entre les agences d'emploi publiques et privées.

Pour ce qui est de la recommandation présentée dans le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation sur l'approfondissement de la coopération sous-régionale et régionale en tant qu'instrument.

Clé du développement de la gestion de la mondialisation, le patronat bulgare soutient la proposition d'organiser fin 2004 à Sofia une conférence tripartite sous-régionale pour l'Europe du Sud-Est sur la dimension sociale de la mondialisation, avec la participation du Directeur général du BIT.

Le patronat bulgare partage également l'appréciation que la recommandation n° 150 sur la mise en valeur des ressources humaines ne répond plus aux exigences de l'actualité. Ainsi, les représentants du patronat au sein de notre délégation tripartite de la Bulgarie soutiendront la proposition de la Conférence internationale du Travail relative à l'élaboration d'une nouvelle recommandation, destinée à remplacer la recommandation n° 150 sur la mise en valeur des ressources humaines, adoptée en 1975.

En conclusion, nous exprimons notre souhait que les travaux de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail contribuent à promouvoir un meilleur respect de l'OIT par les gouvernements et les partenaires sociaux, non seulement en tant que promoteur des standards internationaux dans le domaine du travail, mais aussi en tant que garant effectif de leur application. La ratification des conventions de l'OIT est sans aucun doute nécessaire, mais il est également indispensable d'investir dans le suivi de leur application sur le plan national.

Enfin, permettez-moi d'attirer l'attention de tous les pays démocratiques ici présents sur le triste fait de la détention injuste, depuis cinq ans, de cinq médecins bulgares en Libye. Malgré toute leur innocence, prouvée d'une façon catégorique par les spécialistes les plus reconnus au monde, les cinq bulgares viennent d'être condamnés à mort. Nous demandons la justice, pour les Bulgares innocents en Libye. Je vous remercie de votre compréhension.

Original anglais: M. SHENOY (délégué gouvernemental, Inde)

Je m'associe aux illustres orateurs qui m'ont précédé pour féliciter M. Ray Guevara de son élection à la présidence de cette 92^e session de la Conférence internationale du Travail qui se tient ici à Genève.

Je voudrais également saisir cette occasion pour déclarer formellement combien le gouvernement indien apprécie le rapport très complet et très riche du Directeur général, M. Juan Somavia, intitulé *Exécution du programme de l'OIT en 2002-03*.

Ma délégation félicite l'OIT des progrès enregistrés au titre des différents objectifs stratégiques de l'OIT dans le cadre de l'Agenda pour le travail décent.

Nous estimons qu'afin d'aboutir au travail décent on devrait donner à tout travailleur potentiel la possibilité de travailler dans un lieu suffisamment sûr, et ce n'est qu'alors que les mesures qui constituent les autres éléments d'un travail décent sont réalisables.

Comme disait le Mahatma Gandhi: «pour un homme qui a faim, Dieu ne peut apparaître que sous la forme de nourriture». C'est pourquoi nous pensons qu'il faut toujours accorder la plus haute priorité au secteur de l'emploi. Nous pensons que la réussite de tous les objectifs stratégiques passe exclusivement par le secteur de l'emploi. Nous suggérons qu'un très gros effort soit fait dans ce secteur pour créer des emplois et former les travailleurs non qualifiés. L'approche de l'OIT en matière d'investissements à haute intensité de main-d'œuvre doit être poursuivie. Je pense que l'OIT devrait établir un fond international de formation pour attirer

les contributions des bailleurs du fond, pour créer un développement qualifié dans les pays les moins développés.

Nous considérons également que les activités socio-économiques, comme le travail des enfants, devraient être traitées avec tout le sérieux qu'elles méritent. Toutefois, ce ne sont là que les symptômes d'une maladie plus grave qui demande une approche concertée de la part de tous les partenaires sociaux et de l'OIT.

Je suis heureux de pouvoir informer cette assemblée que, dans plus de 250 districts d'Inde, nous mettons en œuvre des programmes de lutte contre le travail des enfants dont le montant s'élève à 135 millions de dollars. En outre, nous fournissons 20 millions de dollars pour le projet Indus dans 20 districts en Inde, en sus des 20 millions de dollars fournis par les Etats-Unis.

Le succès de la campagne de l'OIT pour la ratification des conventions fondamentales de l'OIT mérite d'être souligné. Mais nous pensons qu'il est nécessaire d'améliorer la coopération avec des gouvernements, pour savoir quels sont les obstacles auxquels se heurte le processus de ratification.

Je veux parler des conventions n^{os} 87 et 98 que certaines des très grandes démocraties et certains des pays qui ont une très nombreuse population active n'ont pu ratifier par des raisons techniques. Nous pourrions peut-être définir une procédure permettant d'introduire de la souplesse dans ces conventions de telle sorte qu'elles deviennent ratifiables.

L'Inde souscrit sans réserve aux principes consacrés dans les conventions fondamentales de l'OIT. La Constitution de l'Inde stipule que le droit à l'égalité est un droit fondamental. Notre pays applique les différentes dispositions des conventions fondamentales pour le bien de ses travailleurs, au moyen de ses lois et de ses programmes de développement nationaux. Néanmoins, nous ne pouvons ratifier une convention de l'OIT qu'une fois la législation et la pratique nationales mises en conformité avec les dispositions de la convention en question.

Original anglais: M^{me} THEODORSEN (conseillère technique et déléguée suppléante des travailleurs, Norvège)

Monsieur le Président, en tant que représentante des travailleurs de la Norvège, je vous félicite pour les rapports qui ont été présentés, de même que par tout ce qui a été accompli par l'OIT au cours de la l'année passée. L'excellent travail accompli par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et le rapport qui a été présenté ont vraiment donné à l'OIT une nouvelle dimension sur la scène mondiale, et les travailleurs de la Norvège se réjouissent d'assister au suivi de ses recommandations.

Les travailleurs de la Norvège se réjouissent particulièrement du fait que l'OIT a montré cette année, encore une fois, sa grande préoccupation pour les travailleurs des territoires arabes occupés, en publiant un rapport spécial sur la situation économique et sociale dans la région. Il est essentiel que l'OIT continue à jouer son rôle dans cette région en étayant et en évaluant la situation dans laquelle se trouvent les travailleurs et leur famille, de même qu'en accordant un soutien moral et une assistance financière.

Le rapport montre comment la pauvreté mine les communautés palestiniennes au point que les Palestiniens ne peuvent survivre que grâce à une assis-

tance extérieure très importante. Les travailleurs palestiniens ne connaîtront pas la paix ou la prospérité si on ne peut pas leur garantir un travail décent et des moyens pour soutenir et nourrir leur famille.

Je salue également l'accent qui est mis sur la dimension de l'égalité des sexes dans les rapports. Les femmes palestiniennes sont confrontées à des obstacles et à des défis considérables. Elles cherchent à préserver l'unité familiale, alors que leur situation est tout à fait anormale. En même temps, elles sont marginalisées sur le marché du travail. J'espère que l'OIT continuera à fournir ce type de d'information objective et qu'elle continuera à promouvoir le dialogue entre travailleurs palestiniens et israéliens. Une assistance financière aux travailleurs palestiniens et à leur famille doit leur être accordée en priorité. J'espère que l'on en reparlera l'année prochaine. Il reste trop de questions brûlantes qui ne sont pas encore résolues, et l'OIT a un rôle important à jouer à cet égard.

Je reviens à la question de l'égalité des sexes, et je tiens encore une fois à souligner l'importance d'une meilleure représentation des femmes à tous les niveaux de l'OIT. Il est très décevant de constater que ni les travailleurs ni les employeurs accordent à cette question l'attention qu'elle mérite. La représentation des femmes à la Conférence de cette année n'est pas meilleure qu'elle ne l'était l'année dernière. Seuls 15,5 pour cent des délégués sont des femmes. Les travailleurs de la Norvège saluent l'approche adoptée par le Secrétaire général à cet égard. Il a suggéré ainsi une représentation de 30 pour cent pour les situations à venir. Je peux lui garantir notre soutien. La Norvège, comme la

Suède, compte à présent des présidentes de syndicats, et l'impact sur les questions liées à l'égalité des sexes est visible. Un accent considérable est mis sur les questions d'égalité de revenus pour un travail de valeur égale. Une grande attention est accordée aux questions concernant le temps partiel et les faibles rémunérations, de même qu'aux mesures liées à la santé et à la sécurité. Nous nous réjouissons de collaborer avec le Directeur général à cet égard.

Entre autres défis, il est de plus en plus important que l'OIT se laisse guider pour son travail par les caractéristiques qui lui sont propres et qu'elle s'appuie sur ses fonctions clés. Les pratiques du tripartisme ne doivent pas être affaiblies. Les partenaires sociaux sont parties intégrantes de l'OIT et leur contribution à toutes les tâches de l'OIT ne doit pas être sous-estimée. Le dialogue social doit être au cœur de toutes les activités de l'OIT, quel que soit le secteur.

Il en va de même pour les activités de normalisation. Dans notre pays, un soutien unanime est manifesté en faveur de la promotion des normes du travail. Non seulement les normes principales, mais également les conventions existantes. Nous devons insister sur cette partie de notre travail à l'avenir. Nous devons élaborer de nouvelles normes et nous devons lancer d'autres campagnes de ratification sur les conventions passées, que ce soit sur la migration ou sur la protection de la maternité.

Le mandat normatif de l'OIT doit toujours servir de boussole pour les activités de l'Organisation. Merci Monsieur le Président.

(La séance est levée à 19 heures.)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Douzième séance</i>	
Ratification d'une convention internationale du travail par Maurice.....	1
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général:	
Discussion (<i>suite</i>)	1
<i>Orateurs:</i> M. Marius, M. Kozik, M. Al Ansari, M. Naghiyev, M. Barimah, M ^{me} Ngindinwa, M. Tabani, M ^{me} Sto. Tomas, M. Solari Saavedra, M. Trogen, M ^{me} Menkerios, M. Tomada, M. Ross Leal, M. Togari, M. Hached, M ^{me} Sinjela, M. Louh, M. Valerio, M. Martínez Molina, M. Okuda, M. Djilani, M. Mammadov, M. Peet, M. Paiva, M. Van Vuuren, M. Palacio Betancourt, M. Musenge, M. Van Leeuwen	
<i>Treizième séance</i>	
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général:	
Discussion (<i>suite</i>)	25
<i>Orateurs:</i> M. Al-Rizaiqi, M. Vaccari Neto, M ^{me} Poncini, M. Georgetti, M. Rampak, M. Le, M. Ortega Nadal, M. Keira, M. Techateeravat, M. Soriano, M. Batbayar, M. Kasey, M. Kapuya, M. Boisson, M. Edström, M. Halkin, M. Kusano, M. Gurdíán Castellón, M ^{me} Morava, M. Mehbaliyev, M. Trabelsi, M. Magaya, M. Vardanyan, M. Monges Espínola, M. Daer, M. Djemam, M. Evans, M. Shmakov, M. Hristov, M. Jrad, M ^{me} Cu, M. Al Rabaie, M. Ricci Muadi, M. Semov, M. Shenoy, M ^{me} Theodorsen	